

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservatrice en chef des bibliothèques, Directrice adjointe du CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Conservateur général, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Conservatrice générale, Directrice du GIP BULAC ;
- Madame Marie-France Dumoulin, Conservatrice en chef, représentait Madame Valérie Tesnière Conservatrice générale, Directrice de la BDIC ;

- Madame Sylvie Biet, Conservatrice en chef, représentait Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Madame Laure Cardoux, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLes;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4,
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France, a été représentée par Madame Sylvie Biet, conservatrice en chef ;
- Madame Valérie Tesnière, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, a été représentée par Madame Marie France Dumoulin, conservatrice en chef ;

Le quorum étant réuni, Madame Lemardeley ouvre la séance du Conseil à 14h30. Elle informe les membres du conseil qu'elle présidera temporairement le CA, le temps des opérations de vote relatives à l'élection du nouveau président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, présente sa candidature en rappelant qu'il siège au CA du CTLes depuis 2008 et qu'il a assuré la fonction de président par intérim lors du dernier conseil qui s'est tenu le 24 novembre 2010. Monsieur Lecoq souligne par ailleurs qu'il a été, par le passé, président de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et, qu'à ce titre, il a été pendant longtemps sensibilisé aux enjeux de la conservation partagée.

Monsieur Lecoq souligne le rôle moteur du CTLes dans la conservation partagée et rappelle que si cet établissement est aujourd'hui unique en son genre sur le territoire national, il y a des projets de construction d'établissements similaires en province pour lesquels le CTLes sert de modèle.

Aucune question n'est posée au candidat, et en l'absence d'autres candidatures, Madame Lemardeley propose la candidature de Monsieur Lecoq.

Monsieur Bruno Forlini donne lecture des noms des 13 membres du conseil, autorisés à prendre part au scrutin et représentant les collèges suivants :

- *Membres de droit,*
- *Représentants des établissements utilisateurs,*
- *Personnalités désignées par Madame le Ministre,*
- *Représentants des personnels.*

Monsieur Jean-Claude Colliard, demande des précisions sur les modalités de scrutin. Monsieur Forlini rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à bulletin secret. Une urne est d'ailleurs prévue à cet effet. En l'absence de Monsieur Pierre Gonneau, de Monsieur Georges Molinié et de Monsieur Bernard Pellat, les électeurs présents ou représentés sont au nombre de 10.

A l'issue du dépouillement des bulletins, Monsieur Lecoq recueille 10 voix, il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Lecoq qui souhaite la bienvenue à Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, ainsi qu'à Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-

président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Sylvie Biet, conservatrice, qui représente Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut, et à Madame Laure Cardoux, secrétaire des affaires budgétaires au CTLes.

Avant d'aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour Monsieur Lecoq demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur Laurent Hédoïn souhaiterait pouvoir aborder la question des prestations sociales pour les personnels du CTLes.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaires.

Aucune autre question diverse n'étant proposée, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil, le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix ; Monsieur Bonnafous-Murat souhaitant s'abstenir dans la mesure où il n'était pas présent lors du dernier CA.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du conseil.

2. Présentation du rapport d'activité 2010

Au cours de l'année 2010, plus de 2,5 kilomètres linéaires de documents en provenance des bibliothèques versantes ont été intégrés aux collections du CTLes. Le volume des collections transférées est bien en deçà des transferts réalisés en 2008 (4 kilomètres linéaires) et en 2009 (3,8 kilomètres linéaires), en raison de la saturation provisoire des magasins de l'établissement. En effet, en décembre 2010 les métrages linéaires occupés représentaient 97% de la capacité de stockage du CTLes.

La première partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la gestion des espaces de stockage et à la répartition des collections conservées par l'établissement en fonction de leur statut (cession, dépôt, stockage provisoire).

À compter de janvier 2010, les communications des documents auprès des bibliothèques versantes ont fait l'objet de la mise en place d'une navette supplémentaire permettant d'assurer un service de livraison du lundi au jeudi.

Cette amélioration du service fourni à nos partenaires a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de communications par rapport à l'an dernier (+4%). Il convient toutefois de souligner que cette hausse aurait été sans doute plus importante s'il n'y avait pas eu d'interruption des communications de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) à partir de septembre 2010. Le « *gel* » de ces communications, qui représentent 120 documents par mois, est lié aux opérations de déménagement des fonds vers la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui débutera en avril 2011.

La deuxième partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la communication des collections en fonction des supports et des disciplines.

2.1 Gestion des espaces de stockage et répartition des collections par nature en fonction des différents statuts

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes s'est accrue par rapport à l'an dernier en raison du retablettage d'une partie des magasins. Ces réaménagements qui se poursuivront en 2011 ont permis de gagner pour l'heure 1 kilomètre linéaire. La capacité de stockage globale de l'établissement (tous types de magasins confondus) avoisine aujourd'hui les 74 kilomètres linéaires alors qu'elle représentait plus de 72 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, le linéaire disponible avoisinait les 2 kilomètres linéaires et doit permettre d'absorber les transferts programmés de janvier à mai 2011.

Il convient de souligner que le retrait progressif des collections de la BULAC qui est programmé d'avril à septembre 2011 permettra de libérer 9 kilomètres linéaires de rayonnages. Les espaces ainsi libérés seront proposés aux établissements partenaires dans le cadre de la prochaine campagne de versements qui couvrira la période du 6 septembre 2011 au 26 juillet 2013.

Si l'on observe l'ensemble des versements réalisés en 2010, il apparaît que 82% des transferts sont constitués de collections en dépôt.

Sur l'ensemble des collections qui sont conservées au CTLes à la date du 31 décembre 2010 qu'il s'agisse des cessions, des dépôts, du stockage provisoire, et des versements provisoires de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les collections en dépôt représentent plus de 38% des fonds conservés par l'établissement et les cessions plus de 32%.

Les opérations de dédoublement et de désherbage, menées par les équipes du CTLes en 2010, ont permis d'éliminer plus de 300 mètres linéaires de collections cédées au titre du dédoublement courant réalisé sur les transferts à l'arrivée des collections et au titre du dédoublement rétrospectif sur les collections conservées depuis 1997.

Le dédoublement courant sur les versements représente plus de 100 mètres linéaires et concerne des collections envoyées en double. On peut citer à titre d'exemple le périodique en langue espagnole « *Cultura universitaria* » pour lequel l'établissement a éliminé 3 mètres linéaires de doublons qui ont été versés dans l'année à l'occasion d'un transfert.

Le dédoublement rétrospectif qui porte sur les collections conservées par le CTLes depuis 1997 a permis d'éliminer 200 mètres linéaires dont 190 mètres linéaires de titres relevant du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Il s'agit de titres pour lesquels l'établissement n'est pas pôle de conservation et dont les fascicules ne venaient combler aucune lacune dans les collections des bibliothèques partenaires. On peut citer à titre d'exemple le périodique « *Journal of biological chemistry* » pour lequel l'établissement a pilonné 62 mètres linéaires et transféré 2 mètres linéaires à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le document qui est mis en annexe du rapport d'activité et qui présente la répartition des collections conservées par le CTLes par établissements versants, types de documents et statuts (dépôt, cession). Pour les cessions, le document fait par ailleurs apparaître les mètres linéaires éliminés dans le courant de l'année.

Le directeur souligne que la poursuite des activités liées à la conservation partagée devrait permettre d'augmenter progressivement, dans les prochaines années, le nombre de mètres linéaires éliminés.

Monsieur Marian intervient pour souligner qu'en ce qui concerne le pilon des fascicules de périodiques, il faudrait avoir deux approches distinctes selon qu'il s'agit de titres publiés en France ou de titres publiés à l'étranger.

En effet, en ce qui concerne les revues de langue française ou publiées en France, il convient de procéder avec prudence pour le pilon dans la mesure où à l'avenir elles devront être numérisées. Cette numérisation, comme de nombreux exemples le montrent déjà aujourd'hui, nécessite parfois d'avoir recours à deux collections afin d'avoir la certitude que tous les fascicules peuvent être numérisés.

Jean-Louis Baraggioli rappelle les principes qui ont été retenus au CTLes pour l'élimination des fascicules de périodiques.

Pour les collections qui ne relèvent pas de la conservation partagée, l'établissement élimine les fascicules redondants par rapport à l'état de collection dans les magasins.

Les éliminations d'un titre interviennent de manière marginale et portent sur des titres en mauvais état de conservation et surtout très répandus dans le réseau des bibliothèques franciliennes.

Le directeur rappelle qu'une collection lacunaire de l'« *Usine nouvelle* », titre très répandu au sein des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a été pilonnée entre 2006 et 2007 et qu'aujourd'hui l'établissement a reconstitué une collection complète qui est en bon état de conservation.

Pour les collections qui relèvent du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, les éliminations interviennent uniquement après que des propositions aient été faites par le CTLes aux pôles de conservation.

Madame Marie-Christine Lemardeley intervient au sujet des recommandations de la Cour des comptes et s'interroge sur les échéances qui sont fixées pour la mise en place du Contrat de performance.

Monsieur Marian intervient en précisant que la mise en place du Contrat de performance pour le CTLes interviendra en phase avec le calendrier du renouvellement des contrats des établissements parisiens. Monsieur Marian rappelle qu'une première expérimentation en termes de contractualisation avec les établissements documentaires a lieu cette année avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Une première évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) laisse apparaître qu'il serait opportun de comparer les moyens, les objectifs et les résultats de l'ABES au regard de ce que peuvent faire des agences comparables à l'étranger. Le CTLes pourrait faire l'objet du même type de *benchmarking* avec les bibliothèques de dépôt à l'étranger.

Monsieur Bonnafous-Murat souhaite savoir en quoi consiste la performance du CTLes par rapport aux performances dans les contrats universitaires ? Il souhaite également connaître de quelle manière elle se mesure.

Monsieur Marian souligne qu'il s'agit là d'une question de fond dans la mesure où une bonne part de la performance du CTLes dépend des objectifs que lui assignent ses partenaires les bibliothèques d'Île-de-France.

Dans le cadre du Contrat de performance, il convient d'isoler des objectifs spécifiques qui permettent d'évaluer la performance propre de l'établissement et qui correspondent à une part importante de son activité.

Monsieur Lecoq, souligne qu'en 2010, le rapport de Monsieur Bernard Larrouturou esquisse les objectifs de performance du CTLes qui doit être en mesure d'accueillir quantitativement mais aussi qualitativement les collections des bibliothèques universitaires

et des grands établissements d'Île-de-France facilitant de ce fait la logistique de gestion de ces établissements.

Monsieur Marian s'interroge sur le signalement des collections dans le SUDOC en soulignant que les chiffres de production semblent en baisse par rapport à 2009.

Monsieur Baraggioli rappelle que seules les collections qui deviennent la propriété du CTLe dans le cadre des cessions font l'objet d'un signalement dans le SUDOC. Le nombre de notices bibliographiques qui ont été créées (1 352) et le nombre de données d'exemplaires reportées sur des notices existantes (2 581) correspondent aux documents qui ont intégré les collections du CTLe en 2010 au titre de la cession. Un calcul rapide nous permet de déterminer qu'il s'agit de près de 4 000 documents qui représentent 18% des fonds entrés au CTLe en 2010.

2.2 Communication des collections : nature des fonds communiqués par supports et par disciplines

Dans le domaine de la communication des collections, l'une des préoccupations de l'établissement concerne le taux d'échec dans le traitement des demandes de prêt. Celui-ci est compris depuis 2007 entre 3% et 4%. Pour mémoire avant 2007, le taux d'échec des communications était compris entre 5% et 7%.

Pour l'année 2010, l'établissement a été saisi de 10 873 demandes qui se sont traduites par 10 457 communications.

Le taux d'échec est dû principalement à des demandes qui portent sur des documents qui ne sont pas localisés au CTLe ou sur des documents dont les références sont erronées ou incomplètes.

En 2010, le CTLe a mis en place un programme de sensibilisation des personnels aux activités liées au prêt. Ce programme se traduit par un stage d'une demi journée effectué par les agents du CTLe (sur la base du volontariat) au sein des services du PEB des bibliothèques franciliennes. Le CTLe se propose de recevoir à son tour les personnels des établissements partenaires.

C'est là une occasion unique d'échanger sur les pratiques et les méthodes de travail des différents services du PEB au sein des différentes bibliothèques versantes et du CTLe. Ce programme sera poursuivi en 2011.

Les communications ont porté essentiellement sur les monographies. Cette tendance s'explique sans doute dans la mesure où les versements de monographies réalisés ces trois dernières années portent principalement sur des titres récents. Près de 65% des communications de monographies portent sur des documents qui en termes de champs disciplinaires relèvent des langues et littératures ainsi que des arts.

La faible communication des périodiques est sans doute liée, pour une part, à la diminution des demandes sur les périodiques de médecine. En effet, dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, le CTLe conserve désormais principalement des titres morts. A titre d'information, le directeur rappelle que, l'établissement est pôle de conservation pour 381 titres dont 278 sont des titres morts.

La chute des communications des périodiques s'explique aussi en raison de l'offre de plus en plus importante de périodiques numériques sur le marché ainsi que par le développement des programmes de numérisation réalisés par les bibliothèques.

La baisse des communications enregistrées pour les thèses et les mémoires de 3^e cycle résulte d'une diminution significative du nombre de mémoires de 3^e cycle de la

Bibliothèque Cujas. Cette baisse, pour laquelle il est difficile de déterminer les causes, est vraisemblablement conjoncturelle et il n'est pas exclu dès l'an prochain il y ait un accroissement de la demande.

Plus de 86% des prêts sont consentis aux bibliothèques versantes et près de 83% des communications portent sur des collections en dépôt. Il apparaît par ailleurs qu'en ce qui concerne les dépôts, les établissements demandent en communication leurs propres documents à hauteur de 90% de l'ensemble des transactions de prêt. On ne peut que souligner, à travers ces chiffres, le rôle de magasin distant rempli par le CTLes.

Les documents les plus demandés, tous supports confondus concernent les *langues et littératures* (38% des communications) et les *arts* (26% des communications).

L'amélioration du service du prêt entre bibliothèques est l'une des priorités du CTLes. Afin de mieux desservir les 27 établissements versants, et d'améliorer les prestations offertes à ses partenaires, le CTLes a mis en place en 2011, une navette journalière supplémentaire. Désormais la navette de prêt circule du lundi au vendredi à l'exception de la période estivale pendant laquelle le nombre de navettes est réduit.

Parmi les orientations majeures pour l'année 2011, le CTLes organisera une nouvelle manifestation professionnelle sur la mutualisation des ressources dans le cadre de la conservation partagée. Cette journée devrait se tenir les 27 et 28 juin prochains.

Dans le cadre de la construction d'une extension du silo, l'établissement poursuivra en interne sa réflexion sur les projections tant en termes de gestion des collections qu'en termes d'organisation des services. L'établissement présentera au prochain CA le document de synthèse qui sera communiqué au maître d'ouvrage, l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), ainsi qu'au programmiste.

L'année 2011 devrait voir la livraison complète du nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et d'archives de la Société EVER TEAM ainsi que la mise en place de la plate-forme de travail partagé avec les bibliothèques partenaires.

Monsieur Lecoq invite Mademoiselle Virginie Gueu à apporter quelques précisions sur l'avancement du chantier d'informatisation du CTLes.

La livraison du système de gestion de bibliothèque et d'archives qui constitue le lot 1 du marché a été réalisée à la fin de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés à la vérification du système régulier qui touche désormais à sa fin.

En ce qui concerne le lot 2 relatif à la mise en place d'une plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires pour tout ce qui relève des opérations de transfert et des activités liées à la conservation partagée, l'établissement a déjà commencé l'instruction du dossier. Le produit devrait être livré en début 2012.

Monsieur Lecoq, rappelle que lors du dernier CA, M. Hédoïn avait fait part d'inquiétudes quant à la pérennité de la navette du vendredi en raison du manque de magasiniers titulaires du permis de conduire.

Monsieur Hédoïn rappelle que ces inquiétudes étaient liées à l'absence de renfort en termes de personnels pouvant assurer la navette de prêt. Il précise qu'aujourd'hui ces inquiétudes sont levées dans la mesure où l'établissement a recruté, sur un poste vacant, un contractuel qui non seulement est titulaire du permis de conduire, mais qui accepte aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouvelles fiches de poste de magasiniers du CTLes prévoient qu'ils puissent assurer les navettes quotidiennes de PEB (du lundi au vendredi) à

destination du CTLes, et qu'ils assurent par ailleurs les transferts de collections, retenues par le Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, entre les différents pôles de conservation.

La quasi-totalité des bibliothèques, qu'il s'agisse des bibliothèques desservies par la navette journalière ou des bibliothèques pôles de conservation, est située à Paris intra-muros.

En conséquence il faut impérativement que les agents aient leur permis B, mais qu'ils acceptent aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli souligne que des inquiétudes demeurent dans la mesure où les affectations des lauréats de concours risquent de se traduire par la nomination au CTLes d'agents qui ne seraient pas en mesure d'assurer la communication des documents par navette.

Monsieur Lecoq invite le directeur à prendre attache avec Madame Dominique Belascain, Chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées, afin de la sensibiliser à ce problème.

Madame Sylvie Biet, demande des précisions sur la plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires. Elle souhaiterait notamment savoir si la mise en place de cette plate-forme va se traduire par l'installation d'un logiciel dédié au sein de toutes les bibliothèques ?

Mademoiselle Gueu précise que l'accès à cette plate-forme se fera directement à partir du site du CTLes sans qu'il y ait d'intervention sur les logiciels des différentes bibliothèques partenaires. Elle souligne par ailleurs que ce produit qui sera développé par la Société EVER TEAM, présentera une interface ergonomique qui ne nécessitera pas de formation pour les utilisateurs.

Monsieur Bonnafous-Murat remarque la disparité qui existe entre le volume des collections déposées par un établissement et le nombre de prêts consentis à ce même établissement. C'est le cas notamment entre Paris 3 et Paris 7 dont les collections conservées au CTLes représentent des métrages comparables mais pour lesquels, en 2010, les communications de Paris 3 représentent 3,14% et celles de Paris 7 représentent 0,63%.

Monsieur Baraggioli intervient en rappelant qu'il est difficile de donner une réponse satisfaisante pour expliquer cet état de fait. Il rappelle néanmoins que les transferts vers le CTLes sont appréhendés de manière différente en fonction des établissements.

Pour schématiser, il faut savoir que certains établissements préparent très en amont les opérations de transfert vers le CTLes en menant une réflexion sur les documents à rotation qui vont être versés, alors qu'à l'inverse, d'autres établissements doivent libérer dans l'urgence des espaces homogènes dans leurs magasins. De ces deux différentes approches découle sans doute, en partie, le différentiel des communications réalisées dans le cadre du PEB sur des fonds d'établissements ayant déposé au CTLes le même nombre de mètres linéaires.

M. Lecoq remercie le directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'établissement. Le rapport d'activité d'un établissement public n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration.

3. Programmation, financement et paiement de travaux immobiliers et de rénovation d'installations ou d'équipement du CTLes

Monsieur Bruno Forlini présente l'ensemble des travaux qui sont en cours de réalisation sur le site ou qui seront prochainement réalisés. Il s'agit en tout premier lieu des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie dont le chantier est en cours de réalisation.

Pour ce chantier, une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge qui couvre le coût des études préalables sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances. La réalisation de cette étude ayant pris du retard, l'inscription de ces crédits est prévue dans la DBM n°1.

L'établissement a par ailleurs signé une deuxième convention pour la réalisation des travaux et qui a donné lieu à l'inscription au budget 2011 d'une somme de 208 000€.

Madame Marie-Pierre Marché, rappelle que ce chantier a pris du retard et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2011. La réception des travaux interviendrait alors en 2012 ainsi d'ailleurs qu'à la refacturation au CTLes par la BnF.

Monsieur Forlini aborde le dossier relatif aux travaux de remplacement des groupes froids. Il rappelle qu'une somme de 28 000€, correspondant au coût prévisionnel des études, a été inscrite au budget 2011.

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, lors de la réunion du comité de gestion BnF/CTLes, qui s'est tenu le 16 mars 2011, qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Le CTLes est dans l'attente de connaître le montant du marché relatif à la nouvelle mission d'études ainsi que le montant prévisionnel des travaux à réaliser.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la notion de « *périmètre plus restreint* » avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché précise que la BnF avait mal apprécié le coût réel du marché initial qui avait des ambitions importantes en termes de développement durable, avec notamment la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessicante, ainsi que la fourniture et la pose d'une installation solaire.

Les estimations réalisées par les équipes de la Direction des moyens techniques étaient sensiblement inférieures aux coûts déterminés par l'équipe de maîtrise d'œuvre lorsqu'elle a travaillé sur l'APS puis sur l'APD.

Il apparaît que les coûts liés aux travaux demeurent élevés et que la BnF renonce à la pose de panneaux solaires d'où cette notion de « *périmètre plus restreint* » par nécessité avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché informe le conseil que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée d'ici la fin du mois de mai et que la désignation du maître d'œuvre interviendra courant septembre.

Monsieur Forlini évoque enfin le dernier dossier relatif aux travaux qui sont prévus sur le site de Bussy-Saint-Georges et qui concernent le remplacement du système de gestion technique centralisée. Il rappelle que les travaux ne devraient pas intervenir avant 2014.

Madame Marché attire l'attention du conseil sur le fait que les automates qui sont actuellement en place sur le site de Tolbiac sont identiques à ceux du site de Bussy-Saint-

Georges. Cette situation facilite le renouvellement des pièces défectueuses et permet de différer les travaux afférents au système de gestion centralisée.

Madame Marché rappelle par ailleurs que les deux centres techniques disposent de magasins de grande hauteur pour lesquels il y a un problème de désenfumage. En effet, lors de la construction les dossiers d'ouvrages exécutés, qui ont été remis à la BnF, n'étaient pas conformes aux travaux réalisés car les trappes de désenfumage dans les magasins de grande hauteur sont sous dimensionnées. Le coût lié aux interventions sur la toiture pour agrandir ces trappes est très onéreux et pour l'heure, la BnF n'est pas en mesure de lancer cette opération travaux.

Monsieur Baraggioli rappelle que la part qui incomberait au CTLes, dans le cadre de ces travaux, est estimée à 400 000€.

Madame Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dans le cadre des inspections réglementaires, les deux établissements ne sont pas tenus à un délai pour se mettre en conformité ?

Madame Marché rappelle que les deux centres techniques sont des installations classées protection de l'environnement (ICPE) et non des établissements recevant du public (ERP). La dernière inspection de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) n'a pas donné lieu à des remarques sur ce point.

Monsieur Lecoq remercie Madame Marché pour les informations qu'elle vient de donner à l'ensemble des membres du CA et donne la parole à Madame Bernadette Patte sur le point relatif à la *Programmation du nouveau silo*.

4. Programmation du nouveau silo

Madame Patte rappelle les différentes étapes de programmation du silo pour l'année 2010 à partir de sa notification à la Société SEQUENDI en mai 2010.

Le Comité technique, qui est chargé d'assurer le suivi des études, s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010 et le programmiste a effectué quatre visites de l'établissement qui ont donné lieu notamment à des présentations du circuit du livre, et de l'organisation des services.

Le Comité de pilotage, qui est chargé de proposer une analyse argumentée et des propositions de scénarios, en vue du choix du maître d'ouvrage, s'est réuni une fois le 14 décembre 2010.

Le CTLes a par ailleurs réalisé un document relatif aux projections liées à la montée en charge de l'établissement dans le cadre de son extension. Ce document a été communiqué à la tutelle, au maître d'ouvrage et au programmiste. Il sera présenté aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

Monsieur Baraggioli rappelle que l'opération a été inscrite dans le *Contrat de projets Etat Région Île-de-France 2007-2013*. L'opération a, depuis son lancement, changé de périmètre et elle est aujourd'hui inscrite dans le cadre de l'*Opération Campus*. Ce changement de périmètre, mais aussi d'enveloppe financière dédiée au projet, a conduit à la nomination d'un nouveau maître d'ouvrage qui est l'Etablissement public d'aménagement des universités de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Madame Bernadette Petit intervient pour rappeler que, dans le cadre du Contrat de projets Etat Région, l'enveloppe dédiée à l'extension du silo du CTLes était d'un montant de seize millions d'euros, alors qu'aujourd'hui son montant est de trente trois millions d'euros.

Monsieur Lecoq indique que le Conseil d'administration doit se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui est jointe au dossier de présentation. L'objet de cette convention est de confier la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

C'est à l'unanimité des voix que cette autorisation est donnée au directeur.

5. Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CTLes

Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes, à l'instar d'autres établissements est amené à produire un *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI). Il souligne que le texte qui est présenté au CA constitue l'ébauche du document qui sera adressé, d'ici la fin de l'année, à la Direction générale des finances publiques et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés tenant à la définition des surfaces du bâtiment, et par là même au ratio m² par agent et de la nécessité d'avoir recours à un géomètre. Il attire l'attention du conseil sur le montant de la dépense qui n'a pas été prévue au budget initial et dont le montant devrait être bien supérieur à 4 000€.

Madame Tsagouria s'interroge sur la possibilité d'éviter cette dépense en utilisant les plans existants pour le calcul des surfaces.

Madame Marché rappelle que la BNF dispose uniquement de plan sous format papier dont le CTLes a copie, mais qu'elle ne dispose pas des plans sur fichiers AutoCAD.

Monsieur Baraggioli souligne la difficulté à exploiter les plans d'origine qui présentent parfois des incohérences avec l'existant. Il attire par ailleurs l'attention du conseil sur le fait que le travail qui serait demandé au géomètre permettrait non seulement de répondre au besoin suscité par l'élaboration du SPSI, mais aussi d'aider le programmeur dans le cadre de sa mission.

Monsieur Marian ne voit pas d'objection à ce que l'on ait recours aux services d'un géomètre.

6. Journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011

Monsieur Lecoq présente le point relatif à l'organisation des deuxièmes journées professionnelles organisées par le CTLes à l'Université Paris 7 Denis-Diderot. Il se félicite de cette démarche qui, au-delà des retombées en termes de prestige et de rayonnement pour le CTLes, intervient dans un contexte où la mutualisation des collections apparaît aujourd'hui comme un sujet de réflexion qui mobilise l'ensemble de la profession.

Monsieur Baraggioli rappelle que le Conseil d'administration a eu connaissance le 24 novembre 2010 du budget prévisionnel relatif à ces deux journées professionnelles. Le document qui est porté à la connaissance des membres du conseil fait état de modifications quant aux dépenses prévisionnelles.

Le programme des journées professionnelles est désormais finalisé et le directeur fait distribuer en séance la plaquette de présentation. Il attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté de trouver des chambres d'hôtel offrant un bon rapport qualité prix en raison notamment des salons professionnels prévus aux dates choisies par le CTLes pour sa manifestation.

Le président du Conseil d'administration remercie Monsieur Guy Cobolet pour l'introduction qu'il a rédigée pour le programme de cette manifestation et il souligne les efforts faits par le CTLes et visant à la recherche de soutiens financiers.

Monsieur Lecoq invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote sur la prise en charge de 6 nuitées, correspondant à l'hébergement de deux intervenants étrangers et d'un modérateur venant de province dans la limite de 1 200€.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du Compte financier 2010

Madame Nicole Préteseille est appelée à présenter les grands axes du compte financier. Les recettes représentent 872 463,31€. La subvention de fonctionnement d'un montant de 715 200€ est la recette la plus importante de l'établissement. Madame Préteseille souligne toutefois que les sommes perçues par l'établissement au titre de la location des espaces linéaires représentent 153 559,35€.

Les dépenses se sont élevées à 853 184,27€ pour la section de fonctionnement. Les dépenses décaissables sont d'un montant de 672 847,36€ et les dotations aux amortissements d'un montant de 149 511,95€.

Pour la section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 30 824,96€.

Madame Préteseille souligne que les dépenses sont en diminution depuis deux ans. C'est sans conteste sur les dépenses de personnels recrutés sur le budget propre de l'établissement que les dépenses accusent la baisse la plus sensible. Entre 2009 et 2010 ces dépenses ont diminué de 35% alors que les recettes sont constantes.

L'exécution du budget est 83,53% en fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses dans la section d'investissement est de seulement 32%. Cet écart entre la prévision et la réalisation est dû au retard pris dans l'exécution du marché de réinformatisation passé avec la Société EVER TEAM.

Les crédits d'un montant de 162 182,69€ ouverts en fonctionnement et qui n'ont pas été dépensés, concernent les dépenses liées à la fois aux charges communes avec la BnF et aux études préalables au remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 98,59%.

L'exercice 2010 dégage une capacité d'autofinancement de 199 615,95€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 50 104€. Madame Préteseille souligne que c'est la première année depuis 2006 que l'exercice est bénéficiaire.

Madame Chantal Bonnefoy se félicite du résultat qui présente un bénéfice en section de fonctionnement. Il convient de souligner que, faute de subvention d'investissement, le CTLes n'a disposé que de sa capacité d'autofinancement pour ses investissements qui ont été réduits de 65 000€.

Madame Bonnefoy souligne d'autre part que le taux d'exécution des dépenses n'est que de 84%. Il conviendrait qu'à l'avenir le budget exécuté se rapproche le plus possible du budget prévisionnel.

A l'occasion de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue avec le directeur, il a été signalé que les crédits inscrits en charges du personnel n'avaient pas été totalement consommés. Il a été aussi signalé que la technique comptable des charges à payer devait être systématiquement utilisée afin d'éviter le report d'un exercice à l'autre des sommes dues à la BnF au titre des charges communes.

Monsieur Baraggioli entend bien les remarques qui viennent d'être formulées par le contrôleur financier. Il souhaite apporter une précision en ce qui concerne les dépenses

relatives aux personnels recrutés sur budget propre. En effet, les personnels contractuels sont des personnels qui pour la plupart ont vocation, soit à passer des concours de recrutement de la Fonction publique afin de résoudre leur de précarité dans l'emploi, soit à trouver un meilleur emploi, peut-être tout aussi précaire que celui qu'ils occupent au CTLeS mais certainement mieux rémunéré. Lorsque ces personnels quittent l'établissement suite à l'une de ces deux hypothèses, il est parfois difficile de leur trouver des remplaçants qui ont le minimum de formation requise ou l'appétence nécessaire pour le poste proposé. Cela explique pour 2010, la distorsion entre la prévision et l'exécution du compte 64.

En ce qui concerne les charges à payer, Monsieur Forlini informe le conseil que des efforts seront réalisés et que l'établissement aura recours systématiquement à cette technique comptable.

Madame Bernadette Petit s'interroge sur les informations relatives à la masse salariale qui n'apparaissent pas dans le rapport d'activité. Monsieur Baraggioli, rappelle que ces informations sont données dans le document relatif à la présentation du budget prévisionnel lors du deuxième CA de chaque année. En effet, les salaires de personnels de l'Etat ne sont pas pris en charge sur le budget de l'établissement et ne figurent donc pas dans le compte financier.

Le président du Conseil d'administration soumet au vote l'ensemble des opérations de l'année 2010 retracées dans le compte financier.

Il s'agit pour la première section d'un montant de dépenses de 853 184,27€ et un total de recettes de 872 463,31€.

Il s'agit pour la deuxième section d'un montant de dépenses de 30 824,96€.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat 2010

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 50 104€. L'affectation du résultat qui va dans les réserves de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 1, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur le compte 1311 sur une somme de 230 000€ correspondant au montant de la subvention d'investissement accordée par le ministère pour financer les travaux de mise en sécurité des installations. Aucune somme n'avait été inscrite au budget initial sur ce compte.

Elle porte toujours en recettes sur le compte 708 sur une somme de 3 000€ qui doit permettre d'ajuster à la hausse le nombre de participants potentiels aux journées d'études avec la capacité de l'amphithéâtre Buffon.

Elle porte enfin sur une diminution de 700€ de recettes inscrites au compte 778. Le support financier obtenu s'est révélé moins important que prévu initialement.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 29 500€ inscrite au compte 205 pour payer le solde de la tranche ferme du lot 1 du marché de réinformatisation. La technique des charges à payer ne pouvait pas être utilisée ici en raison du retard pris par le prestataire. Monsieur Forlini rappelle que comme cela a été dit précédemment, l'admission en service régulier sera prononcée dans les jours qui viennent.

Elle permet aussi, pour un montant de 176 800€, de prendre en charge la régularisation des sommes dues à la BnF dans le cadre des charges communes et les frais relatifs aux études préalables aux travaux.

La décision budgétaire modificative n°1, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs de location des espaces de stockage

Le directeur rappelle que la dernière augmentation des tarifs concernant la location des espaces linéaires pour les collections versées au CTLes dans le cadre des « *dépôts* » et du « *stockage provisoire* » a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit ici de proposer à l'approbation du conseil, une augmentation des tarifs pour ces prestations. Cette augmentation représenterait 2% par rapport aux tarifs pratiqués aujourd'hui et elle prendrait effet en janvier 2012.

Monsieur Baraggioli présente deux exemples de tarifications proposées par des entreprises privées pour des services comparables à ceux du CTLes. Si le CTLes facture 4,54€ TTC le mètre linéaire à l'année, dans le privé il faut compter à peu près la même somme chaque mois par mètre linéaire.

Si cette augmentation, qui est au demeurant modeste, devait être adoptée, le montant des recettes prévisionnelles liées à la location d'espace représenterait l'an prochain 27% de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Philippe Marcerou rappelle que les tarifs pratiqués par le CTLes sont très bon marché lorsque l'on considère que 1€ dépensé au CTLes pour le stockage équivaut à 6,50€ versé à un prestataire privé installé à Paris intra-muros. A titre d'exemple la location de 8 kilomètres linéaires à la Crypte de l'Eglise Notre-Dame du Liban revient à 205 000€ TTC, alors que la location de près de 18 kilomètres linéaires au CTLes revient à 51 000€ TTC.

Monsieur Bonnafous-Murat s'interroge sur le fait que le prix mensuel de location est identique selon que l'on loue au mois ou à l'année. Peut-être conviendrait-il de revoir ce principe lors de la prochaine révision des tarifs ?

Le CA est appelé à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux tarifs qui se répercuteront sur les factures qui seront adressées aux établissements partenaires en janvier 2012.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Versement des prestations sociales

Monsieur Lecoq avait proposé en début de séance de donner la parole à M. Hédoïn avant d'aborder des questions plus formelles dans l'ordre du jour. C'est au titre des questions diverses que Monsieur Hédoïn prend la parole et informe le conseil qu'en sa qualité de représentant du personnel, il a été saisi des difficultés que rencontrent deux agents de l'établissement pour obtenir le versement de certaines prestations sociales interministérielles auxquelles ils ont droit.

Il s'agit en l'espèce des prestations interministérielles (PIM) relatives aux parents d'enfant handicapé ou malade de moins de 20 ans, de l'allocation de centre de loisirs sans hébergement, et des aides sociales d'initiative académique (ASIA) relatives aux frais de garderie pour enfants de 3 à 10 ans.

Par courrier en date du 5 mai 2011, la direction de l'établissement attirait l'attention du Rectorat de Créteil sur le fait que le CTLes n'étant pas un service de l'administration centrale, ces domaines relevaient de la compétence académique.

Monsieur Hédoïn attire l'attention du conseil sur le fait qu'il a eu communication de deux courriers en date du 12 octobre 2010 et du 4 février 2011 par lesquels le CTLes informe la tutelle du problème que rencontrent deux de ses agents.

Monsieur Hédoïn souhaiterait connaître les moyens à mettre en œuvre afin payer ces prestations et de mettre ainsi un terme à cette inégalité de traitement entre les agents de la fonction publique.

Monsieur Marian a été alerté depuis quelques mois déjà par le directeur du CTLes, mais il n'a pas de réponse encore de la part de la DGRH.

Monsieur Forlini a pris attache pour sa part avec les services du Rectorat de Créteil pour résoudre les problèmes de dialogue de gestion LOLF. Pour mémoire, le CTLes n'est pas passé aux compétences élargies pour la gestion des personnels et seule une convention entre le CTLes et le Rectorat de Créteil pourrait apporter une solution à la situation que rencontrent les agents du CTLes.

Madame Petit rappelle que les crédits d'action sociale sont là où se trouvent les crédits de la masse salariale. Il appartient bien au Rectorat de Créteil de prendre en charge ces prestations.

Monsieur Mathieu Boucheron s'engage à faire remonter à sa hiérarchie la discussion qui vient d'avoir lieu.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

12. Sorties d'inventaire

Les sorties d'inventaire concernent des biens immatériels dont certains ont été acquis à la fin des années 1990. La liste détaillée de ces biens, dont la valeur est nulle, figure dans le dossier.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

La sortie d'inventaire est votée à l'unanimité.

13. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservatrice en chef des bibliothèques, Directrice adjointe du CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Conservateur général, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Conservatrice générale, Directrice du GIP BULAC ;
- Madame Marie-France Dumoulin, Conservatrice en chef, représentait Madame Valérie Tesnière Conservatrice générale, Directrice de la BDIC ;

- Madame Sylvie Biet, Conservatrice en chef, représentait Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Madame Laure Cardoux, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLes;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4,
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France, a été représentée par Madame Sylvie Biet, conservatrice en chef ;
- Madame Valérie Tesnière, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, a été représentée par Madame Marie France Dumoulin, conservatrice en chef ;

Le quorum étant réuni, Madame Lemardeley ouvre la séance du Conseil à 14h30. Elle informe les membres du conseil qu'elle présidera temporairement le CA, le temps des opérations de vote relatives à l'élection du nouveau président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, présente sa candidature en rappelant qu'il siège au CA du CTLes depuis 2008 et qu'il a assuré la fonction de président par intérim lors du dernier conseil qui s'est tenu le 24 novembre 2010. Monsieur Lecoq souligne par ailleurs qu'il a été, par le passé, président de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et, qu'à ce titre, il a été pendant longtemps sensibilisé aux enjeux de la conservation partagée.

Monsieur Lecoq souligne le rôle moteur du CTLes dans la conservation partagée et rappelle que si cet établissement est aujourd'hui unique en son genre sur le territoire national, il y a des projets de construction d'établissements similaires en province pour lesquels le CTLes sert de modèle.

Aucune question n'est posée au candidat, et en l'absence d'autres candidatures, Madame Lemardeley propose la candidature de Monsieur Lecoq.

Monsieur Bruno Forlini donne lecture des noms des 13 membres du conseil, autorisés à prendre part au scrutin et représentant les collèges suivants :

- *Membres de droit,*
- *Représentants des établissements utilisateurs,*
- *Personnalités désignées par Madame le Ministre,*
- *Représentants des personnels.*

Monsieur Jean-Claude Colliard, demande des précisions sur les modalités de scrutin. Monsieur Forlini rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à bulletin secret. Une urne est d'ailleurs prévue à cet effet. En l'absence de Monsieur Pierre Gonneau, de Monsieur Georges Molinié et de Monsieur Bernard Pellat, les électeurs présents ou représentés sont au nombre de 10.

A l'issue du dépouillement des bulletins, Monsieur Lecoq recueille 10 voix, il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Lecoq qui souhaite la bienvenue à Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, ainsi qu'à Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-

président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Sylvie Biet, conservatrice, qui représente Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut, et à Madame Laure Cardoux, secrétaire des affaires budgétaires au CTLes.

Avant d'aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour Monsieur Lecoq demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur Laurent Hédoïn souhaiterait pouvoir aborder la question des prestations sociales pour les personnels du CTLes.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaires.

Aucune autre question diverse n'étant proposée, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil, le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix ; Monsieur Bonnafous-Murat souhaitant s'abstenir dans la mesure où il n'était pas présent lors du dernier CA.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du conseil.

2. Présentation du rapport d'activité 2010

Au cours de l'année 2010, plus de 2,5 kilomètres linéaires de documents en provenance des bibliothèques versantes ont été intégrés aux collections du CTLes. Le volume des collections transférées est bien en deçà des transferts réalisés en 2008 (4 kilomètres linéaires) et en 2009 (3,8 kilomètres linéaires), en raison de la saturation provisoire des magasins de l'établissement. En effet, en décembre 2010 les métrages linéaires occupés représentaient 97% de la capacité de stockage du CTLes.

La première partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la gestion des espaces de stockage et à la répartition des collections conservées par l'établissement en fonction de leur statut (cession, dépôt, stockage provisoire).

À compter de janvier 2010, les communications des documents auprès des bibliothèques versantes ont fait l'objet de la mise en place d'une navette supplémentaire permettant d'assurer un service de livraison du lundi au jeudi.

Cette amélioration du service fourni à nos partenaires a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de communications par rapport à l'an dernier (+4%). Il convient toutefois de souligner que cette hausse aurait été sans doute plus importante s'il n'y avait pas eu d'interruption des communications de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) à partir de septembre 2010. Le « *gel* » de ces communications, qui représentent 120 documents par mois, est lié aux opérations de déménagement des fonds vers la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui débutera en avril 2011.

La deuxième partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la communication des collections en fonction des supports et des disciplines.

2.1 Gestion des espaces de stockage et répartition des collections par nature en fonction des différents statuts

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes s'est accrue par rapport à l'an dernier en raison du retablettage d'une partie des magasins. Ces réaménagements qui se poursuivront en 2011 ont permis de gagner pour l'heure 1 kilomètre linéaire. La capacité de stockage globale de l'établissement (tous types de magasins confondus) avoisine aujourd'hui les 74 kilomètres linéaires alors qu'elle représentait plus de 72 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, le linéaire disponible avoisinait les 2 kilomètres linéaires et doit permettre d'absorber les transferts programmés de janvier à mai 2011.

Il convient de souligner que le retrait progressif des collections de la BULAC qui est programmé d'avril à septembre 2011 permettra de libérer 9 kilomètres linéaires de rayonnages. Les espaces ainsi libérés seront proposés aux établissements partenaires dans le cadre de la prochaine campagne de versements qui couvrira la période du 6 septembre 2011 au 26 juillet 2013.

Si l'on observe l'ensemble des versements réalisés en 2010, il apparaît que 82% des transferts sont constitués de collections en dépôt.

Sur l'ensemble des collections qui sont conservées au CTLes à la date du 31 décembre 2010 qu'il s'agisse des cessions, des dépôts, du stockage provisoire, et des versements provisoires de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les collections en dépôt représentent plus de 38% des fonds conservés par l'établissement et les cessions plus de 32%.

Les opérations de dédoublement et de désherbage, menées par les équipes du CTLes en 2010, ont permis d'éliminer plus de 300 mètres linéaires de collections cédées au titre du dédoublement courant réalisé sur les transferts à l'arrivée des collections et au titre du dédoublement rétrospectif sur les collections conservées depuis 1997.

Le dédoublement courant sur les versements représente plus de 100 mètres linéaires et concerne des collections envoyées en double. On peut citer à titre d'exemple le périodique en langue espagnole « *Cultura universitaria* » pour lequel l'établissement a éliminé 3 mètres linéaires de doublons qui ont été versés dans l'année à l'occasion d'un transfert.

Le dédoublement rétrospectif qui porte sur les collections conservées par le CTLes depuis 1997 a permis d'éliminer 200 mètres linéaires dont 190 mètres linéaires de titres relevant du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Il s'agit de titres pour lesquels l'établissement n'est pas pôle de conservation et dont les fascicules ne venaient combler aucune lacune dans les collections des bibliothèques partenaires. On peut citer à titre d'exemple le périodique « *Journal of biological chemistry* » pour lequel l'établissement a pilonné 62 mètres linéaires et transféré 2 mètres linéaires à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le document qui est mis en annexe du rapport d'activité et qui présente la répartition des collections conservées par le CTLes par établissements versants, types de documents et statuts (dépôt, cession). Pour les cessions, le document fait par ailleurs apparaître les mètres linéaires éliminés dans le courant de l'année.

Le directeur souligne que la poursuite des activités liées à la conservation partagée devrait permettre d'augmenter progressivement, dans les prochaines années, le nombre de mètres linéaires éliminés.

Monsieur Marian intervient pour souligner qu'en ce qui concerne le pilon des fascicules de périodiques, il faudrait avoir deux approches distinctes selon qu'il s'agit de titres publiés en France ou de titres publiés à l'étranger.

En effet, en ce qui concerne les revues de langue française ou publiées en France, il convient de procéder avec prudence pour le pilon dans la mesure où à l'avenir elles devront être numérisées. Cette numérisation, comme de nombreux exemples le montrent déjà aujourd'hui, nécessite parfois d'avoir recours à deux collections afin d'avoir la certitude que tous les fascicules peuvent être numérisés.

Jean-Louis Baraggioli rappelle les principes qui ont été retenus au CTLes pour l'élimination des fascicules de périodiques.

Pour les collections qui ne relèvent pas de la conservation partagée, l'établissement élimine les fascicules redondants par rapport à l'état de collection dans les magasins.

Les éliminations d'un titre interviennent de manière marginale et portent sur des titres en mauvais état de conservation et surtout très répandus dans le réseau des bibliothèques franciliennes.

Le directeur rappelle qu'une collection lacunaire de l'« *Usine nouvelle* », titre très répandu au sein des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a été pilonnée entre 2006 et 2007 et qu'aujourd'hui l'établissement a reconstitué une collection complète qui est en bon état de conservation.

Pour les collections qui relèvent du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, les éliminations interviennent uniquement après que des propositions aient été faites par le CTLes aux pôles de conservation.

Madame Marie-Christine Lemardeley intervient au sujet des recommandations de la Cour des comptes et s'interroge sur les échéances qui sont fixées pour la mise en place du Contrat de performance.

Monsieur Marian intervient en précisant que la mise en place du Contrat de performance pour le CTLes interviendra en phase avec le calendrier du renouvellement des contrats des établissements parisiens. Monsieur Marian rappelle qu'une première expérimentation en termes de contractualisation avec les établissements documentaires a lieu cette année avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Une première évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) laisse apparaître qu'il serait opportun de comparer les moyens, les objectifs et les résultats de l'ABES au regard de ce que peuvent faire des agences comparables à l'étranger. Le CTLes pourrait faire l'objet du même type de *benchmarking* avec les bibliothèques de dépôt à l'étranger.

Monsieur Bonnafous-Murat souhaite savoir en quoi consiste la performance du CTLes par rapport aux performances dans les contrats universitaires ? Il souhaite également connaître de quelle manière elle se mesure.

Monsieur Marian souligne qu'il s'agit là d'une question de fond dans la mesure où une bonne part de la performance du CTLes dépend des objectifs que lui assignent ses partenaires les bibliothèques d'Île-de-France.

Dans le cadre du Contrat de performance, il convient d'isoler des objectifs spécifiques qui permettent d'évaluer la performance propre de l'établissement et qui correspondent à une part importante de son activité.

Monsieur Lecoq, souligne qu'en 2010, le rapport de Monsieur Bernard Larrourou esquisse les objectifs de performance du CTLes qui doit être en mesure d'accueillir quantitativement mais aussi qualitativement les collections des bibliothèques universitaires

et des grands établissements d'Île-de-France facilitant de ce fait la logistique de gestion de ces établissements.

Monsieur Marian s'interroge sur le signalement des collections dans le SUDOC en soulignant que les chiffres de production semblent en baisse par rapport à 2009.

Monsieur Baraggioli rappelle que seules les collections qui deviennent la propriété du CTLe dans le cadre des cessions font l'objet d'un signalement dans le SUDOC. Le nombre de notices bibliographiques qui ont été créées (1 352) et le nombre de données d'exemplaires reportées sur des notices existantes (2 581) correspondent aux documents qui ont intégré les collections du CTLe en 2010 au titre de la cession. Un calcul rapide nous permet de déterminer qu'il s'agit de près de 4 000 documents qui représentent 18% des fonds entrés au CTLe en 2010.

2.2 Communication des collections : nature des fonds communiqués par supports et par disciplines

Dans le domaine de la communication des collections, l'une des préoccupations de l'établissement concerne le taux d'échec dans le traitement des demandes de prêt. Celui-ci est compris depuis 2007 entre 3% et 4%. Pour mémoire avant 2007, le taux d'échec des communications était compris entre 5% et 7%.

Pour l'année 2010, l'établissement a été saisi de 10 873 demandes qui se sont traduites par 10 457 communications.

Le taux d'échec est dû principalement à des demandes qui portent sur des documents qui ne sont pas localisés au CTLe ou sur des documents dont les références sont erronées ou incomplètes.

En 2010, le CTLe a mis en place un programme de sensibilisation des personnels aux activités liées au prêt. Ce programme se traduit par un stage d'une demi journée effectué par les agents du CTLe (sur la base du volontariat) au sein des services du PEB des bibliothèques franciliennes. Le CTLe se propose de recevoir à son tour les personnels des établissements partenaires.

C'est là une occasion unique d'échanger sur les pratiques et les méthodes de travail des différents services du PEB au sein des différentes bibliothèques versantes et du CTLe. Ce programme sera poursuivi en 2011.

Les communications ont porté essentiellement sur les monographies. Cette tendance s'explique sans doute dans la mesure où les versements de monographies réalisés ces trois dernières années portent principalement sur des titres récents. Près de 65% des communications de monographies portent sur des documents qui en termes de champs disciplinaires relèvent des langues et littératures ainsi que des arts.

La faible communication des périodiques est sans doute liée, pour une part, à la diminution des demandes sur les périodiques de médecine. En effet, dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, le CTLe conserve désormais principalement des titres morts. A titre d'information, le directeur rappelle que, l'établissement est pôle de conservation pour 381 titres dont 278 sont des titres morts.

La chute des communications des périodiques s'explique aussi en raison de l'offre de plus en plus importante de périodiques numériques sur le marché ainsi que par le développement des programmes de numérisation réalisés par les bibliothèques.

La baisse des communications enregistrées pour les thèses et les mémoires de 3^e cycle résulte d'une diminution significative du nombre de mémoires de 3^e cycle de la

Bibliothèque Cujas. Cette baisse, pour laquelle il est difficile de déterminer les causes, est vraisemblablement conjoncturelle et il n'est pas exclu dès l'an prochain il y ait un accroissement de la demande.

Plus de 86% des prêts sont consentis aux bibliothèques versantes et près de 83% des communications portent sur des collections en dépôt. Il apparaît par ailleurs qu'en ce qui concerne les dépôts, les établissements demandent en communication leurs propres documents à hauteur de 90% de l'ensemble des transactions de prêt. On ne peut que souligner, à travers ces chiffres, le rôle de magasin distant rempli par le CTLes.

Les documents les plus demandés, tous supports confondus concernent les *langues et littératures* (38% des communications) et les *arts* (26% des communications).

L'amélioration du service du prêt entre bibliothèques est l'une des priorités du CTLes. Afin de mieux desservir les 27 établissements versants, et d'améliorer les prestations offertes à ses partenaires, le CTLes a mis en place en 2011, une navette journalière supplémentaire. Désormais la navette de prêt circule du lundi au vendredi à l'exception de la période estivale pendant laquelle le nombre de navettes est réduit.

Parmi les orientations majeures pour l'année 2011, le CTLes organisera une nouvelle manifestation professionnelle sur la mutualisation des ressources dans le cadre de la conservation partagée. Cette journée devrait se tenir les 27 et 28 juin prochains.

Dans le cadre de la construction d'une extension du silo, l'établissement poursuivra en interne sa réflexion sur les projections tant en termes de gestion des collections qu'en termes d'organisation des services. L'établissement présentera au prochain CA le document de synthèse qui sera communiqué au maître d'ouvrage, l'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), ainsi qu'au programmiste.

L'année 2011 devrait voir la livraison complète du nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et d'archives de la Société EVER TEAM ainsi que la mise en place de la plate-forme de travail partagé avec les bibliothèques partenaires.

Monsieur Lecoq invite Mademoiselle Virginie Gueu à apporter quelques précisions sur l'avancement du chantier d'informatisation du CTLes.

La livraison du système de gestion de bibliothèque et d'archives qui constitue le lot 1 du marché a été réalisée à la fin de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés à la vérification du système régulier qui touche désormais à sa fin.

En ce qui concerne le lot 2 relatif à la mise en place d'une plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires pour tout ce qui relève des opérations de transfert et des activités liées à la conservation partagée, l'établissement a déjà commencé l'instruction du dossier. Le produit devrait être livré en début 2012.

Monsieur Lecoq, rappelle que lors du dernier CA, M. Hédoïn avait fait part d'inquiétudes quant à la pérennité de la navette du vendredi en raison du manque de magasiniers titulaires du permis de conduire.

Monsieur Hédoïn rappelle que ces inquiétudes étaient liées à l'absence de renfort en termes de personnels pouvant assurer la navette de prêt. Il précise qu'aujourd'hui ces inquiétudes sont levées dans la mesure où l'établissement a recruté, sur un poste vacant, un contractuel qui non seulement est titulaire du permis de conduire, mais qui accepte aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouvelles fiches de poste de magasiniers du CTLes prévoient qu'ils puissent assurer les navettes quotidiennes de PEB (du lundi au vendredi) à

destination du CTLes, et qu'ils assurent par ailleurs les transferts de collections, retenues par le Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, entre les différents pôles de conservation.

La quasi-totalité des bibliothèques, qu'il s'agisse des bibliothèques desservies par la navette journalière ou des bibliothèques pôles de conservation, est située à Paris intra-muros.

En conséquence il faut impérativement que les agents aient leur permis B, mais qu'ils acceptent aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli souligne que des inquiétudes demeurent dans la mesure où les affectations des lauréats de concours risquent de se traduire par la nomination au CTLes d'agents qui ne seraient pas en mesure d'assurer la communication des documents par navette.

Monsieur Lecoq invite le directeur à prendre attache avec Madame Dominique Belascain, Chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées, afin de la sensibiliser à ce problème.

Madame Sylvie Biet, demande des précisions sur la plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires. Elle souhaiterait notamment savoir si la mise en place de cette plate-forme va se traduire par l'installation d'un logiciel dédié au sein de toutes les bibliothèques ?

Mademoiselle Gueu précise que l'accès à cette plate-forme se fera directement à partir du site du CTLes sans qu'il y ait d'intervention sur les logiciels des différentes bibliothèques partenaires. Elle souligne par ailleurs que ce produit qui sera développé par la Société EVER TEAM, présentera une interface ergonomique qui ne nécessitera pas de formation pour les utilisateurs.

Monsieur Bonnafous-Murat remarque la disparité qui existe entre le volume des collections déposées par un établissement et le nombre de prêts consentis à ce même établissement. C'est le cas notamment entre Paris 3 et Paris 7 dont les collections conservées au CTLes représentent des métrages comparables mais pour lesquels, en 2010, les communications de Paris 3 représentent 3,14% et celles de Paris 7 représentent 0,63%.

Monsieur Baraggioli intervient en rappelant qu'il est difficile de donner une réponse satisfaisante pour expliquer cet état de fait. Il rappelle néanmoins que les transferts vers le CTLes sont appréhendés de manière différente en fonction des établissements.

Pour schématiser, il faut savoir que certains établissements préparent très en amont les opérations de transfert vers le CTLes en menant une réflexion sur les documents à rotation qui vont être versés, alors qu'à l'inverse, d'autres établissements doivent libérer dans l'urgence des espaces homogènes dans leurs magasins. De ces deux différentes approches découle sans doute, en partie, le différentiel des communications réalisées dans le cadre du PEB sur des fonds d'établissements ayant déposé au CTLes le même nombre de mètres linéaires.

M. Lecoq remercie le directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'établissement. Le rapport d'activité d'un établissement public n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration.

3. Programmation, financement et paiement de travaux immobiliers et de rénovation d'installations ou d'équipement du CTLes

Monsieur Bruno Forlini présente l'ensemble des travaux qui sont en cours de réalisation sur le site ou qui seront prochainement réalisés. Il s'agit en tout premier lieu des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie dont le chantier est en cours de réalisation.

Pour ce chantier, une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge qui couvre le coût des études préalables sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances. La réalisation de cette étude ayant pris du retard, l'inscription de ces crédits est prévue dans la DBM n°1.

L'établissement a par ailleurs signé une deuxième convention pour la réalisation des travaux et qui a donné lieu à l'inscription au budget 2011 d'une somme de 208 000€.

Madame Marie-Pierre Marché, rappelle que ce chantier a pris du retard et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2011. La réception des travaux interviendrait alors en 2012 ainsi d'ailleurs qu'à la refacturation au CTLes par la BnF.

Monsieur Forlini aborde le dossier relatif aux travaux de remplacement des groupes froids. Il rappelle qu'une somme de 28 000€, correspondant au coût prévisionnel des études, a été inscrite au budget 2011.

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, lors de la réunion du comité de gestion BnF/CTLes, qui s'est tenu le 16 mars 2011, qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Le CTLes est dans l'attente de connaître le montant du marché relatif à la nouvelle mission d'études ainsi que le montant prévisionnel des travaux à réaliser.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la notion de « *périmètre plus restreint* » avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché précise que la BnF avait mal apprécié le coût réel du marché initial qui avait des ambitions importantes en termes de développement durable, avec notamment la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessicante, ainsi que la fourniture et la pose d'une installation solaire.

Les estimations réalisées par les équipes de la Direction des moyens techniques étaient sensiblement inférieures aux coûts déterminés par l'équipe de maîtrise d'œuvre lorsqu'elle a travaillé sur l'APS puis sur l'APD.

Il apparaît que les coûts liés aux travaux demeurent élevés et que la BnF renonce à la pose de panneaux solaires d'où cette notion de « *périmètre plus restreint* » par nécessité avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché informe le conseil que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée d'ici la fin du mois de mai et que la désignation du maître d'œuvre interviendra courant septembre.

Monsieur Forlini évoque enfin le dernier dossier relatif aux travaux qui sont prévus sur le site de Bussy-Saint-Georges et qui concernent le remplacement du système de gestion technique centralisée. Il rappelle que les travaux ne devraient pas intervenir avant 2014.

Madame Marché attire l'attention du conseil sur le fait que les automates qui sont actuellement en place sur le site de Tolbiac sont identiques à ceux du site de Bussy-Saint-

Georges. Cette situation facilite le renouvellement des pièces défectueuses et permet de différer les travaux afférents au système de gestion centralisée.

Madame Marché rappelle par ailleurs que les deux centres techniques disposent de magasins de grande hauteur pour lesquels il y a un problème de désenfumage. En effet, lors de la construction les dossiers d'ouvrages exécutés, qui ont été remis à la BnF, n'étaient pas conformes aux travaux réalisés car les trappes de désenfumage dans les magasins de grande hauteur sont sous dimensionnées. Le coût lié aux interventions sur la toiture pour agrandir ces trappes est très onéreux et pour l'heure, la BnF n'est pas en mesure de lancer cette opération travaux.

Monsieur Baraggioli rappelle que la part qui incomberait au CTLes, dans le cadre de ces travaux, est estimée à 400 000€.

Madame Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dans le cadre des inspections réglementaires, les deux établissements ne sont pas tenus à un délai pour se mettre en conformité ?

Madame Marché rappelle que les deux centres techniques sont des installations classées protection de l'environnement (ICPE) et non des établissements recevant du public (ERP). La dernière inspection de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) n'a pas donné lieu à des remarques sur ce point.

Monsieur Lecoq remercie Madame Marché pour les informations qu'elle vient de donner à l'ensemble des membres du CA et donne la parole à Madame Bernadette Patte sur le point relatif à la *Programmation du nouveau silo*.

4. Programmation du nouveau silo

Madame Patte rappelle les différentes étapes de programmation du silo pour l'année 2010 à partir de sa notification à la Société SEQUENDI en mai 2010.

Le Comité technique, qui est chargé d'assurer le suivi des études, s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010 et le programmiste a effectué quatre visites de l'établissement qui ont donné lieu notamment à des présentations du circuit du livre, et de l'organisation des services.

Le Comité de pilotage, qui est chargé de proposer une analyse argumentée et des propositions de scénarios, en vue du choix du maître d'ouvrage, s'est réuni une fois le 14 décembre 2010.

Le CTLes a par ailleurs réalisé un document relatif aux projections liées à la montée en charge de l'établissement dans le cadre de son extension. Ce document a été communiqué à la tutelle, au maître d'ouvrage et au programmiste. Il sera présenté aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

Monsieur Baraggioli rappelle que l'opération a été inscrite dans le *Contrat de projets Etat Région Île-de-France 2007-2013*. L'opération a, depuis son lancement, changé de périmètre et elle est aujourd'hui inscrite dans le cadre de l'*Opération Campus*. Ce changement de périmètre, mais aussi d'enveloppe financière dédiée au projet, a conduit à la nomination d'un nouveau maître d'ouvrage qui est l'Etablissement public d'aménagement des universités de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Madame Bernadette Petit intervient pour rappeler que, dans le cadre du Contrat de projets Etat Région, l'enveloppe dédiée à l'extension du silo du CTLes était d'un montant de seize millions d'euros, alors qu'aujourd'hui son montant est de trente trois millions d'euros.

Monsieur Lecoq indique que le Conseil d'administration doit se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui est jointe au dossier de présentation. L'objet de cette convention est de confier la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

C'est à l'unanimité des voix que cette autorisation est donnée au directeur.

5. Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CTLes

Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes, à l'instar d'autres établissements est amené à produire un *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI). Il souligne que le texte qui est présenté au CA constitue l'ébauche du document qui sera adressé, d'ici la fin de l'année, à la Direction générale des finances publiques et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés tenant à la définition des surfaces du bâtiment, et par là même au ratio m² par agent et de la nécessité d'avoir recours à un géomètre. Il attire l'attention du conseil sur le montant de la dépense qui n'a pas été prévue au budget initial et dont le montant devrait être bien supérieur à 4 000€.

Madame Tsagouria s'interroge sur la possibilité d'éviter cette dépense en utilisant les plans existants pour le calcul des surfaces.

Madame Marché rappelle que la BNF dispose uniquement de plan sous format papier dont le CTLes a copie, mais qu'elle ne dispose pas des plans sur fichiers AutoCAD.

Monsieur Baraggioli souligne la difficulté à exploiter les plans d'origine qui présentent parfois des incohérences avec l'existant. Il attire par ailleurs l'attention du conseil sur le fait que le travail qui serait demandé au géomètre permettrait non seulement de répondre au besoin suscité par l'élaboration du SPSI, mais aussi d'aider le programmeur dans le cadre de sa mission.

Monsieur Marian ne voit pas d'objection à ce que l'on ait recours aux services d'un géomètre.

6. Journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011

Monsieur Lecoq présente le point relatif à l'organisation des deuxièmes journées professionnelles organisées par le CTLes à l'Université Paris 7 Denis-Diderot. Il se félicite de cette démarche qui, au-delà des retombées en termes de prestige et de rayonnement pour le CTLes, intervient dans un contexte où la mutualisation des collections apparaît aujourd'hui comme un sujet de réflexion qui mobilise l'ensemble de la profession.

Monsieur Baraggioli rappelle que le Conseil d'administration a eu connaissance le 24 novembre 2010 du budget prévisionnel relatif à ces deux journées professionnelles. Le document qui est porté à la connaissance des membres du conseil fait état de modifications quant aux dépenses prévisionnelles.

Le programme des journées professionnelles est désormais finalisé et le directeur fait distribuer en séance la plaquette de présentation. Il attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté de trouver des chambres d'hôtel offrant un bon rapport qualité prix en raison notamment des salons professionnels prévus aux dates choisies par le CTLes pour sa manifestation.

Le président du Conseil d'administration remercie Monsieur Guy Cobolet pour l'introduction qu'il a rédigée pour le programme de cette manifestation et il souligne les efforts faits par le CTLes et visant à la recherche de soutiens financiers.

Monsieur Lecoq invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote sur la prise en charge de 6 nuitées, correspondant à l'hébergement de deux intervenants étrangers et d'un modérateur venant de province dans la limite de 1 200€.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du Compte financier 2010

Madame Nicole Prèteselle est appelée à présenter les grands axes du compte financier. Les recettes représentent 872 463,31€. La subvention de fonctionnement d'un montant de 715 200€ est la recette la plus importante de l'établissement. Madame Prèteselle souligne toutefois que les sommes perçues par l'établissement au titre de la location des espaces linéaires représentent 153 559,35€.

Les dépenses se sont élevées à 853 184,27€ pour la section de fonctionnement. Les dépenses décaissables sont d'un montant de 672 847,36€ et les dotations aux amortissements d'un montant de 149 511,95€.

Pour la section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 30 824,96€.

Madame Prèteselle souligne que les dépenses sont en diminution depuis deux ans. C'est sans conteste sur les dépenses de personnels recrutés sur le budget propre de l'établissement que les dépenses accusent la baisse la plus sensible. Entre 2009 et 2010 ces dépenses ont diminué de 35% alors que les recettes sont constantes.

L'exécution du budget est 83,53% en fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses dans la section d'investissement est de seulement 32%. Cet écart entre la prévision et la réalisation est dû au retard pris dans l'exécution du marché de réinformatisation passé avec la Société EVER TEAM.

Les crédits d'un montant de 162 182,69€ ouverts en fonctionnement et qui n'ont pas été dépensés, concernent les dépenses liées à la fois aux charges communes avec la BnF et aux études préalables au remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 98,59%.

L'exercice 2010 dégage une capacité d'autofinancement de 199 615,95€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 50 104€. Madame Prèteselle souligne que c'est la première année depuis 2006 que l'exercice est bénéficiaire.

Madame Chantal Bonnefoy se félicite du résultat qui présente un bénéfice en section de fonctionnement. Il convient de souligner que, faute de subvention d'investissement, le CTLes n'a disposé que de sa capacité d'autofinancement pour ses investissements qui ont été réduits de 65 000€.

Madame Bonnefoy souligne d'autre part que le taux d'exécution des dépenses n'est que de 84%. Il conviendrait qu'à l'avenir le budget exécuté se rapproche le plus possible du budget prévisionnel.

A l'occasion de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue avec le directeur, il a été signalé que les crédits inscrits en charges du personnel n'avaient pas été totalement consommés. Il a été aussi signalé que la technique comptable des charges à payer devait être systématiquement utilisée afin d'éviter le report d'un exercice à l'autre des sommes dues à la BnF au titre des charges communes.

Monsieur Baraggioli entend bien les remarques qui viennent d'être formulées par le contrôleur financier. Il souhaite apporter une précision en ce qui concerne les dépenses

relatives aux personnels recrutés sur budget propre. En effet, les personnels contractuels sont des personnels qui pour la plupart ont vocation, soit à passer des concours de recrutement de la Fonction publique afin de résoudre leur de précarité dans l'emploi, soit à trouver un meilleur emploi, peut-être tout aussi précaire que celui qu'ils occupent au CTLeS mais certainement mieux rémunéré. Lorsque ces personnels quittent l'établissement suite à l'une de ces deux hypothèses, il est parfois difficile de leur trouver des remplaçants qui ont le minimum de formation requise ou l'appétence nécessaire pour le poste proposé. Cela explique pour 2010, la distorsion entre la prévision et l'exécution du compte 64.

En ce qui concerne les charges à payer, Monsieur Forlini informe le conseil que des efforts seront réalisés et que l'établissement aura recours systématiquement à cette technique comptable.

Madame Bernadette Petit s'interroge sur les informations relatives à la masse salariale qui n'apparaissent pas dans le rapport d'activité. Monsieur Baraggioli, rappelle que ces informations sont données dans le document relatif à la présentation du budget prévisionnel lors du deuxième CA de chaque année. En effet, les salaires de personnels de l'Etat ne sont pas pris en charge sur le budget de l'établissement et ne figurent donc pas dans le compte financier.

Le président du Conseil d'administration soumet au vote l'ensemble des opérations de l'année 2010 retracées dans le compte financier.

Il s'agit pour la première section d'un montant de dépenses de 853 184,27€ et un total de recettes de 872 463,31€.

Il s'agit pour la deuxième section d'un montant de dépenses de 30 824,96€.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat 2010

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 50 104€. L'affectation du résultat qui va dans les réserves de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 1, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur le compte 1311 sur une somme de 230 000€ correspondant au montant de la subvention d'investissement accordée par le ministère pour financer les travaux de mise en sécurité des installations. Aucune somme n'avait été inscrite au budget initial sur ce compte.

Elle porte toujours en recettes sur le compte 708 sur une somme de 3 000€ qui doit permettre d'ajuster à la hausse le nombre de participants potentiels aux journées d'études avec la capacité de l'amphithéâtre Buffon.

Elle porte enfin sur une diminution de 700€ de recettes inscrites au compte 778. Le support financier obtenu s'est révélé moins important que prévu initialement.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 29 500€ inscrite au compte 205 pour payer le solde de la tranche ferme du lot 1 du marché de réinformatisation. La technique des charges à payer ne pouvait pas être utilisée ici en raison du retard pris par le prestataire. Monsieur Forlini rappelle que comme cela a été dit précédemment, l'admission en service régulier sera prononcée dans les jours qui viennent.

Elle permet aussi, pour un montant de 176 800€, de prendre en charge la régularisation des sommes dues à la BnF dans le cadre des charges communes et les frais relatifs aux études préalables aux travaux.

La décision budgétaire modificative n°1, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs de location des espaces de stockage

Le directeur rappelle que la dernière augmentation des tarifs concernant la location des espaces linéaires pour les collections versées au CTLes dans le cadre des « *dépôts* » et du « *stockage provisoire* » a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit ici de proposer à l'approbation du conseil, une augmentation des tarifs pour ces prestations. Cette augmentation représenterait 2% par rapport aux tarifs pratiqués aujourd'hui et elle prendrait effet en janvier 2012.

Monsieur Baraggioli présente deux exemples de tarifications proposées par des entreprises privées pour des services comparables à ceux du CTLes. Si le CTLes facture 4,54€ TTC le mètre linéaire à l'année, dans le privé il faut compter à peu près la même somme chaque mois par mètre linéaire.

Si cette augmentation, qui est au demeurant modeste, devait être adoptée, le montant des recettes prévisionnelles liées à la location d'espace représenterait l'an prochain 27% de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Philippe Marcerou rappelle que les tarifs pratiqués par le CTLes sont très bon marché lorsque l'on considère que 1€ dépensé au CTLes pour le stockage équivaut à 6,50€ versé à un prestataire privé installé à Paris intra-muros. A titre d'exemple la location de 8 kilomètres linéaires à la Crypte de l'Eglise Notre-Dame du Liban revient à 205 000€ TTC, alors que la location de près de 18 kilomètres linéaires au CTLes revient à 51 000€ TTC.

Monsieur Bonnafous-Murat s'interroge sur le fait que le prix mensuel de location est identique selon que l'on loue au mois ou à l'année. Peut-être conviendrait-il de revoir ce principe lors de la prochaine révision des tarifs ?

Le CA est appelé à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux tarifs qui se répercuteront sur les factures qui seront adressées aux établissements partenaires en janvier 2012.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Versement des prestations sociales

Monsieur Lecoq avait proposé en début de séance de donner la parole à M. Hédoïn avant d'aborder des questions plus formelles dans l'ordre du jour. C'est au titre des questions diverses que Monsieur Hédoïn prend la parole et informe le conseil qu'en sa qualité de représentant du personnel, il a été saisi des difficultés que rencontrent deux agents de l'établissement pour obtenir le versement de certaines prestations sociales interministérielles auxquelles ils ont droit.

Il s'agit en l'espèce des prestations interministérielles (PIM) relatives aux parents d'enfant handicapé ou malade de moins de 20 ans, de l'allocation de centre de loisirs sans hébergement, et des aides sociales d'initiative académique (ASIA) relatives aux frais de garderie pour enfants de 3 à 10 ans.

Par courrier en date du 5 mai 2011, la direction de l'établissement attirait l'attention du Rectorat de Créteil sur le fait que le CTLes n'étant pas un service de l'administration centrale, ces domaines relevaient de la compétence académique.

Monsieur Hédoïn attire l'attention du conseil sur le fait qu'il a eu communication de deux courriers en date du 12 octobre 2010 et du 4 février 2011 par lesquels le CTLes informe la tutelle du problème que rencontrent deux de ses agents.

Monsieur Hédoïn souhaiterait connaître les moyens à mettre en œuvre afin payer ces prestations et de mettre ainsi un terme à cette inégalité de traitement entre les agents de la fonction publique.

Monsieur Marian a été alerté depuis quelques mois déjà par le directeur du CTLes, mais il n'a pas de réponse encore de la part de la DGRH.

Monsieur Forlini a pris attache pour sa part avec les services du Rectorat de Créteil pour résoudre les problèmes de dialogue de gestion LOLF. Pour mémoire, le CTLes n'est pas passé aux compétences élargies pour la gestion des personnels et seule une convention entre le CTLes et le Rectorat de Créteil pourrait apporter une solution à la situation que rencontrent les agents du CTLes.

Madame Petit rappelle que les crédits d'action sociale sont là où se trouvent les crédits de la masse salariale. Il appartient bien au Rectorat de Créteil de prendre en charge ces prestations.

Monsieur Mathieu Boucheron s'engage à faire remonter à sa hiérarchie la discussion qui vient d'avoir lieu.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

12. Sorties d'inventaire

Les sorties d'inventaire concernent des biens immatériels dont certains ont été acquis à la fin des années 1990. La liste détaillée de ces biens, dont la valeur est nulle, figure dans le dossier.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

La sortie d'inventaire est votée à l'unanimité.

13. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservatrice en chef des bibliothèques, Directrice adjointe du CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Conservateur général, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Conservatrice générale, Directrice du GIP BULAC ;
- Madame Marie-France Dumoulin, Conservatrice en chef, représentait Madame Valérie Tesnière Conservatrice générale, Directrice de la BDIC ;

- Madame Sylvie Biet, Conservatrice en chef, représentait Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Madame Laure Cardoux, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLes;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4,
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France, a été représentée par Madame Sylvie Biet, conservatrice en chef ;
- Madame Valérie Tesnière, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, a été représentée par Madame Marie France Dumoulin, conservatrice en chef ;

Le quorum étant réuni, Madame Lemardeley ouvre la séance du Conseil à 14h30. Elle informe les membres du conseil qu'elle présidera temporairement le CA, le temps des opérations de vote relatives à l'élection du nouveau président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, présente sa candidature en rappelant qu'il siège au CA du CTLes depuis 2008 et qu'il a assuré la fonction de président par intérim lors du dernier conseil qui s'est tenu le 24 novembre 2010. Monsieur Lecoq souligne par ailleurs qu'il a été, par le passé, président de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et, qu'à ce titre, il a été pendant longtemps sensibilisé aux enjeux de la conservation partagée.

Monsieur Lecoq souligne le rôle moteur du CTLes dans la conservation partagée et rappelle que si cet établissement est aujourd'hui unique en son genre sur le territoire national, il y a des projets de construction d'établissements similaires en province pour lesquels le CTLes sert de modèle.

Aucune question n'est posée au candidat, et en l'absence d'autres candidatures, Madame Lemardeley propose la candidature de Monsieur Lecoq.

Monsieur Bruno Forlini donne lecture des noms des 13 membres du conseil, autorisés à prendre part au scrutin et représentant les collèges suivants :

- *Membres de droit,*
- *Représentants des établissements utilisateurs,*
- *Personnalités désignées par Madame le Ministre,*
- *Représentants des personnels.*

Monsieur Jean-Claude Colliard, demande des précisions sur les modalités de scrutin. Monsieur Forlini rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à bulletin secret. Une urne est d'ailleurs prévue à cet effet. En l'absence de Monsieur Pierre Gonneau, de Monsieur Georges Molinié et de Monsieur Bernard Pellat, les électeurs présents ou représentés sont au nombre de 10.

A l'issue du dépouillement des bulletins, Monsieur Lecoq recueille 10 voix, il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Lecoq qui souhaite la bienvenue à Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, ainsi qu'à Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-

président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Sylvie Biet, conservatrice, qui représente Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut, et à Madame Laure Cardoux, secrétaire des affaires budgétaires au CTLes.

Avant d'aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour Monsieur Lecoq demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur Laurent Hédoïn souhaiterait pouvoir aborder la question des prestations sociales pour les personnels du CTLes.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaires.

Aucune autre question diverse n'étant proposée, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil, le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix ; Monsieur Bonnafous-Murat souhaitant s'abstenir dans la mesure où il n'était pas présent lors du dernier CA.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du conseil.

2. Présentation du rapport d'activité 2010

Au cours de l'année 2010, plus de 2,5 kilomètres linéaires de documents en provenance des bibliothèques versantes ont été intégrés aux collections du CTLes. Le volume des collections transférées est bien en deçà des transferts réalisés en 2008 (4 kilomètres linéaires) et en 2009 (3,8 kilomètres linéaires), en raison de la saturation provisoire des magasins de l'établissement. En effet, en décembre 2010 les métrages linéaires occupés représentaient 97% de la capacité de stockage du CTLes.

La première partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la gestion des espaces de stockage et à la répartition des collections conservées par l'établissement en fonction de leur statut (cession, dépôt, stockage provisoire).

À compter de janvier 2010, les communications des documents auprès des bibliothèques versantes ont fait l'objet de la mise en place d'une navette supplémentaire permettant d'assurer un service de livraison du lundi au jeudi.

Cette amélioration du service fourni à nos partenaires a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de communications par rapport à l'an dernier (+4%). Il convient toutefois de souligner que cette hausse aurait été sans doute plus importante s'il n'y avait pas eu d'interruption des communications de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) à partir de septembre 2010. Le « *gel* » de ces communications, qui représentent 120 documents par mois, est lié aux opérations de déménagement des fonds vers la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui débutera en avril 2011.

La deuxième partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la communication des collections en fonction des supports et des disciplines.

2.1 Gestion des espaces de stockage et répartition des collections par nature en fonction des différents statuts

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes s'est accrue par rapport à l'an dernier en raison du retablettage d'une partie des magasins. Ces réaménagements qui se poursuivront en 2011 ont permis de gagner pour l'heure 1 kilomètre linéaire. La capacité de stockage globale de l'établissement (tous types de magasins confondus) avoisine aujourd'hui les 74 kilomètres linéaires alors qu'elle représentait plus de 72 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, le linéaire disponible avoisinait les 2 kilomètres linéaires et doit permettre d'absorber les transferts programmés de janvier à mai 2011.

Il convient de souligner que le retrait progressif des collections de la BULAC qui est programmé d'avril à septembre 2011 permettra de libérer 9 kilomètres linéaires de rayonnages. Les espaces ainsi libérés seront proposés aux établissements partenaires dans le cadre de la prochaine campagne de versements qui couvrira la période du 6 septembre 2011 au 26 juillet 2013.

Si l'on observe l'ensemble des versements réalisés en 2010, il apparaît que 82% des transferts sont constitués de collections en dépôt.

Sur l'ensemble des collections qui sont conservées au CTLes à la date du 31 décembre 2010 qu'il s'agisse des cessions, des dépôts, du stockage provisoire, et des versements provisoires de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les collections en dépôt représentent plus de 38% des fonds conservés par l'établissement et les cessions plus de 32%.

Les opérations de dédoublement et de désherbage, menées par les équipes du CTLes en 2010, ont permis d'éliminer plus de 300 mètres linéaires de collections cédées au titre du dédoublement courant réalisé sur les transferts à l'arrivée des collections et au titre du dédoublement rétrospectif sur les collections conservées depuis 1997.

Le dédoublement courant sur les versements représente plus de 100 mètres linéaires et concerne des collections envoyées en double. On peut citer à titre d'exemple le périodique en langue espagnole « *Cultura universitaria* » pour lequel l'établissement a éliminé 3 mètres linéaires de doublons qui ont été versés dans l'année à l'occasion d'un transfert.

Le dédoublement rétrospectif qui porte sur les collections conservées par le CTLes depuis 1997 a permis d'éliminer 200 mètres linéaires dont 190 mètres linéaires de titres relevant du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Il s'agit de titres pour lesquels l'établissement n'est pas pôle de conservation et dont les fascicules ne venaient combler aucune lacune dans les collections des bibliothèques partenaires. On peut citer à titre d'exemple le périodique « *Journal of biological chemistry* » pour lequel l'établissement a pilonné 62 mètres linéaires et transféré 2 mètres linéaires à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le document qui est mis en annexe du rapport d'activité et qui présente la répartition des collections conservées par le CTLes par établissements versants, types de documents et statuts (dépôt, cession). Pour les cessions, le document fait par ailleurs apparaître les mètres linéaires éliminés dans le courant de l'année.

Le directeur souligne que la poursuite des activités liées à la conservation partagée devrait permettre d'augmenter progressivement, dans les prochaines années, le nombre de mètres linéaires éliminés.

Monsieur Marian intervient pour souligner qu'en ce qui concerne le pilon des fascicules de périodiques, il faudrait avoir deux approches distinctes selon qu'il s'agit de titres publiés en France ou de titres publiés à l'étranger.

En effet, en ce qui concerne les revues de langue française ou publiées en France, il convient de procéder avec prudence pour le pilon dans la mesure où à l'avenir elles devront être numérisées. Cette numérisation, comme de nombreux exemples le montrent déjà aujourd'hui, nécessite parfois d'avoir recours à deux collections afin d'avoir la certitude que tous les fascicules peuvent être numérisés.

Jean-Louis Baraggioli rappelle les principes qui ont été retenus au CTLes pour l'élimination des fascicules de périodiques.

Pour les collections qui ne relèvent pas de la conservation partagée, l'établissement élimine les fascicules redondants par rapport à l'état de collection dans les magasins.

Les éliminations d'un titre interviennent de manière marginale et portent sur des titres en mauvais état de conservation et surtout très répandus dans le réseau des bibliothèques franciliennes.

Le directeur rappelle qu'une collection lacunaire de l'« *Usine nouvelle* », titre très répandu au sein des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a été pilonnée entre 2006 et 2007 et qu'aujourd'hui l'établissement a reconstitué une collection complète qui est en bon état de conservation.

Pour les collections qui relèvent du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, les éliminations interviennent uniquement après que des propositions aient été faites par le CTLes aux pôles de conservation.

Madame Marie-Christine Lemardeley intervient au sujet des recommandations de la Cour des comptes et s'interroge sur les échéances qui sont fixées pour la mise en place du Contrat de performance.

Monsieur Marian intervient en précisant que la mise en place du Contrat de performance pour le CTLes interviendra en phase avec le calendrier du renouvellement des contrats des établissements parisiens. Monsieur Marian rappelle qu'une première expérimentation en termes de contractualisation avec les établissements documentaires a lieu cette année avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Une première évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) laisse apparaître qu'il serait opportun de comparer les moyens, les objectifs et les résultats de l'ABES au regard de ce que peuvent faire des agences comparables à l'étranger. Le CTLes pourrait faire l'objet du même type de *benchmarking* avec les bibliothèques de dépôt à l'étranger.

Monsieur Bonnafous-Murat souhaite savoir en quoi consiste la performance du CTLes par rapport aux performances dans les contrats universitaires ? Il souhaite également connaître de quelle manière elle se mesure.

Monsieur Marian souligne qu'il s'agit là d'une question de fond dans la mesure où une bonne part de la performance du CTLes dépend des objectifs que lui assignent ses partenaires les bibliothèques d'Île-de-France.

Dans le cadre du Contrat de performance, il convient d'isoler des objectifs spécifiques qui permettent d'évaluer la performance propre de l'établissement et qui correspondent à une part importante de son activité.

Monsieur Lecoq, souligne qu'en 2010, le rapport de Monsieur Bernard Larrourou esquisse les objectifs de performance du CTLes qui doit être en mesure d'accueillir quantitativement mais aussi qualitativement les collections des bibliothèques universitaires

et des grands établissements d'Île-de-France facilitant de ce fait la logistique de gestion de ces établissements.

Monsieur Marian s'interroge sur le signalement des collections dans le SUDOC en soulignant que les chiffres de production semblent en baisse par rapport à 2009.

Monsieur Baraggioli rappelle que seules les collections qui deviennent la propriété du CTLe dans le cadre des cessions font l'objet d'un signalement dans le SUDOC. Le nombre de notices bibliographiques qui ont été créées (1 352) et le nombre de données d'exemplaires reportées sur des notices existantes (2 581) correspondent aux documents qui ont intégré les collections du CTLe en 2010 au titre de la cession. Un calcul rapide nous permet de déterminer qu'il s'agit de près de 4 000 documents qui représentent 18% des fonds entrés au CTLe en 2010.

2.2 Communication des collections : nature des fonds communiqués par supports et par disciplines

Dans le domaine de la communication des collections, l'une des préoccupations de l'établissement concerne le taux d'échec dans le traitement des demandes de prêt. Celui-ci est compris depuis 2007 entre 3% et 4%. Pour mémoire avant 2007, le taux d'échec des communications était compris entre 5% et 7%.

Pour l'année 2010, l'établissement a été saisi de 10 873 demandes qui se sont traduites par 10 457 communications.

Le taux d'échec est dû principalement à des demandes qui portent sur des documents qui ne sont pas localisés au CTLe ou sur des documents dont les références sont erronées ou incomplètes.

En 2010, le CTLe a mis en place un programme de sensibilisation des personnels aux activités liées au prêt. Ce programme se traduit par un stage d'une demi journée effectué par les agents du CTLe (sur la base du volontariat) au sein des services du PEB des bibliothèques franciliennes. Le CTLe se propose de recevoir à son tour les personnels des établissements partenaires.

C'est là une occasion unique d'échanger sur les pratiques et les méthodes de travail des différents services du PEB au sein des différentes bibliothèques versantes et du CTLe. Ce programme sera poursuivi en 2011.

Les communications ont porté essentiellement sur les monographies. Cette tendance s'explique sans doute dans la mesure où les versements de monographies réalisés ces trois dernières années portent principalement sur des titres récents. Près de 65% des communications de monographies portent sur des documents qui en termes de champs disciplinaires relèvent des langues et littératures ainsi que des arts.

La faible communication des périodiques est sans doute liée, pour une part, à la diminution des demandes sur les périodiques de médecine. En effet, dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, le CTLe conserve désormais principalement des titres morts. A titre d'information, le directeur rappelle que, l'établissement est pôle de conservation pour 381 titres dont 278 sont des titres morts.

La chute des communications des périodiques s'explique aussi en raison de l'offre de plus en plus importante de périodiques numériques sur le marché ainsi que par le développement des programmes de numérisation réalisés par les bibliothèques.

La baisse des communications enregistrées pour les thèses et les mémoires de 3^e cycle résulte d'une diminution significative du nombre de mémoires de 3^e cycle de la

Bibliothèque Cujas. Cette baisse, pour laquelle il est difficile de déterminer les causes, est vraisemblablement conjoncturelle et il n'est pas exclu dès l'an prochain il y ait un accroissement de la demande.

Plus de 86% des prêts sont consentis aux bibliothèques versantes et près de 83% des communications portent sur des collections en dépôt. Il apparaît par ailleurs qu'en ce qui concerne les dépôts, les établissements demandent en communication leurs propres documents à hauteur de 90% de l'ensemble des transactions de prêt. On ne peut que souligner, à travers ces chiffres, le rôle de magasin distant rempli par le CTLes.

Les documents les plus demandés, tous supports confondus concernent les *langues et littératures* (38% des communications) et les *arts* (26% des communications).

L'amélioration du service du prêt entre bibliothèques est l'une des priorités du CTLes. Afin de mieux desservir les 27 établissements versants, et d'améliorer les prestations offertes à ses partenaires, le CTLes a mis en place en 2011, une navette journalière supplémentaire. Désormais la navette de prêt circule du lundi au vendredi à l'exception de la période estivale pendant laquelle le nombre de navettes est réduit.

Parmi les orientations majeures pour l'année 2011, le CTLes organisera une nouvelle manifestation professionnelle sur la mutualisation des ressources dans le cadre de la conservation partagée. Cette journée devrait se tenir les 27 et 28 juin prochains.

Dans le cadre de la construction d'une extension du silo, l'établissement poursuivra en interne sa réflexion sur les projections tant en termes de gestion des collections qu'en termes d'organisation des services. L'établissement présentera au prochain CA le document de synthèse qui sera communiqué au maître d'ouvrage, l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), ainsi qu'au programmiste.

L'année 2011 devrait voir la livraison complète du nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et d'archives de la Société EVER TEAM ainsi que la mise en place de la plate-forme de travail partagé avec les bibliothèques partenaires.

Monsieur Lecoq invite Mademoiselle Virginie Gueu à apporter quelques précisions sur l'avancement du chantier d'informatisation du CTLes.

La livraison du système de gestion de bibliothèque et d'archives qui constitue le lot 1 du marché a été réalisée à la fin de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés à la vérification du système régulier qui touche désormais à sa fin.

En ce qui concerne le lot 2 relatif à la mise en place d'une plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires pour tout ce qui relève des opérations de transfert et des activités liées à la conservation partagée, l'établissement a déjà commencé l'instruction du dossier. Le produit devrait être livré en début 2012.

Monsieur Lecoq, rappelle que lors du dernier CA, M. Hédoïn avait fait part d'inquiétudes quant à la pérennité de la navette du vendredi en raison du manque de magasiniers titulaires du permis de conduire.

Monsieur Hédoïn rappelle que ces inquiétudes étaient liées à l'absence de renfort en termes de personnels pouvant assurer la navette de prêt. Il précise qu'aujourd'hui ces inquiétudes sont levées dans la mesure où l'établissement a recruté, sur un poste vacant, un contractuel qui non seulement est titulaire du permis de conduire, mais qui accepte aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouvelles fiches de poste de magasiniers du CTLes prévoient qu'ils puissent assurer les navettes quotidiennes de PEB (du lundi au vendredi) à

destination du CTLes, et qu'ils assurent par ailleurs les transferts de collections, retenues par le Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, entre les différents pôles de conservation.

La quasi-totalité des bibliothèques, qu'il s'agisse des bibliothèques desservies par la navette journalière ou des bibliothèques pôles de conservation, est située à Paris intra-muros.

En conséquence il faut impérativement que les agents aient leur permis B, mais qu'ils acceptent aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli souligne que des inquiétudes demeurent dans la mesure où les affectations des lauréats de concours risquent de se traduire par la nomination au CTLes d'agents qui ne seraient pas en mesure d'assurer la communication des documents par navette.

Monsieur Lecoq invite le directeur à prendre attache avec Madame Dominique Belascain, Chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées, afin de la sensibiliser à ce problème.

Madame Sylvie Biet, demande des précisions sur la plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires. Elle souhaiterait notamment savoir si la mise en place de cette plate-forme va se traduire par l'installation d'un logiciel dédié au sein de toutes les bibliothèques ?

Mademoiselle Gueu précise que l'accès à cette plate-forme se fera directement à partir du site du CTLes sans qu'il y ait d'intervention sur les logiciels des différentes bibliothèques partenaires. Elle souligne par ailleurs que ce produit qui sera développé par la Société EVER TEAM, présentera une interface ergonomique qui ne nécessitera pas de formation pour les utilisateurs.

Monsieur Bonnafous-Murat remarque la disparité qui existe entre le volume des collections déposées par un établissement et le nombre de prêts consentis à ce même établissement. C'est le cas notamment entre Paris 3 et Paris 7 dont les collections conservées au CTLes représentent des métrages comparables mais pour lesquels, en 2010, les communications de Paris 3 représentent 3,14% et celles de Paris 7 représentent 0,63%.

Monsieur Baraggioli intervient en rappelant qu'il est difficile de donner une réponse satisfaisante pour expliquer cet état de fait. Il rappelle néanmoins que les transferts vers le CTLes sont appréhendés de manière différente en fonction des établissements.

Pour schématiser, il faut savoir que certains établissements préparent très en amont les opérations de transfert vers le CTLes en menant une réflexion sur les documents à rotation qui vont être versés, alors qu'à l'inverse, d'autres établissements doivent libérer dans l'urgence des espaces homogènes dans leurs magasins. De ces deux différentes approches découle sans doute, en partie, le différentiel des communications réalisées dans le cadre du PEB sur des fonds d'établissements ayant déposé au CTLes le même nombre de mètres linéaires.

M. Lecoq remercie le directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'établissement. Le rapport d'activité d'un établissement public n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration.

3. Programmation, financement et paiement de travaux immobiliers et de rénovation d'installations ou d'équipement du CTLes

Monsieur Bruno Forlini présente l'ensemble des travaux qui sont en cours de réalisation sur le site ou qui seront prochainement réalisés. Il s'agit en tout premier lieu des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie dont le chantier est en cours de réalisation.

Pour ce chantier, une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge qui couvre le coût des études préalables sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances. La réalisation de cette étude ayant pris du retard, l'inscription de ces crédits est prévue dans la DBM n°1.

L'établissement a par ailleurs signé une deuxième convention pour la réalisation des travaux et qui a donné lieu à l'inscription au budget 2011 d'une somme de 208 000€.

Madame Marie-Pierre Marché, rappelle que ce chantier a pris du retard et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2011. La réception des travaux interviendrait alors en 2012 ainsi d'ailleurs qu'à la refacturation au CTLes par la BnF.

Monsieur Forlini aborde le dossier relatif aux travaux de remplacement des groupes froids. Il rappelle qu'une somme de 28 000€, correspondant au coût prévisionnel des études, a été inscrite au budget 2011.

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, lors de la réunion du comité de gestion BnF/CTLes, qui s'est tenu le 16 mars 2011, qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Le CTLes est dans l'attente de connaître le montant du marché relatif à la nouvelle mission d'études ainsi que le montant prévisionnel des travaux à réaliser.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la notion de « *périmètre plus restreint* » avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché précise que la BnF avait mal apprécié le coût réel du marché initial qui avait des ambitions importantes en termes de développement durable, avec notamment la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessicante, ainsi que la fourniture et la pose d'une installation solaire.

Les estimations réalisées par les équipes de la Direction des moyens techniques étaient sensiblement inférieures aux coûts déterminés par l'équipe de maîtrise d'œuvre lorsqu'elle a travaillé sur l'APS puis sur l'APD.

Il apparaît que les coûts liés aux travaux demeurent élevés et que la BnF renonce à la pose de panneaux solaires d'où cette notion de « *périmètre plus restreint* » par nécessité avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché informe le conseil que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée d'ici la fin du mois de mai et que la désignation du maître d'œuvre interviendra courant septembre.

Monsieur Forlini évoque enfin le dernier dossier relatif aux travaux qui sont prévus sur le site de Bussy-Saint-Georges et qui concernent le remplacement du système de gestion technique centralisée. Il rappelle que les travaux ne devraient pas intervenir avant 2014.

Madame Marché attire l'attention du conseil sur le fait que les automates qui sont actuellement en place sur le site de Tolbiac sont identiques à ceux du site de Bussy-Saint-

Georges. Cette situation facilite le renouvellement des pièces défectueuses et permet de différer les travaux afférents au système de gestion centralisée.

Madame Marché rappelle par ailleurs que les deux centres techniques disposent de magasins de grande hauteur pour lesquels il y a un problème de désenfumage. En effet, lors de la construction les dossiers d'ouvrages exécutés, qui ont été remis à la BnF, n'étaient pas conformes aux travaux réalisés car les trappes de désenfumage dans les magasins de grande hauteur sont sous dimensionnées. Le coût lié aux interventions sur la toiture pour agrandir ces trappes est très onéreux et pour l'heure, la BnF n'est pas en mesure de lancer cette opération travaux.

Monsieur Baraggioli rappelle que la part qui incomberait au CTLes, dans le cadre de ces travaux, est estimée à 400 000€.

Madame Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dans le cadre des inspections réglementaires, les deux établissements ne sont pas tenus à un délai pour se mettre en conformité ?

Madame Marché rappelle que les deux centres techniques sont des installations classées protection de l'environnement (ICPE) et non des établissements recevant du public (ERP). La dernière inspection de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) n'a pas donné lieu à des remarques sur ce point.

Monsieur Lecoq remercie Madame Marché pour les informations qu'elle vient de donner à l'ensemble des membres du CA et donne la parole à Madame Bernadette Patte sur le point relatif à la *Programmation du nouveau silo*.

4. Programmation du nouveau silo

Madame Patte rappelle les différentes étapes de programmation du silo pour l'année 2010 à partir de sa notification à la Société SEQUENDI en mai 2010.

Le Comité technique, qui est chargé d'assurer le suivi des études, s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010 et le programmiste a effectué quatre visites de l'établissement qui ont donné lieu notamment à des présentations du circuit du livre, et de l'organisation des services.

Le Comité de pilotage, qui est chargé de proposer une analyse argumentée et des propositions de scénarios, en vue du choix du maître d'ouvrage, s'est réuni une fois le 14 décembre 2010.

Le CTLes a par ailleurs réalisé un document relatif aux projections liées à la montée en charge de l'établissement dans le cadre de son extension. Ce document a été communiqué à la tutelle, au maître d'ouvrage et au programmiste. Il sera présenté aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

Monsieur Baraggioli rappelle que l'opération a été inscrite dans le *Contrat de projets Etat Région Île-de-France 2007-2013*. L'opération a, depuis son lancement, changé de périmètre et elle est aujourd'hui inscrite dans le cadre de l'*Opération Campus*. Ce changement de périmètre, mais aussi d'enveloppe financière dédiée au projet, a conduit à la nomination d'un nouveau maître d'ouvrage qui est l'Etablissement public d'aménagement des universités de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Madame Bernadette Petit intervient pour rappeler que, dans le cadre du Contrat de projets Etat Région, l'enveloppe dédiée à l'extension du silo du CTLes était d'un montant de seize millions d'euros, alors qu'aujourd'hui son montant est de trente trois millions d'euros.

Monsieur Lecoq indique que le Conseil d'administration doit se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui est jointe au dossier de présentation. L'objet de cette convention est de confier la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

C'est à l'unanimité des voix que cette autorisation est donnée au directeur.

5. Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CTLes

Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes, à l'instar d'autres établissements est amené à produire un *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI). Il souligne que le texte qui est présenté au CA constitue l'ébauche du document qui sera adressé, d'ici la fin de l'année, à la Direction générale des finances publiques et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés tenant à la définition des surfaces du bâtiment, et par là même au ratio m² par agent et de la nécessité d'avoir recours à un géomètre. Il attire l'attention du conseil sur le montant de la dépense qui n'a pas été prévue au budget initial et dont le montant devrait être bien supérieur à 4 000€.

Madame Tsagouria s'interroge sur la possibilité d'éviter cette dépense en utilisant les plans existants pour le calcul des surfaces.

Madame Marché rappelle que la BNF dispose uniquement de plan sous format papier dont le CTLes a copie, mais qu'elle ne dispose pas des plans sur fichiers AutoCAD.

Monsieur Baraggioli souligne la difficulté à exploiter les plans d'origine qui présentent parfois des incohérences avec l'existant. Il attire par ailleurs l'attention du conseil sur le fait que le travail qui serait demandé au géomètre permettrait non seulement de répondre au besoin suscité par l'élaboration du SPSI, mais aussi d'aider le programmiste dans le cadre de sa mission.

Monsieur Marian ne voit pas d'objection à ce que l'on ait recours aux services d'un géomètre.

6. Journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011

Monsieur Lecoq présente le point relatif à l'organisation des deuxièmes journées professionnelles organisées par le CTLes à l'Université Paris 7 Denis-Diderot. Il se félicite de cette démarche qui, au-delà des retombées en termes de prestige et de rayonnement pour le CTLes, intervient dans un contexte où la mutualisation des collections apparaît aujourd'hui comme un sujet de réflexion qui mobilise l'ensemble de la profession.

Monsieur Baraggioli rappelle que le Conseil d'administration a eu connaissance le 24 novembre 2010 du budget prévisionnel relatif à ces deux journées professionnelles. Le document qui est porté à la connaissance des membres du conseil fait état de modifications quant aux dépenses prévisionnelles.

Le programme des journées professionnelles est désormais finalisé et le directeur fait distribuer en séance la plaquette de présentation. Il attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté de trouver des chambres d'hôtel offrant un bon rapport qualité prix en raison notamment des salons professionnels prévus aux dates choisies par le CTLes pour sa manifestation.

Le président du Conseil d'administration remercie Monsieur Guy Cobolet pour l'introduction qu'il a rédigée pour le programme de cette manifestation et il souligne les efforts faits par le CTLes et visant à la recherche de soutiens financiers.

Monsieur Lecoq invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote sur la prise en charge de 6 nuitées, correspondant à l'hébergement de deux intervenants étrangers et d'un modérateur venant de province dans la limite de 1 200€.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du Compte financier 2010

Madame Nicole Préteseille est appelée à présenter les grands axes du compte financier. Les recettes représentent 872 463,31€. La subvention de fonctionnement d'un montant de 715 200€ est la recette la plus importante de l'établissement. Madame Préteseille souligne toutefois que les sommes perçues par l'établissement au titre de la location des espaces linéaires représentent 153 559,35€.

Les dépenses se sont élevées à 853 184,27€ pour la section de fonctionnement. Les dépenses décaissables sont d'un montant de 672 847,36€ et les dotations aux amortissements d'un montant de 149 511,95€.

Pour la section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 30 824,96€.

Madame Préteseille souligne que les dépenses sont en diminution depuis deux ans. C'est sans conteste sur les dépenses de personnels recrutés sur le budget propre de l'établissement que les dépenses accusent la baisse la plus sensible. Entre 2009 et 2010 ces dépenses ont diminué de 35% alors que les recettes sont constantes.

L'exécution du budget est 83,53% en fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses dans la section d'investissement est de seulement 32%. Cet écart entre la prévision et la réalisation est dû au retard pris dans l'exécution du marché de réinformatisation passé avec la Société EVER TEAM.

Les crédits d'un montant de 162 182,69€ ouverts en fonctionnement et qui n'ont pas été dépensés, concernent les dépenses liées à la fois aux charges communes avec la BnF et aux études préalables au remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 98,59%.

L'exercice 2010 dégage une capacité d'autofinancement de 199 615,95€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 50 104€. Madame Préteseille souligne que c'est la première année depuis 2006 que l'exercice est bénéficiaire.

Madame Chantal Bonnefoy se félicite du résultat qui présente un bénéfice en section de fonctionnement. Il convient de souligner que, faute de subvention d'investissement, le CTLes n'a disposé que de sa capacité d'autofinancement pour ses investissements qui ont été réduits de 65 000€.

Madame Bonnefoy souligne d'autre part que le taux d'exécution des dépenses n'est que de 84%. Il conviendrait qu'à l'avenir le budget exécuté se rapproche le plus possible du budget prévisionnel.

A l'occasion de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue avec le directeur, il a été signalé que les crédits inscrits en charges du personnel n'avaient pas été totalement consommés. Il a été aussi signalé que la technique comptable des charges à payer devait être systématiquement utilisée afin d'éviter le report d'un exercice à l'autre des sommes dues à la BnF au titre des charges communes.

Monsieur Baraggioli entend bien les remarques qui viennent d'être formulées par le contrôleur financier. Il souhaite apporter une précision en ce qui concerne les dépenses

relatives aux personnels recrutés sur budget propre. En effet, les personnels contractuels sont des personnels qui pour la plupart ont vocation, soit à passer des concours de recrutement de la Fonction publique afin de résoudre leur de précarité dans l'emploi, soit à trouver un meilleur emploi, peut-être tout aussi précaire que celui qu'ils occupent au CTLeS mais certainement mieux rémunéré. Lorsque ces personnels quittent l'établissement suite à l'une de ces deux hypothèses, il est parfois difficile de leur trouver des remplaçants qui ont le minimum de formation requise ou l'appétence nécessaire pour le poste proposé. Cela explique pour 2010, la distorsion entre la prévision et l'exécution du compte 64.

En ce qui concerne les charges à payer, Monsieur Forlini informe le conseil que des efforts seront réalisés et que l'établissement aura recours systématiquement à cette technique comptable.

Madame Bernadette Petit s'interroge sur les informations relatives à la masse salariale qui n'apparaissent pas dans le rapport d'activité. Monsieur Baraggioli, rappelle que ces informations sont données dans le document relatif à la présentation du budget prévisionnel lors du deuxième CA de chaque année. En effet, les salaires de personnels de l'Etat ne sont pas pris en charge sur le budget de l'établissement et ne figurent donc pas dans le compte financier.

Le président du Conseil d'administration soumet au vote l'ensemble des opérations de l'année 2010 retracées dans le compte financier.

Il s'agit pour la première section d'un montant de dépenses de 853 184,27€ et un total de recettes de 872 463,31€.

Il s'agit pour la deuxième section d'un montant de dépenses de 30 824,96€.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat 2010

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 50 104€. L'affectation du résultat qui va dans les réserves de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 1, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur le compte 1311 sur une somme de 230 000€ correspondant au montant de la subvention d'investissement accordée par le ministère pour financer les travaux de mise en sécurité des installations. Aucune somme n'avait été inscrite au budget initial sur ce compte.

Elle porte toujours en recettes sur le compte 708 sur une somme de 3 000€ qui doit permettre d'ajuster à la hausse le nombre de participants potentiels aux journées d'études avec la capacité de l'amphithéâtre Buffon.

Elle porte enfin sur une diminution de 700€ de recettes inscrites au compte 778. Le support financier obtenu s'est révélé moins important que prévu initialement.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 29 500€ inscrite au compte 205 pour payer le solde de la tranche ferme du lot 1 du marché de réinformatisation. La technique des charges à payer ne pouvait pas être utilisée ici en raison du retard pris par le prestataire. Monsieur Forlini rappelle que comme cela a été dit précédemment, l'admission en service régulier sera prononcée dans les jours qui viennent.

Elle permet aussi, pour un montant de 176 800€, de prendre en charge la régularisation des sommes dues à la BnF dans le cadre des charges communes et les frais relatifs aux études préalables aux travaux.

La décision budgétaire modificative n°1, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs de location des espaces de stockage

Le directeur rappelle que la dernière augmentation des tarifs concernant la location des espaces linéaires pour les collections versées au CTLes dans le cadre des « *dépôts* » et du « *stockage provisoire* » a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit ici de proposer à l'approbation du conseil, une augmentation des tarifs pour ces prestations. Cette augmentation représenterait 2% par rapport aux tarifs pratiqués aujourd'hui et elle prendrait effet en janvier 2012.

Monsieur Baraggioli présente deux exemples de tarifications proposées par des entreprises privées pour des services comparables à ceux du CTLes. Si le CTLes facture 4,54€ TTC le mètre linéaire à l'année, dans le privé il faut compter à peu près la même somme chaque mois par mètre linéaire.

Si cette augmentation, qui est au demeurant modeste, devait être adoptée, le montant des recettes prévisionnelles liées à la location d'espace représenterait l'an prochain 27% de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Philippe Marcerou rappelle que les tarifs pratiqués par le CTLes sont très bon marché lorsque l'on considère que 1€ dépensé au CTLes pour le stockage équivaut à 6,50€ versé à un prestataire privé installé à Paris intra-muros. A titre d'exemple la location de 8 kilomètres linéaires à la Crypte de l'Eglise Notre-Dame du Liban revient à 205 000€ TTC, alors que la location de près de 18 kilomètres linéaires au CTLes revient à 51 000€ TTC.

Monsieur Bonnafous-Murat s'interroge sur le fait que le prix mensuel de location est identique selon que l'on loue au mois ou à l'année. Peut-être conviendrait-il de revoir ce principe lors de la prochaine révision des tarifs ?

Le CA est appelé à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux tarifs qui se répercuteront sur les factures qui seront adressées aux établissements partenaires en janvier 2012.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Versement des prestations sociales

Monsieur Lecoq avait proposé en début de séance de donner la parole à M. Hédoïn avant d'aborder des questions plus formelles dans l'ordre du jour. C'est au titre des questions diverses que Monsieur Hédoïn prend la parole et informe le conseil qu'en sa qualité de représentant du personnel, il a été saisi des difficultés que rencontrent deux agents de l'établissement pour obtenir le versement de certaines prestations sociales interministérielles auxquelles ils ont droit.

Il s'agit en l'espèce des prestations interministérielles (PIM) relatives aux parents d'enfant handicapé ou malade de moins de 20 ans, de l'allocation de centre de loisirs sans hébergement, et des aides sociales d'initiative académique (ASIA) relatives aux frais de garderie pour enfants de 3 à 10 ans.

Par courrier en date du 5 mai 2011, la direction de l'établissement attirait l'attention du Rectorat de Créteil sur le fait que le CTLes n'étant pas un service de l'administration centrale, ces domaines relevaient de la compétence académique.

Monsieur Hédoïn attire l'attention du conseil sur le fait qu'il a eu communication de deux courriers en date du 12 octobre 2010 et du 4 février 2011 par lesquels le CTLes informe la tutelle du problème que rencontrent deux de ses agents.

Monsieur Hédoïn souhaiterait connaître les moyens à mettre en œuvre afin payer ces prestations et de mettre ainsi un terme à cette inégalité de traitement entre les agents de la fonction publique.

Monsieur Marian a été alerté depuis quelques mois déjà par le directeur du CTLes, mais il n'a pas de réponse encore de la part de la DGRH.

Monsieur Forlini a pris attache pour sa part avec les services du Rectorat de Créteil pour résoudre les problèmes de dialogue de gestion LOLF. Pour mémoire, le CTLes n'est pas passé aux compétences élargies pour la gestion des personnels et seule une convention entre le CTLes et le Rectorat de Créteil pourrait apporter une solution à la situation que rencontrent les agents du CTLes.

Madame Petit rappelle que les crédits d'action sociale sont là où se trouvent les crédits de la masse salariale. Il appartient bien au Rectorat de Créteil de prendre en charge ces prestations.

Monsieur Mathieu Boucheron s'engage à faire remonter à sa hiérarchie la discussion qui vient d'avoir lieu.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

12. Sorties d'inventaire

Les sorties d'inventaire concernent des biens immatériels dont certains ont été acquis à la fin des années 1990. La liste détaillée de ces biens, dont la valeur est nulle, figure dans le dossier.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

La sortie d'inventaire est votée à l'unanimité.

13. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservatrice en chef des bibliothèques, Directrice adjointe du CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Conservateur général, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Conservatrice générale, Directrice du GIP BULAC ;
- Madame Marie-France Dumoulin, Conservatrice en chef, représentait Madame Valérie Tesnière Conservatrice générale, Directrice de la BDIC ;

- Madame Sylvie Biet, Conservatrice en chef, représentait Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Madame Laure Cardoux, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLes;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4,
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France, a été représentée par Madame Sylvie Biet, conservatrice en chef ;
- Madame Valérie Tesnière, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, a été représentée par Madame Marie France Dumoulin, conservatrice en chef ;

Le quorum étant réuni, Madame Lemardeley ouvre la séance du Conseil à 14h30. Elle informe les membres du conseil qu'elle présidera temporairement le CA, le temps des opérations de vote relatives à l'élection du nouveau président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, présente sa candidature en rappelant qu'il siège au CA du CTLes depuis 2008 et qu'il a assuré la fonction de président par intérim lors du dernier conseil qui s'est tenu le 24 novembre 2010. Monsieur Lecoq souligne par ailleurs qu'il a été, par le passé, président de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et, qu'à ce titre, il a été pendant longtemps sensibilisé aux enjeux de la conservation partagée.

Monsieur Lecoq souligne le rôle moteur du CTLes dans la conservation partagée et rappelle que si cet établissement est aujourd'hui unique en son genre sur le territoire national, il y a des projets de construction d'établissements similaires en province pour lesquels le CTLes sert de modèle.

Aucune question n'est posée au candidat, et en l'absence d'autres candidatures, Madame Lemardeley propose la candidature de Monsieur Lecoq.

Monsieur Bruno Forlini donne lecture des noms des 13 membres du conseil, autorisés à prendre part au scrutin et représentant les collèges suivants :

- *Membres de droit,*
- *Représentants des établissements utilisateurs,*
- *Personnalités désignées par Madame le Ministre,*
- *Représentants des personnels.*

Monsieur Jean-Claude Colliard, demande des précisions sur les modalités de scrutin. Monsieur Forlini rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à bulletin secret. Une urne est d'ailleurs prévue à cet effet. En l'absence de Monsieur Pierre Gonneau, de Monsieur Georges Molinié et de Monsieur Bernard Pellat, les électeurs présents ou représentés sont au nombre de 10.

A l'issue du dépouillement des bulletins, Monsieur Lecoq recueille 10 voix, il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Lecoq qui souhaite la bienvenue à Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, ainsi qu'à Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-

président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Sylvie Biet, conservatrice, qui représente Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut, et à Madame Laure Cardoux, secrétaire des affaires budgétaires au CTLes.

Avant d'aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour Monsieur Lecoq demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur Laurent Hédoïn souhaiterait pouvoir aborder la question des prestations sociales pour les personnels du CTLes.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaires.

Aucune autre question diverse n'étant proposée, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil, le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix ; Monsieur Bonnafous-Murat souhaitant s'abstenir dans la mesure où il n'était pas présent lors du dernier CA.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du conseil.

2. Présentation du rapport d'activité 2010

Au cours de l'année 2010, plus de 2,5 kilomètres linéaires de documents en provenance des bibliothèques versantes ont été intégrés aux collections du CTLes. Le volume des collections transférées est bien en deçà des transferts réalisés en 2008 (4 kilomètres linéaires) et en 2009 (3,8 kilomètres linéaires), en raison de la saturation provisoire des magasins de l'établissement. En effet, en décembre 2010 les métrages linéaires occupés représentaient 97% de la capacité de stockage du CTLes.

La première partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la gestion des espaces de stockage et à la répartition des collections conservées par l'établissement en fonction de leur statut (cession, dépôt, stockage provisoire).

À compter de janvier 2010, les communications des documents auprès des bibliothèques versantes ont fait l'objet de la mise en place d'une navette supplémentaire permettant d'assurer un service de livraison du lundi au jeudi.

Cette amélioration du service fourni à nos partenaires a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de communications par rapport à l'an dernier (+4%). Il convient toutefois de souligner que cette hausse aurait été sans doute plus importante s'il n'y avait pas eu d'interruption des communications de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) à partir de septembre 2010. Le « *gel* » de ces communications, qui représentent 120 documents par mois, est lié aux opérations de déménagement des fonds vers la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui débutera en avril 2011.

La deuxième partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la communication des collections en fonction des supports et des disciplines.

2.1 Gestion des espaces de stockage et répartition des collections par nature en fonction des différents statuts

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes s'est accrue par rapport à l'an dernier en raison du retablettage d'une partie des magasins. Ces réaménagements qui se poursuivront en 2011 ont permis de gagner pour l'heure 1 kilomètre linéaire. La capacité de stockage globale de l'établissement (tous types de magasins confondus) avoisine aujourd'hui les 74 kilomètres linéaires alors qu'elle représentait plus de 72 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, le linéaire disponible avoisinait les 2 kilomètres linéaires et doit permettre d'absorber les transferts programmés de janvier à mai 2011.

Il convient de souligner que le retrait progressif des collections de la BULAC qui est programmé d'avril à septembre 2011 permettra de libérer 9 kilomètres linéaires de rayonnages. Les espaces ainsi libérés seront proposés aux établissements partenaires dans le cadre de la prochaine campagne de versements qui couvrira la période du 6 septembre 2011 au 26 juillet 2013.

Si l'on observe l'ensemble des versements réalisés en 2010, il apparaît que 82% des transferts sont constitués de collections en dépôt.

Sur l'ensemble des collections qui sont conservées au CTLes à la date du 31 décembre 2010 qu'il s'agisse des cessions, des dépôts, du stockage provisoire, et des versements provisoires de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les collections en dépôt représentent plus de 38% des fonds conservés par l'établissement et les cessions plus de 32%.

Les opérations de dédoublement et de désherbage, menées par les équipes du CTLes en 2010, ont permis d'éliminer plus de 300 mètres linéaires de collections cédées au titre du dédoublement courant réalisé sur les transferts à l'arrivée des collections et au titre du dédoublement rétrospectif sur les collections conservées depuis 1997.

Le dédoublement courant sur les versements représente plus de 100 mètres linéaires et concerne des collections envoyées en double. On peut citer à titre d'exemple le périodique en langue espagnole « *Cultura universitaria* » pour lequel l'établissement a éliminé 3 mètres linéaires de doublons qui ont été versés dans l'année à l'occasion d'un transfert.

Le dédoublement rétrospectif qui porte sur les collections conservées par le CTLes depuis 1997 a permis d'éliminer 200 mètres linéaires dont 190 mètres linéaires de titres relevant du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Il s'agit de titres pour lesquels l'établissement n'est pas pôle de conservation et dont les fascicules ne venaient combler aucune lacune dans les collections des bibliothèques partenaires. On peut citer à titre d'exemple le périodique « *Journal of biological chemistry* » pour lequel l'établissement a pilonné 62 mètres linéaires et transféré 2 mètres linéaires à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le document qui est mis en annexe du rapport d'activité et qui présente la répartition des collections conservées par le CTLes par établissements versants, types de documents et statuts (dépôt, cession). Pour les cessions, le document fait par ailleurs apparaître les mètres linéaires éliminés dans le courant de l'année.

Le directeur souligne que la poursuite des activités liées à la conservation partagée devrait permettre d'augmenter progressivement, dans les prochaines années, le nombre de mètres linéaires éliminés.

Monsieur Marian intervient pour souligner qu'en ce qui concerne le pilon des fascicules de périodiques, il faudrait avoir deux approches distinctes selon qu'il s'agit de titres publiés en France ou de titres publiés à l'étranger.

En effet, en ce qui concerne les revues de langue française ou publiées en France, il convient de procéder avec prudence pour le pilon dans la mesure où à l'avenir elles devront être numérisées. Cette numérisation, comme de nombreux exemples le montrent déjà aujourd'hui, nécessite parfois d'avoir recours à deux collections afin d'avoir la certitude que tous les fascicules peuvent être numérisés.

Jean-Louis Baraggioli rappelle les principes qui ont été retenus au CTLes pour l'élimination des fascicules de périodiques.

Pour les collections qui ne relèvent pas de la conservation partagée, l'établissement élimine les fascicules redondants par rapport à l'état de collection dans les magasins.

Les éliminations d'un titre interviennent de manière marginale et portent sur des titres en mauvais état de conservation et surtout très répandus dans le réseau des bibliothèques franciliennes.

Le directeur rappelle qu'une collection lacunaire de l'« *Usine nouvelle* », titre très répandu au sein des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a été pilonnée entre 2006 et 2007 et qu'aujourd'hui l'établissement a reconstitué une collection complète qui est en bon état de conservation.

Pour les collections qui relèvent du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, les éliminations interviennent uniquement après que des propositions aient été faites par le CTLes aux pôles de conservation.

Madame Marie-Christine Lemardeley intervient au sujet des recommandations de la Cour des comptes et s'interroge sur les échéances qui sont fixées pour la mise en place du Contrat de performance.

Monsieur Marian intervient en précisant que la mise en place du Contrat de performance pour le CTLes interviendra en phase avec le calendrier du renouvellement des contrats des établissements parisiens. Monsieur Marian rappelle qu'une première expérimentation en termes de contractualisation avec les établissements documentaires a lieu cette année avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Une première évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) laisse apparaître qu'il serait opportun de comparer les moyens, les objectifs et les résultats de l'ABES au regard de ce que peuvent faire des agences comparables à l'étranger. Le CTLes pourrait faire l'objet du même type de *benchmarking* avec les bibliothèques de dépôt à l'étranger.

Monsieur Bonnafous-Murat souhaite savoir en quoi consiste la performance du CTLes par rapport aux performances dans les contrats universitaires ? Il souhaite également connaître de quelle manière elle se mesure.

Monsieur Marian souligne qu'il s'agit là d'une question de fond dans la mesure où une bonne part de la performance du CTLes dépend des objectifs que lui assignent ses partenaires les bibliothèques d'Île-de-France.

Dans le cadre du Contrat de performance, il convient d'isoler des objectifs spécifiques qui permettent d'évaluer la performance propre de l'établissement et qui correspondent à une part importante de son activité.

Monsieur Lecoq, souligne qu'en 2010, le rapport de Monsieur Bernard Larrourou esquisse les objectifs de performance du CTLes qui doit être en mesure d'accueillir quantitativement mais aussi qualitativement les collections des bibliothèques universitaires

et des grands établissements d'Île-de-France facilitant de ce fait la logistique de gestion de ces établissements.

Monsieur Marian s'interroge sur le signalement des collections dans le SUDOC en soulignant que les chiffres de production semblent en baisse par rapport à 2009.

Monsieur Baraggioli rappelle que seules les collections qui deviennent la propriété du CTLe dans le cadre des cessions font l'objet d'un signalement dans le SUDOC. Le nombre de notices bibliographiques qui ont été créées (1 352) et le nombre de données d'exemplaires reportées sur des notices existantes (2 581) correspondent aux documents qui ont intégré les collections du CTLe en 2010 au titre de la cession. Un calcul rapide nous permet de déterminer qu'il s'agit de près de 4 000 documents qui représentent 18% des fonds entrés au CTLe en 2010.

2.2 Communication des collections : nature des fonds communiqués par supports et par disciplines

Dans le domaine de la communication des collections, l'une des préoccupations de l'établissement concerne le taux d'échec dans le traitement des demandes de prêt. Celui-ci est compris depuis 2007 entre 3% et 4%. Pour mémoire avant 2007, le taux d'échec des communications était compris entre 5% et 7%.

Pour l'année 2010, l'établissement a été saisi de 10 873 demandes qui se sont traduites par 10 457 communications.

Le taux d'échec est dû principalement à des demandes qui portent sur des documents qui ne sont pas localisés au CTLe ou sur des documents dont les références sont erronées ou incomplètes.

En 2010, le CTLe a mis en place un programme de sensibilisation des personnels aux activités liées au prêt. Ce programme se traduit par un stage d'une demi journée effectué par les agents du CTLe (sur la base du volontariat) au sein des services du PEB des bibliothèques franciliennes. Le CTLe se propose de recevoir à son tour les personnels des établissements partenaires.

C'est là une occasion unique d'échanger sur les pratiques et les méthodes de travail des différents services du PEB au sein des différentes bibliothèques versantes et du CTLe. Ce programme sera poursuivi en 2011.

Les communications ont porté essentiellement sur les monographies. Cette tendance s'explique sans doute dans la mesure où les versements de monographies réalisés ces trois dernières années portent principalement sur des titres récents. Près de 65% des communications de monographies portent sur des documents qui en termes de champs disciplinaires relèvent des langues et littératures ainsi que des arts.

La faible communication des périodiques est sans doute liée, pour une part, à la diminution des demandes sur les périodiques de médecine. En effet, dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, le CTLe conserve désormais principalement des titres morts. A titre d'information, le directeur rappelle que, l'établissement est pôle de conservation pour 381 titres dont 278 sont des titres morts.

La chute des communications des périodiques s'explique aussi en raison de l'offre de plus en plus importante de périodiques numériques sur le marché ainsi que par le développement des programmes de numérisation réalisés par les bibliothèques.

La baisse des communications enregistrées pour les thèses et les mémoires de 3^e cycle résulte d'une diminution significative du nombre de mémoires de 3^e cycle de la

Bibliothèque Cujas. Cette baisse, pour laquelle il est difficile de déterminer les causes, est vraisemblablement conjoncturelle et il n'est pas exclu dès l'an prochain il y ait un accroissement de la demande.

Plus de 86% des prêts sont consentis aux bibliothèques versantes et près de 83% des communications portent sur des collections en dépôt. Il apparaît par ailleurs qu'en ce qui concerne les dépôts, les établissements demandent en communication leurs propres documents à hauteur de 90% de l'ensemble des transactions de prêt. On ne peut que souligner, à travers ces chiffres, le rôle de magasin distant rempli par le CTLes.

Les documents les plus demandés, tous supports confondus concernent les *langues et littératures* (38% des communications) et les *arts* (26% des communications).

L'amélioration du service du prêt entre bibliothèques est l'une des priorités du CTLes. Afin de mieux desservir les 27 établissements versants, et d'améliorer les prestations offertes à ses partenaires, le CTLes a mis en place en 2011, une navette journalière supplémentaire. Désormais la navette de prêt circule du lundi au vendredi à l'exception de la période estivale pendant laquelle le nombre de navettes est réduit.

Parmi les orientations majeures pour l'année 2011, le CTLes organisera une nouvelle manifestation professionnelle sur la mutualisation des ressources dans le cadre de la conservation partagée. Cette journée devrait se tenir les 27 et 28 juin prochains.

Dans le cadre de la construction d'une extension du silo, l'établissement poursuivra en interne sa réflexion sur les projections tant en termes de gestion des collections qu'en termes d'organisation des services. L'établissement présentera au prochain CA le document de synthèse qui sera communiqué au maître d'ouvrage, l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), ainsi qu'au programmiste.

L'année 2011 devrait voir la livraison complète du nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et d'archives de la Société EVER TEAM ainsi que la mise en place de la plate-forme de travail partagé avec les bibliothèques partenaires.

Monsieur Lecoq invite Mademoiselle Virginie Gueu à apporter quelques précisions sur l'avancement du chantier d'informatisation du CTLes.

La livraison du système de gestion de bibliothèque et d'archives qui constitue le lot 1 du marché a été réalisée à la fin de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés à la vérification du système régulier qui touche désormais à sa fin.

En ce qui concerne le lot 2 relatif à la mise en place d'une plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires pour tout ce qui relève des opérations de transfert et des activités liées à la conservation partagée, l'établissement a déjà commencé l'instruction du dossier. Le produit devrait être livré en début 2012.

Monsieur Lecoq, rappelle que lors du dernier CA, M. Hédoïn avait fait part d'inquiétudes quant à la pérennité de la navette du vendredi en raison du manque de magasiniers titulaires du permis de conduire.

Monsieur Hédoïn rappelle que ces inquiétudes étaient liées à l'absence de renfort en termes de personnels pouvant assurer la navette de prêt. Il précise qu'aujourd'hui ces inquiétudes sont levées dans la mesure où l'établissement a recruté, sur un poste vacant, un contractuel qui non seulement est titulaire du permis de conduire, mais qui accepte aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouvelles fiches de poste de magasiniers du CTLes prévoient qu'ils puissent assurer les navettes quotidiennes de PEB (du lundi au vendredi) à

destination du CTLes, et qu'ils assurent par ailleurs les transferts de collections, retenues par le Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, entre les différents pôles de conservation.

La quasi-totalité des bibliothèques, qu'il s'agisse des bibliothèques desservies par la navette journalière ou des bibliothèques pôles de conservation, est située à Paris intra-muros.

En conséquence il faut impérativement que les agents aient leur permis B, mais qu'ils acceptent aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli souligne que des inquiétudes demeurent dans la mesure où les affectations des lauréats de concours risquent de se traduire par la nomination au CTLes d'agents qui ne seraient pas en mesure d'assurer la communication des documents par navette.

Monsieur Lecoq invite le directeur à prendre attache avec Madame Dominique Belascain, Chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées, afin de la sensibiliser à ce problème.

Madame Sylvie Biet, demande des précisions sur la plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires. Elle souhaiterait notamment savoir si la mise en place de cette plate-forme va se traduire par l'installation d'un logiciel dédié au sein de toutes les bibliothèques ?

Mademoiselle Gueu précise que l'accès à cette plate-forme se fera directement à partir du site du CTLes sans qu'il y ait d'intervention sur les logiciels des différentes bibliothèques partenaires. Elle souligne par ailleurs que ce produit qui sera développé par la Société EVER TEAM, présentera une interface ergonomique qui ne nécessitera pas de formation pour les utilisateurs.

Monsieur Bonnafous-Murat remarque la disparité qui existe entre le volume des collections déposées par un établissement et le nombre de prêts consentis à ce même établissement. C'est le cas notamment entre Paris 3 et Paris 7 dont les collections conservées au CTLes représentent des métrages comparables mais pour lesquels, en 2010, les communications de Paris 3 représentent 3,14% et celles de Paris 7 représentent 0,63%.

Monsieur Baraggioli intervient en rappelant qu'il est difficile de donner une réponse satisfaisante pour expliquer cet état de fait. Il rappelle néanmoins que les transferts vers le CTLes sont appréhendés de manière différente en fonction des établissements.

Pour schématiser, il faut savoir que certains établissements préparent très en amont les opérations de transfert vers le CTLes en menant une réflexion sur les documents à rotation qui vont être versés, alors qu'à l'inverse, d'autres établissements doivent libérer dans l'urgence des espaces homogènes dans leurs magasins. De ces deux différentes approches découle sans doute, en partie, le différentiel des communications réalisées dans le cadre du PEB sur des fonds d'établissements ayant déposé au CTLes le même nombre de mètres linéaires.

M. Lecoq remercie le directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'établissement. Le rapport d'activité d'un établissement public n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration.

3. Programmation, financement et paiement de travaux immobiliers et de rénovation d'installations ou d'équipement du CTLes

Monsieur Bruno Forlini présente l'ensemble des travaux qui sont en cours de réalisation sur le site ou qui seront prochainement réalisés. Il s'agit en tout premier lieu des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie dont le chantier est en cours de réalisation.

Pour ce chantier, une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge qui couvre le coût des études préalables sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances. La réalisation de cette étude ayant pris du retard, l'inscription de ces crédits est prévue dans la DBM n°1.

L'établissement a par ailleurs signé une deuxième convention pour la réalisation des travaux et qui a donné lieu à l'inscription au budget 2011 d'une somme de 208 000€.

Madame Marie-Pierre Marché, rappelle que ce chantier a pris du retard et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2011. La réception des travaux interviendrait alors en 2012 ainsi d'ailleurs qu'à la refacturation au CTLes par la BnF.

Monsieur Forlini aborde le dossier relatif aux travaux de remplacement des groupes froids. Il rappelle qu'une somme de 28 000€, correspondant au coût prévisionnel des études, a été inscrite au budget 2011.

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, lors de la réunion du comité de gestion BnF/CTLes, qui s'est tenu le 16 mars 2011, qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Le CTLes est dans l'attente de connaître le montant du marché relatif à la nouvelle mission d'études ainsi que le montant prévisionnel des travaux à réaliser.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la notion de « *périmètre plus restreint* » avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché précise que la BnF avait mal apprécié le coût réel du marché initial qui avait des ambitions importantes en termes de développement durable, avec notamment la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessicante, ainsi que la fourniture et la pose d'une installation solaire.

Les estimations réalisées par les équipes de la Direction des moyens techniques étaient sensiblement inférieures aux coûts déterminés par l'équipe de maîtrise d'œuvre lorsqu'elle a travaillé sur l'APS puis sur l'APD.

Il apparaît que les coûts liés aux travaux demeurent élevés et que la BnF renonce à la pose de panneaux solaires d'où cette notion de « *périmètre plus restreint* » par nécessité avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché informe le conseil que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée d'ici la fin du mois de mai et que la désignation du maître d'œuvre interviendra courant septembre.

Monsieur Forlini évoque enfin le dernier dossier relatif aux travaux qui sont prévus sur le site de Bussy-Saint-Georges et qui concernent le remplacement du système de gestion technique centralisée. Il rappelle que les travaux ne devraient pas intervenir avant 2014.

Madame Marché attire l'attention du conseil sur le fait que les automates qui sont actuellement en place sur le site de Tolbiac sont identiques à ceux du site de Bussy-Saint-

Georges. Cette situation facilite le renouvellement des pièces défectueuses et permet de différer les travaux afférents au système de gestion centralisée.

Madame Marché rappelle par ailleurs que les deux centres techniques disposent de magasins de grande hauteur pour lesquels il y a un problème de désenfumage. En effet, lors de la construction les dossiers d'ouvrages exécutés, qui ont été remis à la BnF, n'étaient pas conformes aux travaux réalisés car les trappes de désenfumage dans les magasins de grande hauteur sont sous dimensionnées. Le coût lié aux interventions sur la toiture pour agrandir ces trappes est très onéreux et pour l'heure, la BnF n'est pas en mesure de lancer cette opération travaux.

Monsieur Baraggioli rappelle que la part qui incomberait au CTLes, dans le cadre de ces travaux, est estimée à 400 000€.

Madame Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dans le cadre des inspections réglementaires, les deux établissements ne sont pas tenus à un délai pour se mettre en conformité ?

Madame Marché rappelle que les deux centres techniques sont des installations classées protection de l'environnement (ICPE) et non des établissements recevant du public (ERP). La dernière inspection de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) n'a pas donné lieu à des remarques sur ce point.

Monsieur Lecoq remercie Madame Marché pour les informations qu'elle vient de donner à l'ensemble des membres du CA et donne la parole à Madame Bernadette Patte sur le point relatif à la *Programmation du nouveau silo*.

4. Programmation du nouveau silo

Madame Patte rappelle les différentes étapes de programmation du silo pour l'année 2010 à partir de sa notification à la Société SEQUENDI en mai 2010.

Le Comité technique, qui est chargé d'assurer le suivi des études, s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010 et le programmiste a effectué quatre visites de l'établissement qui ont donné lieu notamment à des présentations du circuit du livre, et de l'organisation des services.

Le Comité de pilotage, qui est chargé de proposer une analyse argumentée et des propositions de scénarios, en vue du choix du maître d'ouvrage, s'est réuni une fois le 14 décembre 2010.

Le CTLes a par ailleurs réalisé un document relatif aux projections liées à la montée en charge de l'établissement dans le cadre de son extension. Ce document a été communiqué à la tutelle, au maître d'ouvrage et au programmiste. Il sera présenté aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

Monsieur Baraggioli rappelle que l'opération a été inscrite dans le *Contrat de projets Etat Région Île-de-France 2007-2013*. L'opération a, depuis son lancement, changé de périmètre et elle est aujourd'hui inscrite dans le cadre de l'*Opération Campus*. Ce changement de périmètre, mais aussi d'enveloppe financière dédiée au projet, a conduit à la nomination d'un nouveau maître d'ouvrage qui est l'Etablissement public d'aménagement des universités de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Madame Bernadette Petit intervient pour rappeler que, dans le cadre du Contrat de projets Etat Région, l'enveloppe dédiée à l'extension du silo du CTLes était d'un montant de seize millions d'euros, alors qu'aujourd'hui son montant est de trente trois millions d'euros.

Monsieur Lecoq indique que le Conseil d'administration doit se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui est jointe au dossier de présentation. L'objet de cette convention est de confier la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

C'est à l'unanimité des voix que cette autorisation est donnée au directeur.

5. Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CTLes

Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes, à l'instar d'autres établissements est amené à produire un *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI). Il souligne que le texte qui est présenté au CA constitue l'ébauche du document qui sera adressé, d'ici la fin de l'année, à la Direction générale des finances publiques et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés tenant à la définition des surfaces du bâtiment, et par là même au ratio m² par agent et de la nécessité d'avoir recours à un géomètre. Il attire l'attention du conseil sur le montant de la dépense qui n'a pas été prévue au budget initial et dont le montant devrait être bien supérieur à 4 000€.

Madame Tsagouria s'interroge sur la possibilité d'éviter cette dépense en utilisant les plans existants pour le calcul des surfaces.

Madame Marché rappelle que la BNF dispose uniquement de plan sous format papier dont le CTLes a copie, mais qu'elle ne dispose pas des plans sur fichiers AutoCAD.

Monsieur Baraggioli souligne la difficulté à exploiter les plans d'origine qui présentent parfois des incohérences avec l'existant. Il attire par ailleurs l'attention du conseil sur le fait que le travail qui serait demandé au géomètre permettrait non seulement de répondre au besoin suscité par l'élaboration du SPSI, mais aussi d'aider le programmeur dans le cadre de sa mission.

Monsieur Marian ne voit pas d'objection à ce que l'on ait recours aux services d'un géomètre.

6. Journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011

Monsieur Lecoq présente le point relatif à l'organisation des deuxièmes journées professionnelles organisées par le CTLes à l'Université Paris 7 Denis-Diderot. Il se félicite de cette démarche qui, au-delà des retombées en termes de prestige et de rayonnement pour le CTLes, intervient dans un contexte où la mutualisation des collections apparaît aujourd'hui comme un sujet de réflexion qui mobilise l'ensemble de la profession.

Monsieur Baraggioli rappelle que le Conseil d'administration a eu connaissance le 24 novembre 2010 du budget prévisionnel relatif à ces deux journées professionnelles. Le document qui est porté à la connaissance des membres du conseil fait état de modifications quant aux dépenses prévisionnelles.

Le programme des journées professionnelles est désormais finalisé et le directeur fait distribuer en séance la plaquette de présentation. Il attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté de trouver des chambres d'hôtel offrant un bon rapport qualité prix en raison notamment des salons professionnels prévus aux dates choisies par le CTLes pour sa manifestation.

Le président du Conseil d'administration remercie Monsieur Guy Cobolet pour l'introduction qu'il a rédigée pour le programme de cette manifestation et il souligne les efforts faits par le CTLes et visant à la recherche de soutiens financiers.

Monsieur Lecoq invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote sur la prise en charge de 6 nuitées, correspondant à l'hébergement de deux intervenants étrangers et d'un modérateur venant de province dans la limite de 1 200€.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du Compte financier 2010

Madame Nicole Prètesaille est appelée à présenter les grands axes du compte financier. Les recettes représentent 872 463,31€. La subvention de fonctionnement d'un montant de 715 200€ est la recette la plus importante de l'établissement. Madame Prètesaille souligne toutefois que les sommes perçues par l'établissement au titre de la location des espaces linéaires représentent 153 559,35€.

Les dépenses se sont élevées à 853 184,27€ pour la section de fonctionnement. Les dépenses décaissables sont d'un montant de 672 847,36€ et les dotations aux amortissements d'un montant de 149 511,95€.

Pour la section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 30 824,96€.

Madame Prètesaille souligne que les dépenses sont en diminution depuis deux ans. C'est sans conteste sur les dépenses de personnels recrutés sur le budget propre de l'établissement que les dépenses accusent la baisse la plus sensible. Entre 2009 et 2010 ces dépenses ont diminué de 35% alors que les recettes sont constantes.

L'exécution du budget est 83,53% en fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses dans la section d'investissement est de seulement 32%. Cet écart entre la prévision et la réalisation est dû au retard pris dans l'exécution du marché de réinformatisation passé avec la Société EVER TEAM.

Les crédits d'un montant de 162 182,69€ ouverts en fonctionnement et qui n'ont pas été dépensés, concernent les dépenses liées à la fois aux charges communes avec la BnF et aux études préalables au remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 98,59%.

L'exercice 2010 dégage une capacité d'autofinancement de 199 615,95€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 50 104€. Madame Prètesaille souligne que c'est la première année depuis 2006 que l'exercice est bénéficiaire.

Madame Chantal Bonnefoy se félicite du résultat qui présente un bénéfice en section de fonctionnement. Il convient de souligner que, faute de subvention d'investissement, le CTLes n'a disposé que de sa capacité d'autofinancement pour ses investissements qui ont été réduits de 65 000€.

Madame Bonnefoy souligne d'autre part que le taux d'exécution des dépenses n'est que de 84%. Il conviendrait qu'à l'avenir le budget exécuté se rapproche le plus possible du budget prévisionnel.

A l'occasion de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue avec le directeur, il a été signalé que les crédits inscrits en charges du personnel n'avaient pas été totalement consommés. Il a été aussi signalé que la technique comptable des charges à payer devait être systématiquement utilisée afin d'éviter le report d'un exercice à l'autre des sommes dues à la BnF au titre des charges communes.

Monsieur Baraggioli entend bien les remarques qui viennent d'être formulées par le contrôleur financier. Il souhaite apporter une précision en ce qui concerne les dépenses

relatives aux personnels recrutés sur budget propre. En effet, les personnels contractuels sont des personnels qui pour la plupart ont vocation, soit à passer des concours de recrutement de la Fonction publique afin de résoudre leur de précarité dans l'emploi, soit à trouver un meilleur emploi, peut-être tout aussi précaire que celui qu'ils occupent au CTLes mais certainement mieux rémunéré. Lorsque ces personnels quittent l'établissement suite à l'une de ces deux hypothèses, il est parfois difficile de leur trouver des remplaçants qui ont le minimum de formation requise ou l'appétence nécessaire pour le poste proposé. Cela explique pour 2010, la distorsion entre la prévision et l'exécution du compte 64.

En ce qui concerne les charges à payer, Monsieur Forlini informe le conseil que des efforts seront réalisés et que l'établissement aura recours systématiquement à cette technique comptable.

Madame Bernadette Petit s'interroge sur les informations relatives à la masse salariale qui n'apparaissent pas dans le rapport d'activité. Monsieur Baraggioli, rappelle que ces informations sont données dans le document relatif à la présentation du budget prévisionnel lors du deuxième CA de chaque année. En effet, les salaires de personnels de l'Etat ne sont pas pris en charge sur le budget de l'établissement et ne figurent donc pas dans le compte financier.

Le président du Conseil d'administration soumet au vote l'ensemble des opérations de l'année 2010 retracées dans le compte financier.

Il s'agit pour la première section d'un montant de dépenses de 853 184,27€ et un total de recettes de 872 463,31€.

Il s'agit pour la deuxième section d'un montant de dépenses de 30 824,96€.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat 2010

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 50 104€. L'affectation du résultat qui va dans les réserves de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 1, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur le compte 1311 sur une somme de 230 000€ correspondant au montant de la subvention d'investissement accordée par le ministère pour financer les travaux de mise en sécurité des installations. Aucune somme n'avait été inscrite au budget initial sur ce compte.

Elle porte toujours en recettes sur le compte 708 sur une somme de 3 000€ qui doit permettre d'ajuster à la hausse le nombre de participants potentiels aux journées d'études avec la capacité de l'amphithéâtre Buffon.

Elle porte enfin sur une diminution de 700€ de recettes inscrites au compte 778. Le support financier obtenu s'est révélé moins important que prévu initialement.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 29 500€ inscrite au compte 205 pour payer le solde de la tranche ferme du lot 1 du marché de réinformatisation. La technique des charges à payer ne pouvait pas être utilisée ici en raison du retard pris par le prestataire. Monsieur Forlini rappelle que comme cela a été dit précédemment, l'admission en service régulier sera prononcée dans les jours qui viennent.

Elle permet aussi, pour un montant de 176 800€, de prendre en charge la régularisation des sommes dues à la BnF dans le cadre des charges communes et les frais relatifs aux études préalables aux travaux.

La décision budgétaire modificative n°1, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs de location des espaces de stockage

Le directeur rappelle que la dernière augmentation des tarifs concernant la location des espaces linéaires pour les collections versées au CTLes dans le cadre des « *dépôts* » et du « *stockage provisoire* » a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit ici de proposer à l'approbation du conseil, une augmentation des tarifs pour ces prestations. Cette augmentation représenterait 2% par rapport aux tarifs pratiqués aujourd'hui et elle prendrait effet en janvier 2012.

Monsieur Baraggioli présente deux exemples de tarifications proposées par des entreprises privées pour des services comparables à ceux du CTLes. Si le CTLes facture 4,54€ TTC le mètre linéaire à l'année, dans le privé il faut compter à peu près la même somme chaque mois par mètre linéaire.

Si cette augmentation, qui est au demeurant modeste, devait être adoptée, le montant des recettes prévisionnelles liées à la location d'espace représenterait l'an prochain 27% de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Philippe Marcerou rappelle que les tarifs pratiqués par le CTLes sont très bon marché lorsque l'on considère que 1€ dépensé au CTLes pour le stockage équivaut à 6,50€ versé à un prestataire privé installé à Paris intra-muros. A titre d'exemple la location de 8 kilomètres linéaires à la Crypte de l'Eglise Notre-Dame du Liban revient à 205 000€ TTC, alors que la location de près de 18 kilomètres linéaires au CTLes revient à 51 000€ TTC.

Monsieur Bonnafous-Murat s'interroge sur le fait que le prix mensuel de location est identique selon que l'on loue au mois ou à l'année. Peut-être conviendrait-il de revoir ce principe lors de la prochaine révision des tarifs ?

Le CA est appelé à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux tarifs qui se répercuteront sur les factures qui seront adressées aux établissements partenaires en janvier 2012.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Versement des prestations sociales

Monsieur Lecoq avait proposé en début de séance de donner la parole à M. Hédoïn avant d'aborder des questions plus formelles dans l'ordre du jour. C'est au titre des questions diverses que Monsieur Hédoïn prend la parole et informe le conseil qu'en sa qualité de représentant du personnel, il a été saisi des difficultés que rencontrent deux agents de l'établissement pour obtenir le versement de certaines prestations sociales interministérielles auxquelles ils ont droit.

Il s'agit en l'espèce des prestations interministérielles (PIM) relatives aux parents d'enfant handicapé ou malade de moins de 20 ans, de l'allocation de centre de loisirs sans hébergement, et des aides sociales d'initiative académique (ASIA) relatives aux frais de garderie pour enfants de 3 à 10 ans.

Par courrier en date du 5 mai 2011, la direction de l'établissement attirait l'attention du Rectorat de Créteil sur le fait que le CTLes n'étant pas un service de l'administration centrale, ces domaines relevaient de la compétence académique.

Monsieur Hédoïn attire l'attention du conseil sur le fait qu'il a eu communication de deux courriers en date du 12 octobre 2010 et du 4 février 2011 par lesquels le CTLes informe la tutelle du problème que rencontrent deux de ses agents.

Monsieur Hédoïn souhaiterait connaître les moyens à mettre en œuvre afin payer ces prestations et de mettre ainsi un terme à cette inégalité de traitement entre les agents de la fonction publique.

Monsieur Marian a été alerté depuis quelques mois déjà par le directeur du CTLes, mais il n'a pas de réponse encore de la part de la DGRH.

Monsieur Forlini a pris attache pour sa part avec les services du Rectorat de Créteil pour résoudre les problèmes de dialogue de gestion LOLF. Pour mémoire, le CTLes n'est pas passé aux compétences élargies pour la gestion des personnels et seule une convention entre le CTLes et le Rectorat de Créteil pourrait apporter une solution à la situation que rencontrent les agents du CTLes.

Madame Petit rappelle que les crédits d'action sociale sont là où se trouvent les crédits de la masse salariale. Il appartient bien au Rectorat de Créteil de prendre en charge ces prestations.

Monsieur Mathieu Boucheron s'engage à faire remonter à sa hiérarchie la discussion qui vient d'avoir lieu.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

12. Sorties d'inventaire

Les sorties d'inventaire concernent des biens immatériels dont certains ont été acquis à la fin des années 1990. La liste détaillée de ces biens, dont la valeur est nulle, figure dans le dossier.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

La sortie d'inventaire est votée à l'unanimité.

13. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservatrice en chef des bibliothèques, Directrice adjointe du CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Conservateur général, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Conservatrice générale, Directrice du GIP BULAC ;
- Madame Marie-France Dumoulin, Conservatrice en chef, représentait Madame Valérie Tesnière Conservatrice générale, Directrice de la BDIC ;

- Madame Sylvie Biet, Conservatrice en chef, représentait Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Madame Laure Cardoux, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLes;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4,
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France, a été représentée par Madame Sylvie Biet, conservatrice en chef ;
- Madame Valérie Tesnière, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, a été représentée par Madame Marie France Dumoulin, conservatrice en chef ;

Le quorum étant réuni, Madame Lemardeley ouvre la séance du Conseil à 14h30. Elle informe les membres du conseil qu'elle présidera temporairement le CA, le temps des opérations de vote relatives à l'élection du nouveau président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, présente sa candidature en rappelant qu'il siège au CA du CTLes depuis 2008 et qu'il a assuré la fonction de président par intérim lors du dernier conseil qui s'est tenu le 24 novembre 2010. Monsieur Lecoq souligne par ailleurs qu'il a été, par le passé, président de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et, qu'à ce titre, il a été pendant longtemps sensibilisé aux enjeux de la conservation partagée.

Monsieur Lecoq souligne le rôle moteur du CTLes dans la conservation partagée et rappelle que si cet établissement est aujourd'hui unique en son genre sur le territoire national, il y a des projets de construction d'établissements similaires en province pour lesquels le CTLes sert de modèle.

Aucune question n'est posée au candidat, et en l'absence d'autres candidatures, Madame Lemardeley propose la candidature de Monsieur Lecoq.

Monsieur Bruno Forlini donne lecture des noms des 13 membres du conseil, autorisés à prendre part au scrutin et représentant les collèges suivants :

- *Membres de droit,*
- *Représentants des établissements utilisateurs,*
- *Personnalités désignées par Madame le Ministre,*
- *Représentants des personnels.*

Monsieur Jean-Claude Colliard, demande des précisions sur les modalités de scrutin. Monsieur Forlini rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à bulletin secret. Une urne est d'ailleurs prévue à cet effet. En l'absence de Monsieur Pierre Gonneau, de Monsieur Georges Molinié et de Monsieur Bernard Pellat, les électeurs présents ou représentés sont au nombre de 10.

A l'issue du dépouillement des bulletins, Monsieur Lecoq recueille 10 voix, il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Lecoq qui souhaite la bienvenue à Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, ainsi qu'à Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-

président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Sylvie Biet, conservatrice, qui représente Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut, et à Madame Laure Cardoux, secrétaire des affaires budgétaires au CTLes.

Avant d'aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour Monsieur Lecoq demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur Laurent Hédoïn souhaiterait pouvoir aborder la question des prestations sociales pour les personnels du CTLes.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaires.

Aucune autre question diverse n'étant proposée, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil, le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix ; Monsieur Bonnafous-Murat souhaitant s'abstenir dans la mesure où il n'était pas présent lors du dernier CA.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du conseil.

2. Présentation du rapport d'activité 2010

Au cours de l'année 2010, plus de 2,5 kilomètres linéaires de documents en provenance des bibliothèques versantes ont été intégrés aux collections du CTLes. Le volume des collections transférées est bien en deçà des transferts réalisés en 2008 (4 kilomètres linéaires) et en 2009 (3,8 kilomètres linéaires), en raison de la saturation provisoire des magasins de l'établissement. En effet, en décembre 2010 les métrages linéaires occupés représentaient 97% de la capacité de stockage du CTLes.

La première partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la gestion des espaces de stockage et à la répartition des collections conservées par l'établissement en fonction de leur statut (cession, dépôt, stockage provisoire).

À compter de janvier 2010, les communications des documents auprès des bibliothèques versantes ont fait l'objet de la mise en place d'une navette supplémentaire permettant d'assurer un service de livraison du lundi au jeudi.

Cette amélioration du service fourni à nos partenaires a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de communications par rapport à l'an dernier (+4%). Il convient toutefois de souligner que cette hausse aurait été sans doute plus importante s'il n'y avait pas eu d'interruption des communications de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) à partir de septembre 2010. Le « *gel* » de ces communications, qui représentent 120 documents par mois, est lié aux opérations de déménagement des fonds vers la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui débutera en avril 2011.

La deuxième partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la communication des collections en fonction des supports et des disciplines.

2.1 Gestion des espaces de stockage et répartition des collections par nature en fonction des différents statuts

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes s'est accrue par rapport à l'an dernier en raison du retablettage d'une partie des magasins. Ces réaménagements qui se poursuivront en 2011 ont permis de gagner pour l'heure 1 kilomètre linéaire. La capacité de stockage globale de l'établissement (tous types de magasins confondus) avoisine aujourd'hui les 74 kilomètres linéaires alors qu'elle représentait plus de 72 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, le linéaire disponible avoisinait les 2 kilomètres linéaires et doit permettre d'absorber les transferts programmés de janvier à mai 2011.

Il convient de souligner que le retrait progressif des collections de la BULAC qui est programmé d'avril à septembre 2011 permettra de libérer 9 kilomètres linéaires de rayonnages. Les espaces ainsi libérés seront proposés aux établissements partenaires dans le cadre de la prochaine campagne de versements qui couvrira la période du 6 septembre 2011 au 26 juillet 2013.

Si l'on observe l'ensemble des versements réalisés en 2010, il apparaît que 82% des transferts sont constitués de collections en dépôt.

Sur l'ensemble des collections qui sont conservées au CTLes à la date du 31 décembre 2010 qu'il s'agisse des cessions, des dépôts, du stockage provisoire, et des versements provisoires de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les collections en dépôt représentent plus de 38% des fonds conservés par l'établissement et les cessions plus de 32%.

Les opérations de dédoublement et de désherbage, menées par les équipes du CTLes en 2010, ont permis d'éliminer plus de 300 mètres linéaires de collections cédées au titre du dédoublement courant réalisé sur les transferts à l'arrivée des collections et au titre du dédoublement rétrospectif sur les collections conservées depuis 1997.

Le dédoublement courant sur les versements représente plus de 100 mètres linéaires et concerne des collections envoyées en double. On peut citer à titre d'exemple le périodique en langue espagnole « *Cultura universitaria* » pour lequel l'établissement a éliminé 3 mètres linéaires de doublons qui ont été versés dans l'année à l'occasion d'un transfert.

Le dédoublement rétrospectif qui porte sur les collections conservées par le CTLes depuis 1997 a permis d'éliminer 200 mètres linéaires dont 190 mètres linéaires de titres relevant du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Il s'agit de titres pour lesquels l'établissement n'est pas pôle de conservation et dont les fascicules ne venaient combler aucune lacune dans les collections des bibliothèques partenaires. On peut citer à titre d'exemple le périodique « *Journal of biological chemistry* » pour lequel l'établissement a pilonné 62 mètres linéaires et transféré 2 mètres linéaires à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le document qui est mis en annexe du rapport d'activité et qui présente la répartition des collections conservées par le CTLes par établissements versants, types de documents et statuts (dépôt, cession). Pour les cessions, le document fait par ailleurs apparaître les mètres linéaires éliminés dans le courant de l'année.

Le directeur souligne que la poursuite des activités liées à la conservation partagée devrait permettre d'augmenter progressivement, dans les prochaines années, le nombre de mètres linéaires éliminés.

Monsieur Marian intervient pour souligner qu'en ce qui concerne le pilon des fascicules de périodiques, il faudrait avoir deux approches distinctes selon qu'il s'agit de titres publiés en France ou de titres publiés à l'étranger.

En effet, en ce qui concerne les revues de langue française ou publiées en France, il convient de procéder avec prudence pour le pilon dans la mesure où à l'avenir elles devront être numérisées. Cette numérisation, comme de nombreux exemples le montrent déjà aujourd'hui, nécessite parfois d'avoir recours à deux collections afin d'avoir la certitude que tous les fascicules peuvent être numérisés.

Jean-Louis Baraggioli rappelle les principes qui ont été retenus au CTLes pour l'élimination des fascicules de périodiques.

Pour les collections qui ne relèvent pas de la conservation partagée, l'établissement élimine les fascicules redondants par rapport à l'état de collection dans les magasins.

Les éliminations d'un titre interviennent de manière marginale et portent sur des titres en mauvais état de conservation et surtout très répandus dans le réseau des bibliothèques franciliennes.

Le directeur rappelle qu'une collection lacunaire de l'« *Usine nouvelle* », titre très répandu au sein des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a été pilonnée entre 2006 et 2007 et qu'aujourd'hui l'établissement a reconstitué une collection complète qui est en bon état de conservation.

Pour les collections qui relèvent du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, les éliminations interviennent uniquement après que des propositions aient été faites par le CTLes aux pôles de conservation.

Madame Marie-Christine Lemardeley intervient au sujet des recommandations de la Cour des comptes et s'interroge sur les échéances qui sont fixées pour la mise en place du Contrat de performance.

Monsieur Marian intervient en précisant que la mise en place du Contrat de performance pour le CTLes interviendra en phase avec le calendrier du renouvellement des contrats des établissements parisiens. Monsieur Marian rappelle qu'une première expérimentation en termes de contractualisation avec les établissements documentaires a lieu cette année avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Une première évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) laisse apparaître qu'il serait opportun de comparer les moyens, les objectifs et les résultats de l'ABES au regard de ce que peuvent faire des agences comparables à l'étranger. Le CTLes pourrait faire l'objet du même type de *benchmarking* avec les bibliothèques de dépôt à l'étranger.

Monsieur Bonnafous-Murat souhaite savoir en quoi consiste la performance du CTLes par rapport aux performances dans les contrats universitaires ? Il souhaite également connaître de quelle manière elle se mesure.

Monsieur Marian souligne qu'il s'agit là d'une question de fond dans la mesure où une bonne part de la performance du CTLes dépend des objectifs que lui assignent ses partenaires les bibliothèques d'Île-de-France.

Dans le cadre du Contrat de performance, il convient d'isoler des objectifs spécifiques qui permettent d'évaluer la performance propre de l'établissement et qui correspondent à une part importante de son activité.

Monsieur Lecoq, souligne qu'en 2010, le rapport de Monsieur Bernard Larrourou esquisse les objectifs de performance du CTLes qui doit être en mesure d'accueillir quantitativement mais aussi qualitativement les collections des bibliothèques universitaires

et des grands établissements d'Île-de-France facilitant de ce fait la logistique de gestion de ces établissements.

Monsieur Marian s'interroge sur le signalement des collections dans le SUDOC en soulignant que les chiffres de production semblent en baisse par rapport à 2009.

Monsieur Baraggioli rappelle que seules les collections qui deviennent la propriété du CTLe dans le cadre des cessions font l'objet d'un signalement dans le SUDOC. Le nombre de notices bibliographiques qui ont été créées (1 352) et le nombre de données d'exemplaires reportées sur des notices existantes (2 581) correspondent aux documents qui ont intégré les collections du CTLe en 2010 au titre de la cession. Un calcul rapide nous permet de déterminer qu'il s'agit de près de 4 000 documents qui représentent 18% des fonds entrés au CTLe en 2010.

2.2 Communication des collections : nature des fonds communiqués par supports et par disciplines

Dans le domaine de la communication des collections, l'une des préoccupations de l'établissement concerne le taux d'échec dans le traitement des demandes de prêt. Celui-ci est compris depuis 2007 entre 3% et 4%. Pour mémoire avant 2007, le taux d'échec des communications était compris entre 5% et 7%.

Pour l'année 2010, l'établissement a été saisi de 10 873 demandes qui se sont traduites par 10 457 communications.

Le taux d'échec est dû principalement à des demandes qui portent sur des documents qui ne sont pas localisés au CTLe ou sur des documents dont les références sont erronées ou incomplètes.

En 2010, le CTLe a mis en place un programme de sensibilisation des personnels aux activités liées au prêt. Ce programme se traduit par un stage d'une demi journée effectué par les agents du CTLe (sur la base du volontariat) au sein des services du PEB des bibliothèques franciliennes. Le CTLe se propose de recevoir à son tour les personnels des établissements partenaires.

C'est là une occasion unique d'échanger sur les pratiques et les méthodes de travail des différents services du PEB au sein des différentes bibliothèques versantes et du CTLe. Ce programme sera poursuivi en 2011.

Les communications ont porté essentiellement sur les monographies. Cette tendance s'explique sans doute dans la mesure où les versements de monographies réalisés ces trois dernières années portent principalement sur des titres récents. Près de 65% des communications de monographies portent sur des documents qui en termes de champs disciplinaires relèvent des langues et littératures ainsi que des arts.

La faible communication des périodiques est sans doute liée, pour une part, à la diminution des demandes sur les périodiques de médecine. En effet, dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, le CTLe conserve désormais principalement des titres morts. A titre d'information, le directeur rappelle que, l'établissement est pôle de conservation pour 381 titres dont 278 sont des titres morts.

La chute des communications des périodiques s'explique aussi en raison de l'offre de plus en plus importante de périodiques numériques sur le marché ainsi que par le développement des programmes de numérisation réalisés par les bibliothèques.

La baisse des communications enregistrées pour les thèses et les mémoires de 3^e cycle résulte d'une diminution significative du nombre de mémoires de 3^e cycle de la

Bibliothèque Cujas. Cette baisse, pour laquelle il est difficile de déterminer les causes, est vraisemblablement conjoncturelle et il n'est pas exclu dès l'an prochain il y ait un accroissement de la demande.

Plus de 86% des prêts sont consentis aux bibliothèques versantes et près de 83% des communications portent sur des collections en dépôt. Il apparaît par ailleurs qu'en ce qui concerne les dépôts, les établissements demandent en communication leurs propres documents à hauteur de 90% de l'ensemble des transactions de prêt. On ne peut que souligner, à travers ces chiffres, le rôle de magasin distant rempli par le CTLes.

Les documents les plus demandés, tous supports confondus concernent les *langues et littératures* (38% des communications) et les *arts* (26% des communications).

L'amélioration du service du prêt entre bibliothèques est l'une des priorités du CTLes. Afin de mieux desservir les 27 établissements versants, et d'améliorer les prestations offertes à ses partenaires, le CTLes a mis en place en 2011, une navette journalière supplémentaire. Désormais la navette de prêt circule du lundi au vendredi à l'exception de la période estivale pendant laquelle le nombre de navettes est réduit.

Parmi les orientations majeures pour l'année 2011, le CTLes organisera une nouvelle manifestation professionnelle sur la mutualisation des ressources dans le cadre de la conservation partagée. Cette journée devrait se tenir les 27 et 28 juin prochains.

Dans le cadre de la construction d'une extension du silo, l'établissement poursuivra en interne sa réflexion sur les projections tant en termes de gestion des collections qu'en termes d'organisation des services. L'établissement présentera au prochain CA le document de synthèse qui sera communiqué au maître d'ouvrage, l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), ainsi qu'au programmiste.

L'année 2011 devrait voir la livraison complète du nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et d'archives de la Société EVER TEAM ainsi que la mise en place de la plate-forme de travail partagé avec les bibliothèques partenaires.

Monsieur Lecoq invite Mademoiselle Virginie Gueu à apporter quelques précisions sur l'avancement du chantier d'informatisation du CTLes.

La livraison du système de gestion de bibliothèque et d'archives qui constitue le lot 1 du marché a été réalisée à la fin de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés à la vérification du système régulier qui touche désormais à sa fin.

En ce qui concerne le lot 2 relatif à la mise en place d'une plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires pour tout ce qui relève des opérations de transfert et des activités liées à la conservation partagée, l'établissement a déjà commencé l'instruction du dossier. Le produit devrait être livré en début 2012.

Monsieur Lecoq, rappelle que lors du dernier CA, M. Hédoïn avait fait part d'inquiétudes quant à la pérennité de la navette du vendredi en raison du manque de magasiniers titulaires du permis de conduire.

Monsieur Hédoïn rappelle que ces inquiétudes étaient liées à l'absence de renfort en termes de personnels pouvant assurer la navette de prêt. Il précise qu'aujourd'hui ces inquiétudes sont levées dans la mesure où l'établissement a recruté, sur un poste vacant, un contractuel qui non seulement est titulaire du permis de conduire, mais qui accepte aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouvelles fiches de poste de magasiniers du CTLes prévoient qu'ils puissent assurer les navettes quotidiennes de PEB (du lundi au vendredi) à

destination du CTLes, et qu'ils assurent par ailleurs les transferts de collections, retenues par le Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, entre les différents pôles de conservation.

La quasi-totalité des bibliothèques, qu'il s'agisse des bibliothèques desservies par la navette journalière ou des bibliothèques pôles de conservation, est située à Paris intra-muros.

En conséquence il faut impérativement que les agents aient leur permis B, mais qu'ils acceptent aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli souligne que des inquiétudes demeurent dans la mesure où les affectations des lauréats de concours risquent de se traduire par la nomination au CTLes d'agents qui ne seraient pas en mesure d'assurer la communication des documents par navette.

Monsieur Lecoq invite le directeur à prendre attache avec Madame Dominique Belascain, Chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées, afin de la sensibiliser à ce problème.

Madame Sylvie Biet, demande des précisions sur la plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires. Elle souhaiterait notamment savoir si la mise en place de cette plate-forme va se traduire par l'installation d'un logiciel dédié au sein de toutes les bibliothèques ?

Mademoiselle Gueu précise que l'accès à cette plate-forme se fera directement à partir du site du CTLes sans qu'il y ait d'intervention sur les logiciels des différentes bibliothèques partenaires. Elle souligne par ailleurs que ce produit qui sera développé par la Société EVER TEAM, présentera une interface ergonomique qui ne nécessitera pas de formation pour les utilisateurs.

Monsieur Bonnafous-Murat remarque la disparité qui existe entre le volume des collections déposées par un établissement et le nombre de prêts consentis à ce même établissement. C'est le cas notamment entre Paris 3 et Paris 7 dont les collections conservées au CTLes représentent des métrages comparables mais pour lesquels, en 2010, les communications de Paris 3 représentent 3,14% et celles de Paris 7 représentent 0,63%.

Monsieur Baraggioli intervient en rappelant qu'il est difficile de donner une réponse satisfaisante pour expliquer cet état de fait. Il rappelle néanmoins que les transferts vers le CTLes sont appréhendés de manière différente en fonction des établissements.

Pour schématiser, il faut savoir que certains établissements préparent très en amont les opérations de transfert vers le CTLes en menant une réflexion sur les documents à rotation qui vont être versés, alors qu'à l'inverse, d'autres établissements doivent libérer dans l'urgence des espaces homogènes dans leurs magasins. De ces deux différentes approches découle sans doute, en partie, le différentiel des communications réalisées dans le cadre du PEB sur des fonds d'établissements ayant déposé au CTLes le même nombre de mètres linéaires.

M. Lecoq remercie le directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'établissement. Le rapport d'activité d'un établissement public n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration.

3. Programmation, financement et paiement de travaux immobiliers et de rénovation d'installations ou d'équipement du CTLes

Monsieur Bruno Forlini présente l'ensemble des travaux qui sont en cours de réalisation sur le site ou qui seront prochainement réalisés. Il s'agit en tout premier lieu des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie dont le chantier est en cours de réalisation.

Pour ce chantier, une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge qui couvre le coût des études préalables sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances. La réalisation de cette étude ayant pris du retard, l'inscription de ces crédits est prévue dans la DBM n°1.

L'établissement a par ailleurs signé une deuxième convention pour la réalisation des travaux et qui a donné lieu à l'inscription au budget 2011 d'une somme de 208 000€.

Madame Marie-Pierre Marché, rappelle que ce chantier a pris du retard et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2011. La réception des travaux interviendrait alors en 2012 ainsi d'ailleurs qu'à la refacturation au CTLes par la BnF.

Monsieur Forlini aborde le dossier relatif aux travaux de remplacement des groupes froids. Il rappelle qu'une somme de 28 000€, correspondant au coût prévisionnel des études, a été inscrite au budget 2011.

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, lors de la réunion du comité de gestion BnF/CTLes, qui s'est tenu le 16 mars 2011, qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Le CTLes est dans l'attente de connaître le montant du marché relatif à la nouvelle mission d'études ainsi que le montant prévisionnel des travaux à réaliser.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la notion de « *périmètre plus restreint* » avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché précise que la BnF avait mal apprécié le coût réel du marché initial qui avait des ambitions importantes en termes de développement durable, avec notamment la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessicante, ainsi que la fourniture et la pose d'une installation solaire.

Les estimations réalisées par les équipes de la Direction des moyens techniques étaient sensiblement inférieures aux coûts déterminés par l'équipe de maîtrise d'œuvre lorsqu'elle a travaillé sur l'APS puis sur l'APD.

Il apparaît que les coûts liés aux travaux demeurent élevés et que la BnF renonce à la pose de panneaux solaires d'où cette notion de « *périmètre plus restreint* » par nécessité avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché informe le conseil que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée d'ici la fin du mois de mai et que la désignation du maître d'œuvre interviendra courant septembre.

Monsieur Forlini évoque enfin le dernier dossier relatif aux travaux qui sont prévus sur le site de Bussy-Saint-Georges et qui concernent le remplacement du système de gestion technique centralisée. Il rappelle que les travaux ne devraient pas intervenir avant 2014.

Madame Marché attire l'attention du conseil sur le fait que les automates qui sont actuellement en place sur le site de Tolbiac sont identiques à ceux du site de Bussy-Saint-

Georges. Cette situation facilite le renouvellement des pièces défectueuses et permet de différer les travaux afférents au système de gestion centralisée.

Madame Marché rappelle par ailleurs que les deux centres techniques disposent de magasins de grande hauteur pour lesquels il y a un problème de désenfumage. En effet, lors de la construction les dossiers d'ouvrages exécutés, qui ont été remis à la BnF, n'étaient pas conformes aux travaux réalisés car les trappes de désenfumage dans les magasins de grande hauteur sont sous dimensionnées. Le coût lié aux interventions sur la toiture pour agrandir ces trappes est très onéreux et pour l'heure, la BnF n'est pas en mesure de lancer cette opération travaux.

Monsieur Baraggioli rappelle que la part qui incomberait au CTLes, dans le cadre de ces travaux, est estimée à 400 000€.

Madame Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dans le cadre des inspections réglementaires, les deux établissements ne sont pas tenus à un délai pour se mettre en conformité ?

Madame Marché rappelle que les deux centres techniques sont des installations classées protection de l'environnement (ICPE) et non des établissements recevant du public (ERP). La dernière inspection de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) n'a pas donné lieu à des remarques sur ce point.

Monsieur Lecoq remercie Madame Marché pour les informations qu'elle vient de donner à l'ensemble des membres du CA et donne la parole à Madame Bernadette Patte sur le point relatif à la *Programmation du nouveau silo*.

4. Programmation du nouveau silo

Madame Patte rappelle les différentes étapes de programmation du silo pour l'année 2010 à partir de sa notification à la Société SEQUENDI en mai 2010.

Le Comité technique, qui est chargé d'assurer le suivi des études, s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010 et le programmiste a effectué quatre visites de l'établissement qui ont donné lieu notamment à des présentations du circuit du livre, et de l'organisation des services.

Le Comité de pilotage, qui est chargé de proposer une analyse argumentée et des propositions de scénarios, en vue du choix du maître d'ouvrage, s'est réuni une fois le 14 décembre 2010.

Le CTLes a par ailleurs réalisé un document relatif aux projections liées à la montée en charge de l'établissement dans le cadre de son extension. Ce document a été communiqué à la tutelle, au maître d'ouvrage et au programmiste. Il sera présenté aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

Monsieur Baraggioli rappelle que l'opération a été inscrite dans le *Contrat de projets Etat Région Île-de-France 2007-2013*. L'opération a, depuis son lancement, changé de périmètre et elle est aujourd'hui inscrite dans le cadre de l'*Opération Campus*. Ce changement de périmètre, mais aussi d'enveloppe financière dédiée au projet, a conduit à la nomination d'un nouveau maître d'ouvrage qui est l'Etablissement public d'aménagement des universités de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Madame Bernadette Petit intervient pour rappeler que, dans le cadre du Contrat de projets Etat Région, l'enveloppe dédiée à l'extension du silo du CTLes était d'un montant de seize millions d'euros, alors qu'aujourd'hui son montant est de trente trois millions d'euros.

Monsieur Lecoq indique que le Conseil d'administration doit se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui est jointe au dossier de présentation. L'objet de cette convention est de confier la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

C'est à l'unanimité des voix que cette autorisation est donnée au directeur.

5. Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CTLes

Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes, à l'instar d'autres établissements est amené à produire un *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI). Il souligne que le texte qui est présenté au CA constitue l'ébauche du document qui sera adressé, d'ici la fin de l'année, à la Direction générale des finances publiques et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés tenant à la définition des surfaces du bâtiment, et par là même au ratio m² par agent et de la nécessité d'avoir recours à un géomètre. Il attire l'attention du conseil sur le montant de la dépense qui n'a pas été prévue au budget initial et dont le montant devrait être bien supérieur à 4 000€.

Madame Tsagouria s'interroge sur la possibilité d'éviter cette dépense en utilisant les plans existants pour le calcul des surfaces.

Madame Marché rappelle que la BNF dispose uniquement de plan sous format papier dont le CTLes a copie, mais qu'elle ne dispose pas des plans sur fichiers AutoCAD.

Monsieur Baraggioli souligne la difficulté à exploiter les plans d'origine qui présentent parfois des incohérences avec l'existant. Il attire par ailleurs l'attention du conseil sur le fait que le travail qui serait demandé au géomètre permettrait non seulement de répondre au besoin suscité par l'élaboration du SPSI, mais aussi d'aider le programmeur dans le cadre de sa mission.

Monsieur Marian ne voit pas d'objection à ce que l'on ait recours aux services d'un géomètre.

6. Journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011

Monsieur Lecoq présente le point relatif à l'organisation des deuxièmes journées professionnelles organisées par le CTLes à l'Université Paris 7 Denis-Diderot. Il se félicite de cette démarche qui, au-delà des retombées en termes de prestige et de rayonnement pour le CTLes, intervient dans un contexte où la mutualisation des collections apparaît aujourd'hui comme un sujet de réflexion qui mobilise l'ensemble de la profession.

Monsieur Baraggioli rappelle que le Conseil d'administration a eu connaissance le 24 novembre 2010 du budget prévisionnel relatif à ces deux journées professionnelles. Le document qui est porté à la connaissance des membres du conseil fait état de modifications quant aux dépenses prévisionnelles.

Le programme des journées professionnelles est désormais finalisé et le directeur fait distribuer en séance la plaquette de présentation. Il attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté de trouver des chambres d'hôtel offrant un bon rapport qualité prix en raison notamment des salons professionnels prévus aux dates choisies par le CTLes pour sa manifestation.

Le président du Conseil d'administration remercie Monsieur Guy Cobolet pour l'introduction qu'il a rédigée pour le programme de cette manifestation et il souligne les efforts faits par le CTLes et visant à la recherche de soutiens financiers.

Monsieur Lecoq invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote sur la prise en charge de 6 nuitées, correspondant à l'hébergement de deux intervenants étrangers et d'un modérateur venant de province dans la limite de 1 200€.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du Compte financier 2010

Madame Nicole Préteseille est appelée à présenter les grands axes du compte financier. Les recettes représentent 872 463,31€. La subvention de fonctionnement d'un montant de 715 200€ est la recette la plus importante de l'établissement. Madame Préteseille souligne toutefois que les sommes perçues par l'établissement au titre de la location des espaces linéaires représentent 153 559,35€.

Les dépenses se sont élevées à 853 184,27€ pour la section de fonctionnement. Les dépenses décaissables sont d'un montant de 672 847,36€ et les dotations aux amortissements d'un montant de 149 511,95€.

Pour la section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 30 824,96€.

Madame Préteseille souligne que les dépenses sont en diminution depuis deux ans. C'est sans conteste sur les dépenses de personnels recrutés sur le budget propre de l'établissement que les dépenses accusent la baisse la plus sensible. Entre 2009 et 2010 ces dépenses ont diminué de 35% alors que les recettes sont constantes.

L'exécution du budget est 83,53% en fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses dans la section d'investissement est de seulement 32%. Cet écart entre la prévision et la réalisation est dû au retard pris dans l'exécution du marché de réinformatisation passé avec la Société EVER TEAM.

Les crédits d'un montant de 162 182,69€ ouverts en fonctionnement et qui n'ont pas été dépensés, concernent les dépenses liées à la fois aux charges communes avec la BnF et aux études préalables au remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 98,59%.

L'exercice 2010 dégage une capacité d'autofinancement de 199 615,95€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 50 104€. Madame Préteseille souligne que c'est la première année depuis 2006 que l'exercice est bénéficiaire.

Madame Chantal Bonnefoy se félicite du résultat qui présente un bénéfice en section de fonctionnement. Il convient de souligner que, faute de subvention d'investissement, le CTLes n'a disposé que de sa capacité d'autofinancement pour ses investissements qui ont été réduits de 65 000€.

Madame Bonnefoy souligne d'autre part que le taux d'exécution des dépenses n'est que de 84%. Il conviendrait qu'à l'avenir le budget exécuté se rapproche le plus possible du budget prévisionnel.

A l'occasion de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue avec le directeur, il a été signalé que les crédits inscrits en charges du personnel n'avaient pas été totalement consommés. Il a été aussi signalé que la technique comptable des charges à payer devait être systématiquement utilisée afin d'éviter le report d'un exercice à l'autre des sommes dues à la BnF au titre des charges communes.

Monsieur Baraggioli entend bien les remarques qui viennent d'être formulées par le contrôleur financier. Il souhaite apporter une précision en ce qui concerne les dépenses

relatives aux personnels recrutés sur budget propre. En effet, les personnels contractuels sont des personnels qui pour la plupart ont vocation, soit à passer des concours de recrutement de la Fonction publique afin de résoudre leur de précarité dans l'emploi, soit à trouver un meilleur emploi, peut-être tout aussi précaire que celui qu'ils occupent au CTLes mais certainement mieux rémunéré. Lorsque ces personnels quittent l'établissement suite à l'une de ces deux hypothèses, il est parfois difficile de leur trouver des remplaçants qui ont le minimum de formation requise ou l'appétence nécessaire pour le poste proposé. Cela explique pour 2010, la distorsion entre la prévision et l'exécution du compte 64.

En ce qui concerne les charges à payer, Monsieur Forlini informe le conseil que des efforts seront réalisés et que l'établissement aura recours systématiquement à cette technique comptable.

Madame Bernadette Petit s'interroge sur les informations relatives à la masse salariale qui n'apparaissent pas dans le rapport d'activité. Monsieur Baraggioli, rappelle que ces informations sont données dans le document relatif à la présentation du budget prévisionnel lors du deuxième CA de chaque année. En effet, les salaires de personnels de l'Etat ne sont pas pris en charge sur le budget de l'établissement et ne figurent donc pas dans le compte financier.

Le président du Conseil d'administration soumet au vote l'ensemble des opérations de l'année 2010 retracées dans le compte financier.

Il s'agit pour la première section d'un montant de dépenses de 853 184,27€ et un total de recettes de 872 463,31€.

Il s'agit pour la deuxième section d'un montant de dépenses de 30 824,96€.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat 2010

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 50 104€. L'affectation du résultat qui va dans les réserves de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 1, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur le compte 1311 sur une somme de 230 000€ correspondant au montant de la subvention d'investissement accordée par le ministère pour financer les travaux de mise en sécurité des installations. Aucune somme n'avait été inscrite au budget initial sur ce compte.

Elle porte toujours en recettes sur le compte 708 sur une somme de 3 000€ qui doit permettre d'ajuster à la hausse le nombre de participants potentiels aux journées d'études avec la capacité de l'amphithéâtre Buffon.

Elle porte enfin sur une diminution de 700€ de recettes inscrites au compte 778. Le support financier obtenu s'est révélé moins important que prévu initialement.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 29 500€ inscrite au compte 205 pour payer le solde de la tranche ferme du lot 1 du marché de réinformatisation. La technique des charges à payer ne pouvait pas être utilisée ici en raison du retard pris par le prestataire. Monsieur Forlini rappelle que comme cela a été dit précédemment, l'admission en service régulier sera prononcée dans les jours qui viennent.

Elle permet aussi, pour un montant de 176 800€, de prendre en charge la régularisation des sommes dues à la BnF dans le cadre des charges communes et les frais relatifs aux études préalables aux travaux.

La décision budgétaire modificative n°1, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs de location des espaces de stockage

Le directeur rappelle que la dernière augmentation des tarifs concernant la location des espaces linéaires pour les collections versées au CTLes dans le cadre des « *dépôts* » et du « *stockage provisoire* » a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit ici de proposer à l'approbation du conseil, une augmentation des tarifs pour ces prestations. Cette augmentation représenterait 2% par rapport aux tarifs pratiqués aujourd'hui et elle prendrait effet en janvier 2012.

Monsieur Baraggioli présente deux exemples de tarifications proposées par des entreprises privées pour des services comparables à ceux du CTLes. Si le CTLes facture 4,54€ TTC le mètre linéaire à l'année, dans le privé il faut compter à peu près la même somme chaque mois par mètre linéaire.

Si cette augmentation, qui est au demeurant modeste, devait être adoptée, le montant des recettes prévisionnelles liées à la location d'espace représenterait l'an prochain 27% de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Philippe Marcerou rappelle que les tarifs pratiqués par le CTLes sont très bon marché lorsque l'on considère que 1€ dépensé au CTLes pour le stockage équivaut à 6,50€ versé à un prestataire privé installé à Paris intra-muros. A titre d'exemple la location de 8 kilomètres linéaires à la Crypte de l'Eglise Notre-Dame du Liban revient à 205 000€ TTC, alors que la location de près de 18 kilomètres linéaires au CTLes revient à 51 000€ TTC.

Monsieur Bonnafous-Murat s'interroge sur le fait que le prix mensuel de location est identique selon que l'on loue au mois ou à l'année. Peut-être conviendrait-il de revoir ce principe lors de la prochaine révision des tarifs ?

Le CA est appelé à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux tarifs qui se répercuteront sur les factures qui seront adressées aux établissements partenaires en janvier 2012.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Versement des prestations sociales

Monsieur Lecoq avait proposé en début de séance de donner la parole à M. Hédoïn avant d'aborder des questions plus formelles dans l'ordre du jour. C'est au titre des questions diverses que Monsieur Hédoïn prend la parole et informe le conseil qu'en sa qualité de représentant du personnel, il a été saisi des difficultés que rencontrent deux agents de l'établissement pour obtenir le versement de certaines prestations sociales interministérielles auxquelles ils ont droit.

Il s'agit en l'espèce des prestations interministérielles (PIM) relatives aux parents d'enfant handicapé ou malade de moins de 20 ans, de l'allocation de centre de loisirs sans hébergement, et des aides sociales d'initiative académique (ASIA) relatives aux frais de garderie pour enfants de 3 à 10 ans.

Par courrier en date du 5 mai 2011, la direction de l'établissement attirait l'attention du Rectorat de Créteil sur le fait que le CTLes n'étant pas un service de l'administration centrale, ces domaines relevaient de la compétence académique.

Monsieur Hédoïn attire l'attention du conseil sur le fait qu'il a eu communication de deux courriers en date du 12 octobre 2010 et du 4 février 2011 par lesquels le CTLes informe la tutelle du problème que rencontrent deux de ses agents.

Monsieur Hédoïn souhaiterait connaître les moyens à mettre en œuvre afin payer ces prestations et de mettre ainsi un terme à cette inégalité de traitement entre les agents de la fonction publique.

Monsieur Marian a été alerté depuis quelques mois déjà par le directeur du CTLes, mais il n'a pas de réponse encore de la part de la DGRH.

Monsieur Forlini a pris attache pour sa part avec les services du Rectorat de Créteil pour résoudre les problèmes de dialogue de gestion LOLF. Pour mémoire, le CTLes n'est pas passé aux compétences élargies pour la gestion des personnels et seule une convention entre le CTLes et le Rectorat de Créteil pourrait apporter une solution à la situation que rencontrent les agents du CTLes.

Madame Petit rappelle que les crédits d'action sociale sont là où se trouvent les crédits de la masse salariale. Il appartient bien au Rectorat de Créteil de prendre en charge ces prestations.

Monsieur Mathieu Boucheron s'engage à faire remonter à sa hiérarchie la discussion qui vient d'avoir lieu.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

12. Sorties d'inventaire

Les sorties d'inventaire concernent des biens immatériels dont certains ont été acquis à la fin des années 1990. La liste détaillée de ces biens, dont la valeur est nulle, figure dans le dossier.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

La sortie d'inventaire est votée à l'unanimité.

13. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservatrice en chef des bibliothèques, Directrice adjointe du CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Conservateur général, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Conservatrice générale, Directrice du GIP BULAC ;
- Madame Marie-France Dumoulin, Conservatrice en chef, représentait Madame Valérie Tesnière Conservatrice générale, Directrice de la BDIC ;

- Madame Sylvie Biet, Conservatrice en chef, représentait Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Madame Laure Cardoux, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLes;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4,
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France, a été représentée par Madame Sylvie Biet, conservatrice en chef ;
- Madame Valérie Tesnière, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, a été représentée par Madame Marie France Dumoulin, conservatrice en chef ;

Le quorum étant réuni, Madame Lemardeley ouvre la séance du Conseil à 14h30. Elle informe les membres du conseil qu'elle présidera temporairement le CA, le temps des opérations de vote relatives à l'élection du nouveau président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, présente sa candidature en rappelant qu'il siège au CA du CTLes depuis 2008 et qu'il a assuré la fonction de président par intérim lors du dernier conseil qui s'est tenu le 24 novembre 2010. Monsieur Lecoq souligne par ailleurs qu'il a été, par le passé, président de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et, qu'à ce titre, il a été pendant longtemps sensibilisé aux enjeux de la conservation partagée.

Monsieur Lecoq souligne le rôle moteur du CTLes dans la conservation partagée et rappelle que si cet établissement est aujourd'hui unique en son genre sur le territoire national, il y a des projets de construction d'établissements similaires en province pour lesquels le CTLes sert de modèle.

Aucune question n'est posée au candidat, et en l'absence d'autres candidatures, Madame Lemardeley propose la candidature de Monsieur Lecoq.

Monsieur Bruno Forlini donne lecture des noms des 13 membres du conseil, autorisés à prendre part au scrutin et représentant les collèges suivants :

- *Membres de droit,*
- *Représentants des établissements utilisateurs,*
- *Personnalités désignées par Madame le Ministre,*
- *Représentants des personnels.*

Monsieur Jean-Claude Colliard, demande des précisions sur les modalités de scrutin. Monsieur Forlini rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à bulletin secret. Une urne est d'ailleurs prévue à cet effet. En l'absence de Monsieur Pierre Gonneau, de Monsieur Georges Molinié et de Monsieur Bernard Pellat, les électeurs présents ou représentés sont au nombre de 10.

A l'issue du dépouillement des bulletins, Monsieur Lecoq recueille 10 voix, il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Lecoq qui souhaite la bienvenue à Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, ainsi qu'à Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-

président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Sylvie Biet, conservatrice, qui représente Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut, et à Madame Laure Cardoux, secrétaire des affaires budgétaires au CTLes.

Avant d'aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour Monsieur Lecoq demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur Laurent Hédoïn souhaiterait pouvoir aborder la question des prestations sociales pour les personnels du CTLes.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaires.

Aucune autre question diverse n'étant proposée, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil, le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix ; Monsieur Bonnafous-Murat souhaitant s'abstenir dans la mesure où il n'était pas présent lors du dernier CA.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du conseil.

2. Présentation du rapport d'activité 2010

Au cours de l'année 2010, plus de 2,5 kilomètres linéaires de documents en provenance des bibliothèques versantes ont été intégrés aux collections du CTLes. Le volume des collections transférées est bien en deçà des transferts réalisés en 2008 (4 kilomètres linéaires) et en 2009 (3,8 kilomètres linéaires), en raison de la saturation provisoire des magasins de l'établissement. En effet, en décembre 2010 les métrages linéaires occupés représentaient 97% de la capacité de stockage du CTLes.

La première partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la gestion des espaces de stockage et à la répartition des collections conservées par l'établissement en fonction de leur statut (cession, dépôt, stockage provisoire).

À compter de janvier 2010, les communications des documents auprès des bibliothèques versantes ont fait l'objet de la mise en place d'une navette supplémentaire permettant d'assurer un service de livraison du lundi au jeudi.

Cette amélioration du service fourni à nos partenaires a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de communications par rapport à l'an dernier (+4%). Il convient toutefois de souligner que cette hausse aurait été sans doute plus importante s'il n'y avait pas eu d'interruption des communications de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) à partir de septembre 2010. Le « *gel* » de ces communications, qui représentent 120 documents par mois, est lié aux opérations de déménagement des fonds vers la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui débutera en avril 2011.

La deuxième partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la communication des collections en fonction des supports et des disciplines.

2.1 Gestion des espaces de stockage et répartition des collections par nature en fonction des différents statuts

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes s'est accrue par rapport à l'an dernier en raison du retablettage d'une partie des magasins. Ces réaménagements qui se poursuivront en 2011 ont permis de gagner pour l'heure 1 kilomètre linéaire. La capacité de stockage globale de l'établissement (tous types de magasins confondus) avoisine aujourd'hui les 74 kilomètres linéaires alors qu'elle représentait plus de 72 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, le linéaire disponible avoisinait les 2 kilomètres linéaires et doit permettre d'absorber les transferts programmés de janvier à mai 2011.

Il convient de souligner que le retrait progressif des collections de la BULAC qui est programmé d'avril à septembre 2011 permettra de libérer 9 kilomètres linéaires de rayonnages. Les espaces ainsi libérés seront proposés aux établissements partenaires dans le cadre de la prochaine campagne de versements qui couvrira la période du 6 septembre 2011 au 26 juillet 2013.

Si l'on observe l'ensemble des versements réalisés en 2010, il apparaît que 82% des transferts sont constitués de collections en dépôt.

Sur l'ensemble des collections qui sont conservées au CTLes à la date du 31 décembre 2010 qu'il s'agisse des cessions, des dépôts, du stockage provisoire, et des versements provisoires de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les collections en dépôt représentent plus de 38% des fonds conservés par l'établissement et les cessions plus de 32%.

Les opérations de dédoublement et de désherbage, menées par les équipes du CTLes en 2010, ont permis d'éliminer plus de 300 mètres linéaires de collections cédées au titre du dédoublement courant réalisé sur les transferts à l'arrivée des collections et au titre du dédoublement rétrospectif sur les collections conservées depuis 1997.

Le dédoublement courant sur les versements représente plus de 100 mètres linéaires et concerne des collections envoyées en double. On peut citer à titre d'exemple le périodique en langue espagnole « *Cultura universitaria* » pour lequel l'établissement a éliminé 3 mètres linéaires de doublons qui ont été versés dans l'année à l'occasion d'un transfert.

Le dédoublement rétrospectif qui porte sur les collections conservées par le CTLes depuis 1997 a permis d'éliminer 200 mètres linéaires dont 190 mètres linéaires de titres relevant du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Il s'agit de titres pour lesquels l'établissement n'est pas pôle de conservation et dont les fascicules ne venaient combler aucune lacune dans les collections des bibliothèques partenaires. On peut citer à titre d'exemple le périodique « *Journal of biological chemistry* » pour lequel l'établissement a pilonné 62 mètres linéaires et transféré 2 mètres linéaires à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le document qui est mis en annexe du rapport d'activité et qui présente la répartition des collections conservées par le CTLes par établissements versants, types de documents et statuts (dépôt, cession). Pour les cessions, le document fait par ailleurs apparaître les mètres linéaires éliminés dans le courant de l'année.

Le directeur souligne que la poursuite des activités liées à la conservation partagée devrait permettre d'augmenter progressivement, dans les prochaines années, le nombre de mètres linéaires éliminés.

Monsieur Marian intervient pour souligner qu'en ce qui concerne le pilon des fascicules de périodiques, il faudrait avoir deux approches distinctes selon qu'il s'agit de titres publiés en France ou de titres publiés à l'étranger.

En effet, en ce qui concerne les revues de langue française ou publiées en France, il convient de procéder avec prudence pour le pilon dans la mesure où à l'avenir elles devront être numérisées. Cette numérisation, comme de nombreux exemples le montrent déjà aujourd'hui, nécessite parfois d'avoir recours à deux collections afin d'avoir la certitude que tous les fascicules peuvent être numérisés.

Jean-Louis Baraggioli rappelle les principes qui ont été retenus au CTLes pour l'élimination des fascicules de périodiques.

Pour les collections qui ne relèvent pas de la conservation partagée, l'établissement élimine les fascicules redondants par rapport à l'état de collection dans les magasins.

Les éliminations d'un titre interviennent de manière marginale et portent sur des titres en mauvais état de conservation et surtout très répandus dans le réseau des bibliothèques franciliennes.

Le directeur rappelle qu'une collection lacunaire de l'« *Usine nouvelle* », titre très répandu au sein des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a été pilonnée entre 2006 et 2007 et qu'aujourd'hui l'établissement a reconstitué une collection complète qui est en bon état de conservation.

Pour les collections qui relèvent du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, les éliminations interviennent uniquement après que des propositions aient été faites par le CTLes aux pôles de conservation.

Madame Marie-Christine Lemardeley intervient au sujet des recommandations de la Cour des comptes et s'interroge sur les échéances qui sont fixées pour la mise en place du Contrat de performance.

Monsieur Marian intervient en précisant que la mise en place du Contrat de performance pour le CTLes interviendra en phase avec le calendrier du renouvellement des contrats des établissements parisiens. Monsieur Marian rappelle qu'une première expérimentation en termes de contractualisation avec les établissements documentaires a lieu cette année avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Une première évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) laisse apparaître qu'il serait opportun de comparer les moyens, les objectifs et les résultats de l'ABES au regard de ce que peuvent faire des agences comparables à l'étranger. Le CTLes pourrait faire l'objet du même type de *benchmarking* avec les bibliothèques de dépôt à l'étranger.

Monsieur Bonnafous-Murat souhaite savoir en quoi consiste la performance du CTLes par rapport aux performances dans les contrats universitaires ? Il souhaite également connaître de quelle manière elle se mesure.

Monsieur Marian souligne qu'il s'agit là d'une question de fond dans la mesure où une bonne part de la performance du CTLes dépend des objectifs que lui assignent ses partenaires les bibliothèques d'Île-de-France.

Dans le cadre du Contrat de performance, il convient d'isoler des objectifs spécifiques qui permettent d'évaluer la performance propre de l'établissement et qui correspondent à une part importante de son activité.

Monsieur Lecoq, souligne qu'en 2010, le rapport de Monsieur Bernard Larrouturou esquisse les objectifs de performance du CTLes qui doit être en mesure d'accueillir quantitativement mais aussi qualitativement les collections des bibliothèques universitaires

et des grands établissements d'Île-de-France facilitant de ce fait la logistique de gestion de ces établissements.

Monsieur Marian s'interroge sur le signalement des collections dans le SUDOC en soulignant que les chiffres de production semblent en baisse par rapport à 2009.

Monsieur Baraggioli rappelle que seules les collections qui deviennent la propriété du CTLe dans le cadre des cessions font l'objet d'un signalement dans le SUDOC. Le nombre de notices bibliographiques qui ont été créées (1 352) et le nombre de données d'exemplaires reportées sur des notices existantes (2 581) correspondent aux documents qui ont intégré les collections du CTLe en 2010 au titre de la cession. Un calcul rapide nous permet de déterminer qu'il s'agit de près de 4 000 documents qui représentent 18% des fonds entrés au CTLe en 2010.

2.2 Communication des collections : nature des fonds communiqués par supports et par disciplines

Dans le domaine de la communication des collections, l'une des préoccupations de l'établissement concerne le taux d'échec dans le traitement des demandes de prêt. Celui-ci est compris depuis 2007 entre 3% et 4%. Pour mémoire avant 2007, le taux d'échec des communications était compris entre 5% et 7%.

Pour l'année 2010, l'établissement a été saisi de 10 873 demandes qui se sont traduites par 10 457 communications.

Le taux d'échec est dû principalement à des demandes qui portent sur des documents qui ne sont pas localisés au CTLe ou sur des documents dont les références sont erronées ou incomplètes.

En 2010, le CTLe a mis en place un programme de sensibilisation des personnels aux activités liées au prêt. Ce programme se traduit par un stage d'une demi journée effectué par les agents du CTLe (sur la base du volontariat) au sein des services du PEB des bibliothèques franciliennes. Le CTLe se propose de recevoir à son tour les personnels des établissements partenaires.

C'est là une occasion unique d'échanger sur les pratiques et les méthodes de travail des différents services du PEB au sein des différentes bibliothèques versantes et du CTLe. Ce programme sera poursuivi en 2011.

Les communications ont porté essentiellement sur les monographies. Cette tendance s'explique sans doute dans la mesure où les versements de monographies réalisés ces trois dernières années portent principalement sur des titres récents. Près de 65% des communications de monographies portent sur des documents qui en termes de champs disciplinaires relèvent des langues et littératures ainsi que des arts.

La faible communication des périodiques est sans doute liée, pour une part, à la diminution des demandes sur les périodiques de médecine. En effet, dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, le CTLe conserve désormais principalement des titres morts. A titre d'information, le directeur rappelle que, l'établissement est pôle de conservation pour 381 titres dont 278 sont des titres morts.

La chute des communications des périodiques s'explique aussi en raison de l'offre de plus en plus importante de périodiques numériques sur le marché ainsi que par le développement des programmes de numérisation réalisés par les bibliothèques.

La baisse des communications enregistrées pour les thèses et les mémoires de 3^e cycle résulte d'une diminution significative du nombre de mémoires de 3^e cycle de la

Bibliothèque Cujas. Cette baisse, pour laquelle il est difficile de déterminer les causes, est vraisemblablement conjoncturelle et il n'est pas exclu dès l'an prochain il y ait un accroissement de la demande.

Plus de 86% des prêts sont consentis aux bibliothèques versantes et près de 83% des communications portent sur des collections en dépôt. Il apparaît par ailleurs qu'en ce qui concerne les dépôts, les établissements demandent en communication leurs propres documents à hauteur de 90% de l'ensemble des transactions de prêt. On ne peut que souligner, à travers ces chiffres, le rôle de magasin distant rempli par le CTLes.

Les documents les plus demandés, tous supports confondus concernent les *langues et littératures* (38% des communications) et les *arts* (26% des communications).

L'amélioration du service du prêt entre bibliothèques est l'une des priorités du CTLes. Afin de mieux desservir les 27 établissements versants, et d'améliorer les prestations offertes à ses partenaires, le CTLes a mis en place en 2011, une navette journalière supplémentaire. Désormais la navette de prêt circule du lundi au vendredi à l'exception de la période estivale pendant laquelle le nombre de navettes est réduit.

Parmi les orientations majeures pour l'année 2011, le CTLes organisera une nouvelle manifestation professionnelle sur la mutualisation des ressources dans le cadre de la conservation partagée. Cette journée devrait se tenir les 27 et 28 juin prochains.

Dans le cadre de la construction d'une extension du silo, l'établissement poursuivra en interne sa réflexion sur les projections tant en termes de gestion des collections qu'en termes d'organisation des services. L'établissement présentera au prochain CA le document de synthèse qui sera communiqué au maître d'ouvrage, l'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), ainsi qu'au programmiste.

L'année 2011 devrait voir la livraison complète du nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et d'archives de la Société EVER TEAM ainsi que la mise en place de la plate-forme de travail partagé avec les bibliothèques partenaires.

Monsieur Lecoq invite Mademoiselle Virginie Gueu à apporter quelques précisions sur l'avancement du chantier d'informatisation du CTLes.

La livraison du système de gestion de bibliothèque et d'archives qui constitue le lot 1 du marché a été réalisée à la fin de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés à la vérification du système régulier qui touche désormais à sa fin.

En ce qui concerne le lot 2 relatif à la mise en place d'une plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires pour tout ce qui relève des opérations de transfert et des activités liées à la conservation partagée, l'établissement a déjà commencé l'instruction du dossier. Le produit devrait être livré en début 2012.

Monsieur Lecoq, rappelle que lors du dernier CA, M. Hédoïn avait fait part d'inquiétudes quant à la pérennité de la navette du vendredi en raison du manque de magasiniers titulaires du permis de conduire.

Monsieur Hédoïn rappelle que ces inquiétudes étaient liées à l'absence de renfort en termes de personnels pouvant assurer la navette de prêt. Il précise qu'aujourd'hui ces inquiétudes sont levées dans la mesure où l'établissement a recruté, sur un poste vacant, un contractuel qui non seulement est titulaire du permis de conduire, mais qui accepte aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouvelles fiches de poste de magasiniers du CTLes prévoient qu'ils puissent assurer les navettes quotidiennes de PEB (du lundi au vendredi) à

destination du CTLes, et qu'ils assurent par ailleurs les transferts de collections, retenues par le Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, entre les différents pôles de conservation.

La quasi-totalité des bibliothèques, qu'il s'agisse des bibliothèques desservies par la navette journalière ou des bibliothèques pôles de conservation, est située à Paris intra-muros.

En conséquence il faut impérativement que les agents aient leur permis B, mais qu'ils acceptent aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli souligne que des inquiétudes demeurent dans la mesure où les affectations des lauréats de concours risquent de se traduire par la nomination au CTLes d'agents qui ne seraient pas en mesure d'assurer la communication des documents par navette.

Monsieur Lecoq invite le directeur à prendre attache avec Madame Dominique Belascain, Chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées, afin de la sensibiliser à ce problème.

Madame Sylvie Biet, demande des précisions sur la plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires. Elle souhaiterait notamment savoir si la mise en place de cette plate-forme va se traduire par l'installation d'un logiciel dédié au sein de toutes les bibliothèques ?

Mademoiselle Gueu précise que l'accès à cette plate-forme se fera directement à partir du site du CTLes sans qu'il y ait d'intervention sur les logiciels des différentes bibliothèques partenaires. Elle souligne par ailleurs que ce produit qui sera développé par la Société EVER TEAM, présentera une interface ergonomique qui ne nécessitera pas de formation pour les utilisateurs.

Monsieur Bonnafous-Murat remarque la disparité qui existe entre le volume des collections déposées par un établissement et le nombre de prêts consentis à ce même établissement. C'est le cas notamment entre Paris 3 et Paris 7 dont les collections conservées au CTLes représentent des métrages comparables mais pour lesquels, en 2010, les communications de Paris 3 représentent 3,14% et celles de Paris 7 représentent 0,63%.

Monsieur Baraggioli intervient en rappelant qu'il est difficile de donner une réponse satisfaisante pour expliquer cet état de fait. Il rappelle néanmoins que les transferts vers le CTLes sont appréhendés de manière différente en fonction des établissements.

Pour schématiser, il faut savoir que certains établissements préparent très en amont les opérations de transfert vers le CTLes en menant une réflexion sur les documents à rotation qui vont être versés, alors qu'à l'inverse, d'autres établissements doivent libérer dans l'urgence des espaces homogènes dans leurs magasins. De ces deux différentes approches découle sans doute, en partie, le différentiel des communications réalisées dans le cadre du PEB sur des fonds d'établissements ayant déposé au CTLes le même nombre de mètres linéaires.

M. Lecoq remercie le directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'établissement. Le rapport d'activité d'un établissement public n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration.

3. Programmation, financement et paiement de travaux immobiliers et de rénovation d'installations ou d'équipement du CTLes

Monsieur Bruno Forlini présente l'ensemble des travaux qui sont en cours de réalisation sur le site ou qui seront prochainement réalisés. Il s'agit en tout premier lieu des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie dont le chantier est en cours de réalisation.

Pour ce chantier, une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge qui couvre le coût des études préalables sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances. La réalisation de cette étude ayant pris du retard, l'inscription de ces crédits est prévue dans la DBM n°1.

L'établissement a par ailleurs signé une deuxième convention pour la réalisation des travaux et qui a donné lieu à l'inscription au budget 2011 d'une somme de 208 000€.

Madame Marie-Pierre Marché, rappelle que ce chantier a pris du retard et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2011. La réception des travaux interviendrait alors en 2012 ainsi d'ailleurs qu'à la refacturation au CTLes par la BnF.

Monsieur Forlini aborde le dossier relatif aux travaux de remplacement des groupes froids. Il rappelle qu'une somme de 28 000€, correspondant au coût prévisionnel des études, a été inscrite au budget 2011.

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, lors de la réunion du comité de gestion BnF/CTLes, qui s'est tenu le 16 mars 2011, qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Le CTLes est dans l'attente de connaître le montant du marché relatif à la nouvelle mission d'études ainsi que le montant prévisionnel des travaux à réaliser.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la notion de « *périmètre plus restreint* » avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché précise que la BnF avait mal apprécié le coût réel du marché initial qui avait des ambitions importantes en termes de développement durable, avec notamment la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessicante, ainsi que la fourniture et la pose d'une installation solaire.

Les estimations réalisées par les équipes de la Direction des moyens techniques étaient sensiblement inférieures aux coûts déterminés par l'équipe de maîtrise d'œuvre lorsqu'elle a travaillé sur l'APS puis sur l'APD.

Il apparaît que les coûts liés aux travaux demeurent élevés et que la BnF renonce à la pose de panneaux solaires d'où cette notion de « *périmètre plus restreint* » par nécessité avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché informe le conseil que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée d'ici la fin du mois de mai et que la désignation du maître d'œuvre interviendra courant septembre.

Monsieur Forlini évoque enfin le dernier dossier relatif aux travaux qui sont prévus sur le site de Bussy-Saint-Georges et qui concernent le remplacement du système de gestion technique centralisée. Il rappelle que les travaux ne devraient pas intervenir avant 2014.

Madame Marché attire l'attention du conseil sur le fait que les automates qui sont actuellement en place sur le site de Tolbiac sont identiques à ceux du site de Bussy-Saint-

Georges. Cette situation facilite le renouvellement des pièces défectueuses et permet de différer les travaux afférents au système de gestion centralisée.

Madame Marché rappelle par ailleurs que les deux centres techniques disposent de magasins de grande hauteur pour lesquels il y a un problème de désenfumage. En effet, lors de la construction les dossiers d'ouvrages exécutés, qui ont été remis à la BnF, n'étaient pas conformes aux travaux réalisés car les trappes de désenfumage dans les magasins de grande hauteur sont sous dimensionnées. Le coût lié aux interventions sur la toiture pour agrandir ces trappes est très onéreux et pour l'heure, la BnF n'est pas en mesure de lancer cette opération travaux.

Monsieur Baraggioli rappelle que la part qui incomberait au CTLes, dans le cadre de ces travaux, est estimée à 400 000€.

Madame Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dans le cadre des inspections réglementaires, les deux établissements ne sont pas tenus à un délai pour se mettre en conformité ?

Madame Marché rappelle que les deux centres techniques sont des installations classées protection de l'environnement (ICPE) et non des établissements recevant du public (ERP). La dernière inspection de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) n'a pas donné lieu à des remarques sur ce point.

Monsieur Lecoq remercie Madame Marché pour les informations qu'elle vient de donner à l'ensemble des membres du CA et donne la parole à Madame Bernadette Patte sur le point relatif à la *Programmation du nouveau silo*.

4. Programmation du nouveau silo

Madame Patte rappelle les différentes étapes de programmation du silo pour l'année 2010 à partir de sa notification à la Société SEQUENDI en mai 2010.

Le Comité technique, qui est chargé d'assurer le suivi des études, s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010 et le programmiste a effectué quatre visites de l'établissement qui ont donné lieu notamment à des présentations du circuit du livre, et de l'organisation des services.

Le Comité de pilotage, qui est chargé de proposer une analyse argumentée et des propositions de scénarios, en vue du choix du maître d'ouvrage, s'est réuni une fois le 14 décembre 2010.

Le CTLes a par ailleurs réalisé un document relatif aux projections liées à la montée en charge de l'établissement dans le cadre de son extension. Ce document a été communiqué à la tutelle, au maître d'ouvrage et au programmiste. Il sera présenté aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

Monsieur Baraggioli rappelle que l'opération a été inscrite dans le *Contrat de projets Etat Région Île-de-France 2007-2013*. L'opération a, depuis son lancement, changé de périmètre et elle est aujourd'hui inscrite dans le cadre de l'*Opération Campus*. Ce changement de périmètre, mais aussi d'enveloppe financière dédiée au projet, a conduit à la nomination d'un nouveau maître d'ouvrage qui est l'Etablissement public d'aménagement des universités de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Madame Bernadette Petit intervient pour rappeler que, dans le cadre du Contrat de projets Etat Région, l'enveloppe dédiée à l'extension du silo du CTLes était d'un montant de seize millions d'euros, alors qu'aujourd'hui son montant est de trente trois millions d'euros.

Monsieur Lecoq indique que le Conseil d'administration doit se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui est jointe au dossier de présentation. L'objet de cette convention est de confier la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

C'est à l'unanimité des voix que cette autorisation est donnée au directeur.

5. Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CTLes

Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes, à l'instar d'autres établissements est amené à produire un *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI). Il souligne que le texte qui est présenté au CA constitue l'ébauche du document qui sera adressé, d'ici la fin de l'année, à la Direction générale des finances publiques et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés tenant à la définition des surfaces du bâtiment, et par là même au ratio m² par agent et de la nécessité d'avoir recours à un géomètre. Il attire l'attention du conseil sur le montant de la dépense qui n'a pas été prévue au budget initial et dont le montant devrait être bien supérieur à 4 000€.

Madame Tsagouria s'interroge sur la possibilité d'éviter cette dépense en utilisant les plans existants pour le calcul des surfaces.

Madame Marché rappelle que la BNF dispose uniquement de plan sous format papier dont le CTLes a copie, mais qu'elle ne dispose pas des plans sur fichiers AutoCAD.

Monsieur Baraggioli souligne la difficulté à exploiter les plans d'origine qui présentent parfois des incohérences avec l'existant. Il attire par ailleurs l'attention du conseil sur le fait que le travail qui serait demandé au géomètre permettrait non seulement de répondre au besoin suscité par l'élaboration du SPSI, mais aussi d'aider le programmeur dans le cadre de sa mission.

Monsieur Marian ne voit pas d'objection à ce que l'on ait recours aux services d'un géomètre.

6. Journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011

Monsieur Lecoq présente le point relatif à l'organisation des deuxièmes journées professionnelles organisées par le CTLes à l'Université Paris 7 Denis-Diderot. Il se félicite de cette démarche qui, au-delà des retombées en termes de prestige et de rayonnement pour le CTLes, intervient dans un contexte où la mutualisation des collections apparaît aujourd'hui comme un sujet de réflexion qui mobilise l'ensemble de la profession.

Monsieur Baraggioli rappelle que le Conseil d'administration a eu connaissance le 24 novembre 2010 du budget prévisionnel relatif à ces deux journées professionnelles. Le document qui est porté à la connaissance des membres du conseil fait état de modifications quant aux dépenses prévisionnelles.

Le programme des journées professionnelles est désormais finalisé et le directeur fait distribuer en séance la plaquette de présentation. Il attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté de trouver des chambres d'hôtel offrant un bon rapport qualité prix en raison notamment des salons professionnels prévus aux dates choisies par le CTLes pour sa manifestation.

Le président du Conseil d'administration remercie Monsieur Guy Cobolet pour l'introduction qu'il a rédigée pour le programme de cette manifestation et il souligne les efforts faits par le CTLes et visant à la recherche de soutiens financiers.

Monsieur Lecoq invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote sur la prise en charge de 6 nuitées, correspondant à l'hébergement de deux intervenants étrangers et d'un modérateur venant de province dans la limite de 1 200€.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du Compte financier 2010

Madame Nicole Préteseille est appelée à présenter les grands axes du compte financier. Les recettes représentent 872 463,31€. La subvention de fonctionnement d'un montant de 715 200€ est la recette la plus importante de l'établissement. Madame Préteseille souligne toutefois que les sommes perçues par l'établissement au titre de la location des espaces linéaires représentent 153 559,35€.

Les dépenses se sont élevées à 853 184,27€ pour la section de fonctionnement. Les dépenses décaissables sont d'un montant de 672 847,36€ et les dotations aux amortissements d'un montant de 149 511,95€.

Pour la section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 30 824,96€.

Madame Préteseille souligne que les dépenses sont en diminution depuis deux ans. C'est sans conteste sur les dépenses de personnels recrutés sur le budget propre de l'établissement que les dépenses accusent la baisse la plus sensible. Entre 2009 et 2010 ces dépenses ont diminué de 35% alors que les recettes sont constantes.

L'exécution du budget est 83,53% en fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses dans la section d'investissement est de seulement 32%. Cet écart entre la prévision et la réalisation est dû au retard pris dans l'exécution du marché de réinformatisation passé avec la Société EVER TEAM.

Les crédits d'un montant de 162 182,69€ ouverts en fonctionnement et qui n'ont pas été dépensés, concernent les dépenses liées à la fois aux charges communes avec la BnF et aux études préalables au remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 98,59%.

L'exercice 2010 dégage une capacité d'autofinancement de 199 615,95€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 50 104€. Madame Préteseille souligne que c'est la première année depuis 2006 que l'exercice est bénéficiaire.

Madame Chantal Bonnefoy se félicite du résultat qui présente un bénéfice en section de fonctionnement. Il convient de souligner que, faute de subvention d'investissement, le CTLes n'a disposé que de sa capacité d'autofinancement pour ses investissements qui ont été réduits de 65 000€.

Madame Bonnefoy souligne d'autre part que le taux d'exécution des dépenses n'est que de 84%. Il conviendrait qu'à l'avenir le budget exécuté se rapproche le plus possible du budget prévisionnel.

A l'occasion de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue avec le directeur, il a été signalé que les crédits inscrits en charges du personnel n'avaient pas été totalement consommés. Il a été aussi signalé que la technique comptable des charges à payer devait être systématiquement utilisée afin d'éviter le report d'un exercice à l'autre des sommes dues à la BnF au titre des charges communes.

Monsieur Baraggioli entend bien les remarques qui viennent d'être formulées par le contrôleur financier. Il souhaite apporter une précision en ce qui concerne les dépenses

relatives aux personnels recrutés sur budget propre. En effet, les personnels contractuels sont des personnels qui pour la plupart ont vocation, soit à passer des concours de recrutement de la Fonction publique afin de résoudre leur de précarité dans l'emploi, soit à trouver un meilleur emploi, peut-être tout aussi précaire que celui qu'ils occupent au CTLeS mais certainement mieux rémunéré. Lorsque ces personnels quittent l'établissement suite à l'une de ces deux hypothèses, il est parfois difficile de leur trouver des remplaçants qui ont le minimum de formation requise ou l'appétence nécessaire pour le poste proposé. Cela explique pour 2010, la distorsion entre la prévision et l'exécution du compte 64.

En ce qui concerne les charges à payer, Monsieur Forlini informe le conseil que des efforts seront réalisés et que l'établissement aura recours systématiquement à cette technique comptable.

Madame Bernadette Petit s'interroge sur les informations relatives à la masse salariale qui n'apparaissent pas dans le rapport d'activité. Monsieur Baraggioli, rappelle que ces informations sont données dans le document relatif à la présentation du budget prévisionnel lors du deuxième CA de chaque année. En effet, les salaires de personnels de l'Etat ne sont pas pris en charge sur le budget de l'établissement et ne figurent donc pas dans le compte financier.

Le président du Conseil d'administration soumet au vote l'ensemble des opérations de l'année 2010 retracées dans le compte financier.

Il s'agit pour la première section d'un montant de dépenses de 853 184,27€ et un total de recettes de 872 463,31€.

Il s'agit pour la deuxième section d'un montant de dépenses de 30 824,96€.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat 2010

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 50 104€. L'affectation du résultat qui va dans les réserves de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 1, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur le compte 1311 sur une somme de 230 000€ correspondant au montant de la subvention d'investissement accordée par le ministère pour financer les travaux de mise en sécurité des installations. Aucune somme n'avait été inscrite au budget initial sur ce compte.

Elle porte toujours en recettes sur le compte 708 sur une somme de 3 000€ qui doit permettre d'ajuster à la hausse le nombre de participants potentiels aux journées d'études avec la capacité de l'amphithéâtre Buffon.

Elle porte enfin sur une diminution de 700€ de recettes inscrites au compte 778. Le support financier obtenu s'est révélé moins important que prévu initialement.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 29 500€ inscrite au compte 205 pour payer le solde de la tranche ferme du lot 1 du marché de réinformatisation. La technique des charges à payer ne pouvait pas être utilisée ici en raison du retard pris par le prestataire. Monsieur Forlini rappelle que comme cela a été dit précédemment, l'admission en service régulier sera prononcée dans les jours qui viennent.

Elle permet aussi, pour un montant de 176 800€, de prendre en charge la régularisation des sommes dues à la BnF dans le cadre des charges communes et les frais relatifs aux études préalables aux travaux.

La décision budgétaire modificative n°1, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs de location des espaces de stockage

Le directeur rappelle que la dernière augmentation des tarifs concernant la location des espaces linéaires pour les collections versées au CTLes dans le cadre des « *dépôts* » et du « *stockage provisoire* » a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit ici de proposer à l'approbation du conseil, une augmentation des tarifs pour ces prestations. Cette augmentation représenterait 2% par rapport aux tarifs pratiqués aujourd'hui et elle prendrait effet en janvier 2012.

Monsieur Baraggioli présente deux exemples de tarifications proposées par des entreprises privées pour des services comparables à ceux du CTLes. Si le CTLes facture 4,54€ TTC le mètre linéaire à l'année, dans le privé il faut compter à peu près la même somme chaque mois par mètre linéaire.

Si cette augmentation, qui est au demeurant modeste, devait être adoptée, le montant des recettes prévisionnelles liées à la location d'espace représenterait l'an prochain 27% de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Philippe Marcerou rappelle que les tarifs pratiqués par le CTLes sont très bon marché lorsque l'on considère que 1€ dépensé au CTLes pour le stockage équivaut à 6,50€ versé à un prestataire privé installé à Paris intra-muros. A titre d'exemple la location de 8 kilomètres linéaires à la Crypte de l'Eglise Notre-Dame du Liban revient à 205 000€ TTC, alors que la location de près de 18 kilomètres linéaires au CTLes revient à 51 000€ TTC.

Monsieur Bonnafous-Murat s'interroge sur le fait que le prix mensuel de location est identique selon que l'on loue au mois ou à l'année. Peut-être conviendrait-il de revoir ce principe lors de la prochaine révision des tarifs ?

Le CA est appelé à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux tarifs qui se répercuteront sur les factures qui seront adressées aux établissements partenaires en janvier 2012.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Versement des prestations sociales

Monsieur Lecoq avait proposé en début de séance de donner la parole à M. Hédoïn avant d'aborder des questions plus formelles dans l'ordre du jour. C'est au titre des questions diverses que Monsieur Hédoïn prend la parole et informe le conseil qu'en sa qualité de représentant du personnel, il a été saisi des difficultés que rencontrent deux agents de l'établissement pour obtenir le versement de certaines prestations sociales interministérielles auxquelles ils ont droit.

Il s'agit en l'espèce des prestations interministérielles (PIM) relatives aux parents d'enfant handicapé ou malade de moins de 20 ans, de l'allocation de centre de loisirs sans hébergement, et des aides sociales d'initiative académique (ASIA) relatives aux frais de garderie pour enfants de 3 à 10 ans.

Par courrier en date du 5 mai 2011, la direction de l'établissement attirait l'attention du Rectorat de Créteil sur le fait que le CTLes n'étant pas un service de l'administration centrale, ces domaines relevaient de la compétence académique.

Monsieur Hédoïn attire l'attention du conseil sur le fait qu'il a eu communication de deux courriers en date du 12 octobre 2010 et du 4 février 2011 par lesquels le CTLes informe la tutelle du problème que rencontrent deux de ses agents.

Monsieur Hédoïn souhaiterait connaître les moyens à mettre en œuvre afin payer ces prestations et de mettre ainsi un terme à cette inégalité de traitement entre les agents de la fonction publique.

Monsieur Marian a été alerté depuis quelques mois déjà par le directeur du CTLes, mais il n'a pas de réponse encore de la part de la DGRH.

Monsieur Forlini a pris attache pour sa part avec les services du Rectorat de Créteil pour résoudre les problèmes de dialogue de gestion LOLF. Pour mémoire, le CTLes n'est pas passé aux compétences élargies pour la gestion des personnels et seule une convention entre le CTLes et le Rectorat de Créteil pourrait apporter une solution à la situation que rencontrent les agents du CTLes.

Madame Petit rappelle que les crédits d'action sociale sont là où se trouvent les crédits de la masse salariale. Il appartient bien au Rectorat de Créteil de prendre en charge ces prestations.

Monsieur Mathieu Boucheron s'engage à faire remonter à sa hiérarchie la discussion qui vient d'avoir lieu.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

12. Sorties d'inventaire

Les sorties d'inventaire concernent des biens immatériels dont certains ont été acquis à la fin des années 1990. La liste détaillée de ces biens, dont la valeur est nulle, figure dans le dossier.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

La sortie d'inventaire est votée à l'unanimité.

13. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2011

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1 ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservatrice en chef des bibliothèques, Directrice adjointe du CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Conservateur général, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Conservatrice générale, Directrice du GIP BULAC ;
- Madame Marie-France Dumoulin, Conservatrice en chef, représentait Madame Valérie Tesnière Conservatrice générale, Directrice de la BDIC ;

- Madame Sylvie Biet, Conservatrice en chef, représentait Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Madame Laure Cardoux, Secrétaire des affaires budgétaires au CTLes ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLes;

Excusés

- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4,
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Madame Mireille Pastoureau, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France, a été représentée par Madame Sylvie Biet, conservatrice en chef ;
- Madame Valérie Tesnière, Conservatrice générale, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, a été représentée par Madame Marie France Dumoulin, conservatrice en chef ;

Le quorum étant réuni, Madame Lemardeley ouvre la séance du Conseil à 14h30. Elle informe les membres du conseil qu'elle présidera temporairement le CA, le temps des opérations de vote relatives à l'élection du nouveau président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, présente sa candidature en rappelant qu'il siège au CA du CTLes depuis 2008 et qu'il a assuré la fonction de président par intérim lors du dernier conseil qui s'est tenu le 24 novembre 2010. Monsieur Lecoq souligne par ailleurs qu'il a été, par le passé, président de la Fédération française de coopération entre bibliothèques et, qu'à ce titre, il a été pendant longtemps sensibilisé aux enjeux de la conservation partagée.

Monsieur Lecoq souligne le rôle moteur du CTLes dans la conservation partagée et rappelle que si cet établissement est aujourd'hui unique en son genre sur le territoire national, il y a des projets de construction d'établissements similaires en province pour lesquels le CTLes sert de modèle.

Aucune question n'est posée au candidat, et en l'absence d'autres candidatures, Madame Lemardeley propose la candidature de Monsieur Lecoq.

Monsieur Bruno Forlini donne lecture des noms des 13 membres du conseil, autorisés à prendre part au scrutin et représentant les collèges suivants :

- *Membres de droit,*
- *Représentants des établissements utilisateurs,*
- *Personnalités désignées par Madame le Ministre,*
- *Représentants des personnels.*

Monsieur Jean-Claude Colliard, demande des précisions sur les modalités de scrutin. Monsieur Forlini rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à bulletin secret. Une urne est d'ailleurs prévue à cet effet. En l'absence de Monsieur Pierre Gonneau, de Monsieur Georges Molinié et de Monsieur Bernard Pellat, les électeurs présents ou représentés sont au nombre de 10.

A l'issue du dépouillement des bulletins, Monsieur Lecoq recueille 10 voix, il est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Lecoq qui souhaite la bienvenue à Madame Marie-Pierre Marché, Directrice du Département des moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France, ainsi qu'à Monsieur Carle Bonnafous-Murat, Vice-

président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Monsieur Lecoq souhaite également la bienvenue à Madame Sylvie Biet, conservatrice, qui représente Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut, et à Madame Laure Cardoux, secrétaire des affaires budgétaires au CTLes.

Avant d'aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour Monsieur Lecoq demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur Laurent Hédoïn souhaiterait pouvoir aborder la question des prestations sociales pour les personnels du CTLes.

Monsieur Lecoq propose que cette question soit abordée avant le point relatif aux sorties d'inventaires.

Aucune autre question diverse n'étant proposée, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du conseil, le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix ; Monsieur Bonnafous-Murat souhaitant s'abstenir dans la mesure où il n'était pas présent lors du dernier CA.

Monsieur Lecoq invite le directeur du CTLes à présenter de manière synthétique les points saillants du rapport d'activité qui a été communiqué aux membres du conseil.

2. Présentation du rapport d'activité 2010

Au cours de l'année 2010, plus de 2,5 kilomètres linéaires de documents en provenance des bibliothèques versantes ont été intégrés aux collections du CTLes. Le volume des collections transférées est bien en deçà des transferts réalisés en 2008 (4 kilomètres linéaires) et en 2009 (3,8 kilomètres linéaires), en raison de la saturation provisoire des magasins de l'établissement. En effet, en décembre 2010 les métrages linéaires occupés représentaient 97% de la capacité de stockage du CTLes.

La première partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la gestion des espaces de stockage et à la répartition des collections conservées par l'établissement en fonction de leur statut (cession, dépôt, stockage provisoire).

À compter de janvier 2010, les communications des documents auprès des bibliothèques versantes ont fait l'objet de la mise en place d'une navette supplémentaire permettant d'assurer un service de livraison du lundi au jeudi.

Cette amélioration du service fourni à nos partenaires a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de communications par rapport à l'an dernier (+4%). Il convient toutefois de souligner que cette hausse aurait été sans doute plus importante s'il n'y avait pas eu d'interruption des communications de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO) à partir de septembre 2010. Le « *gel* » de ces communications, qui représentent 120 documents par mois, est lié aux opérations de déménagement des fonds vers la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui débutera en avril 2011.

La deuxième partie de l'exposé relatif à la présentation du rapport d'activité sera consacrée à la communication des collections en fonction des supports et des disciplines.

2.1 Gestion des espaces de stockage et répartition des collections par nature en fonction des différents statuts

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes s'est accrue par rapport à l'an dernier en raison du retablettage d'une partie des magasins. Ces réaménagements qui se poursuivront en 2011 ont permis de gagner pour l'heure 1 kilomètre linéaire. La capacité de stockage globale de l'établissement (tous types de magasins confondus) avoisine aujourd'hui les 74 kilomètres linéaires alors qu'elle représentait plus de 72 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2009.

Au 31 décembre 2010, le linéaire disponible avoisinait les 2 kilomètres linéaires et doit permettre d'absorber les transferts programmés de janvier à mai 2011.

Il convient de souligner que le retrait progressif des collections de la BULAC qui est programmé d'avril à septembre 2011 permettra de libérer 9 kilomètres linéaires de rayonnages. Les espaces ainsi libérés seront proposés aux établissements partenaires dans le cadre de la prochaine campagne de versements qui couvrira la période du 6 septembre 2011 au 26 juillet 2013.

Si l'on observe l'ensemble des versements réalisés en 2010, il apparaît que 82% des transferts sont constitués de collections en dépôt.

Sur l'ensemble des collections qui sont conservées au CTLes à la date du 31 décembre 2010 qu'il s'agisse des cessions, des dépôts, du stockage provisoire, et des versements provisoires de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les collections en dépôt représentent plus de 38% des fonds conservés par l'établissement et les cessions plus de 32%.

Les opérations de dédoublement et de désherbage, menées par les équipes du CTLes en 2010, ont permis d'éliminer plus de 300 mètres linéaires de collections cédées au titre du dédoublement courant réalisé sur les transferts à l'arrivée des collections et au titre du dédoublement rétrospectif sur les collections conservées depuis 1997.

Le dédoublement courant sur les versements représente plus de 100 mètres linéaires et concerne des collections envoyées en double. On peut citer à titre d'exemple le périodique en langue espagnole « *Cultura universitaria* » pour lequel l'établissement a éliminé 3 mètres linéaires de doublons qui ont été versés dans l'année à l'occasion d'un transfert.

Le dédoublement rétrospectif qui porte sur les collections conservées par le CTLes depuis 1997 a permis d'éliminer 200 mètres linéaires dont 190 mètres linéaires de titres relevant du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*. Il s'agit de titres pour lesquels l'établissement n'est pas pôle de conservation et dont les fascicules ne venaient combler aucune lacune dans les collections des bibliothèques partenaires. On peut citer à titre d'exemple le périodique « *Journal of biological chemistry* » pour lequel l'établissement a pilonné 62 mètres linéaires et transféré 2 mètres linéaires à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil sur le document qui est mis en annexe du rapport d'activité et qui présente la répartition des collections conservées par le CTLes par établissements versants, types de documents et statuts (dépôt, cession). Pour les cessions, le document fait par ailleurs apparaître les mètres linéaires éliminés dans le courant de l'année.

Le directeur souligne que la poursuite des activités liées à la conservation partagée devrait permettre d'augmenter progressivement, dans les prochaines années, le nombre de mètres linéaires éliminés.

Monsieur Marian intervient pour souligner qu'en ce qui concerne le pilon des fascicules de périodiques, il faudrait avoir deux approches distinctes selon qu'il s'agit de titres publiés en France ou de titres publiés à l'étranger.

En effet, en ce qui concerne les revues de langue française ou publiées en France, il convient de procéder avec prudence pour le pilon dans la mesure où à l'avenir elles devront être numérisées. Cette numérisation, comme de nombreux exemples le montrent déjà aujourd'hui, nécessite parfois d'avoir recours à deux collections afin d'avoir la certitude que tous les fascicules peuvent être numérisés.

Jean-Louis Baraggioli rappelle les principes qui ont été retenus au CTLes pour l'élimination des fascicules de périodiques.

Pour les collections qui ne relèvent pas de la conservation partagée, l'établissement élimine les fascicules redondants par rapport à l'état de collection dans les magasins.

Les éliminations d'un titre interviennent de manière marginale et portent sur des titres en mauvais état de conservation et surtout très répandus dans le réseau des bibliothèques franciliennes.

Le directeur rappelle qu'une collection lacunaire de l'« *Usine nouvelle* », titre très répandu au sein des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a été pilonnée entre 2006 et 2007 et qu'aujourd'hui l'établissement a reconstitué une collection complète qui est en bon état de conservation.

Pour les collections qui relèvent du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, les éliminations interviennent uniquement après que des propositions aient été faites par le CTLes aux pôles de conservation.

Madame Marie-Christine Lemardeley intervient au sujet des recommandations de la Cour des comptes et s'interroge sur les échéances qui sont fixées pour la mise en place du Contrat de performance.

Monsieur Marian intervient en précisant que la mise en place du Contrat de performance pour le CTLes interviendra en phase avec le calendrier du renouvellement des contrats des établissements parisiens. Monsieur Marian rappelle qu'une première expérimentation en termes de contractualisation avec les établissements documentaires a lieu cette année avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Une première évaluation de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) laisse apparaître qu'il serait opportun de comparer les moyens, les objectifs et les résultats de l'ABES au regard de ce que peuvent faire des agences comparables à l'étranger. Le CTLes pourrait faire l'objet du même type de *benchmarking* avec les bibliothèques de dépôt à l'étranger.

Monsieur Bonnafous-Murat souhaite savoir en quoi consiste la performance du CTLes par rapport aux performances dans les contrats universitaires ? Il souhaite également connaître de quelle manière elle se mesure.

Monsieur Marian souligne qu'il s'agit là d'une question de fond dans la mesure où une bonne part de la performance du CTLes dépend des objectifs que lui assignent ses partenaires les bibliothèques d'Île-de-France.

Dans le cadre du Contrat de performance, il convient d'isoler des objectifs spécifiques qui permettent d'évaluer la performance propre de l'établissement et qui correspondent à une part importante de son activité.

Monsieur Lecoq, souligne qu'en 2010, le rapport de Monsieur Bernard Larrourou esquisse les objectifs de performance du CTLes qui doit être en mesure d'accueillir quantitativement mais aussi qualitativement les collections des bibliothèques universitaires

et des grands établissements d'Île-de-France facilitant de ce fait la logistique de gestion de ces établissements.

Monsieur Marian s'interroge sur le signalement des collections dans le SUDOC en soulignant que les chiffres de production semblent en baisse par rapport à 2009.

Monsieur Baraggioli rappelle que seules les collections qui deviennent la propriété du CTLes dans le cadre des cessions font l'objet d'un signalement dans le SUDOC. Le nombre de notices bibliographiques qui ont été créées (1 352) et le nombre de données d'exemplaires reportées sur des notices existantes (2 581) correspondent aux documents qui ont intégré les collections du CTLes en 2010 au titre de la cession. Un calcul rapide nous permet de déterminer qu'il s'agit de près de 4 000 documents qui représentent 18% des fonds entrés au CTLes en 2010.

2.2 Communication des collections : nature des fonds communiqués par supports et par disciplines

Dans le domaine de la communication des collections, l'une des préoccupations de l'établissement concerne le taux d'échec dans le traitement des demandes de prêt. Celui-ci est compris depuis 2007 entre 3% et 4%. Pour mémoire avant 2007, le taux d'échec des communications était compris entre 5% et 7%.

Pour l'année 2010, l'établissement a été saisi de 10 873 demandes qui se sont traduites par 10 457 communications.

Le taux d'échec est dû principalement à des demandes qui portent sur des documents qui ne sont pas localisés au CTLes ou sur des documents dont les références sont erronées ou incomplètes.

En 2010, le CTLes a mis en place un programme de sensibilisation des personnels aux activités liées au prêt. Ce programme se traduit par un stage d'une demi journée effectué par les agents du CTLes (sur la base du volontariat) au sein des services du PEB des bibliothèques franciliennes. Le CTLes se propose de recevoir à son tour les personnels des établissements partenaires.

C'est là une occasion unique d'échanger sur les pratiques et les méthodes de travail des différents services du PEB au sein des différentes bibliothèques versantes et du CTLes. Ce programme sera poursuivi en 2011.

Les communications ont porté essentiellement sur les monographies. Cette tendance s'explique sans doute dans la mesure où les versements de monographies réalisés ces trois dernières années portent principalement sur des titres récents. Près de 65% des communications de monographies portent sur des documents qui en termes de champs disciplinaires relèvent des langues et littératures ainsi que des arts.

La faible communication des périodiques est sans doute liée, pour une part, à la diminution des demandes sur les périodiques de médecine. En effet, dans le cadre *du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*, le CTLes conserve désormais principalement des titres morts. A titre d'information, le directeur rappelle que, l'établissement est pôle de conservation pour 381 titres dont 278 sont des titres morts.

La chute des communications des périodiques s'explique aussi en raison de l'offre de plus en plus importante de périodiques numériques sur le marché ainsi que par le développement des programmes de numérisation réalisés par les bibliothèques.

La baisse des communications enregistrées pour les thèses et les mémoires de 3^e cycle résulte d'une diminution significative du nombre de mémoires de 3^e cycle de la

Bibliothèque Cujas. Cette baisse, pour laquelle il est difficile de déterminer les causes, est vraisemblablement conjoncturelle et il n'est pas exclu dès l'an prochain il y ait un accroissement de la demande.

Plus de 86% des prêts sont consentis aux bibliothèques versantes et près de 83% des communications portent sur des collections en dépôt. Il apparaît par ailleurs qu'en ce qui concerne les dépôts, les établissements demandent en communication leurs propres documents à hauteur de 90% de l'ensemble des transactions de prêt. On ne peut que souligner, à travers ces chiffres, le rôle de magasin distant rempli par le CTLes.

Les documents les plus demandés, tous supports confondus concernent les *langues et littératures* (38% des communications) et les *arts* (26% des communications).

L'amélioration du service du prêt entre bibliothèques est l'une des priorités du CTLes. Afin de mieux desservir les 27 établissements versants, et d'améliorer les prestations offertes à ses partenaires, le CTLes a mis en place en 2011, une navette journalière supplémentaire. Désormais la navette de prêt circule du lundi au vendredi à l'exception de la période estivale pendant laquelle le nombre de navettes est réduit.

Parmi les orientations majeures pour l'année 2011, le CTLes organisera une nouvelle manifestation professionnelle sur la mutualisation des ressources dans le cadre de la conservation partagée. Cette journée devrait se tenir les 27 et 28 juin prochains.

Dans le cadre de la construction d'une extension du silo, l'établissement poursuivra en interne sa réflexion sur les projections tant en termes de gestion des collections qu'en termes d'organisation des services. L'établissement présentera au prochain CA le document de synthèse qui sera communiqué au maître d'ouvrage, l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), ainsi qu'au programmiste.

L'année 2011 devrait voir la livraison complète du nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et d'archives de la Société EVER TEAM ainsi que la mise en place de la plate-forme de travail partagé avec les bibliothèques partenaires.

Monsieur Lecoq invite Mademoiselle Virginie Gueu à apporter quelques précisions sur l'avancement du chantier d'informatisation du CTLes.

La livraison du système de gestion de bibliothèque et d'archives qui constitue le lot 1 du marché a été réalisée à la fin de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2011 ont été consacrés à la vérification du système régulier qui touche désormais à sa fin.

En ce qui concerne le lot 2 relatif à la mise en place d'une plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires pour tout ce qui relève des opérations de transfert et des activités liées à la conservation partagée, l'établissement a déjà commencé l'instruction du dossier. Le produit devrait être livré en début 2012.

Monsieur Lecoq, rappelle que lors du dernier CA, M. Hédoïn avait fait part d'inquiétudes quant à la pérennité de la navette du vendredi en raison du manque de magasiniers titulaires du permis de conduire.

Monsieur Hédoïn rappelle que ces inquiétudes étaient liées à l'absence de renfort en termes de personnels pouvant assurer la navette de prêt. Il précise qu'aujourd'hui ces inquiétudes sont levées dans la mesure où l'établissement a recruté, sur un poste vacant, un contractuel qui non seulement est titulaire du permis de conduire, mais qui accepte aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouvelles fiches de poste de magasiniers du CTLes prévoient qu'ils puissent assurer les navettes quotidiennes de PEB (du lundi au vendredi) à

destination du CTLes, et qu'ils assurent par ailleurs les transferts de collections, retenues par le Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France, entre les différents pôles de conservation.

La quasi-totalité des bibliothèques, qu'il s'agisse des bibliothèques desservies par la navette journalière ou des bibliothèques pôles de conservation, est située à Paris intra-muros.

En conséquence il faut impérativement que les agents aient leur permis B, mais qu'ils acceptent aussi de conduire dans Paris.

Monsieur Baraggioli souligne que des inquiétudes demeurent dans la mesure où les affectations des lauréats de concours risquent de se traduire par la nomination au CTLes d'agents qui ne seraient pas en mesure d'assurer la communication des documents par navette.

Monsieur Lecoq invite le directeur à prendre attache avec Madame Dominique Belascain, Chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées, afin de la sensibiliser à ce problème.

Madame Sylvie Biet, demande des précisions sur la plate-forme de travail partagé entre le CTLes et ses partenaires. Elle souhaiterait notamment savoir si la mise en place de cette plate-forme va se traduire par l'installation d'un logiciel dédié au sein de toutes les bibliothèques ?

Mademoiselle Gueu précise que l'accès à cette plate-forme se fera directement à partir du site du CTLes sans qu'il y ait d'intervention sur les logiciels des différentes bibliothèques partenaires. Elle souligne par ailleurs que ce produit qui sera développé par la Société EVER TEAM, présentera une interface ergonomique qui ne nécessitera pas de formation pour les utilisateurs.

Monsieur Bonnafous-Murat remarque la disparité qui existe entre le volume des collections déposées par un établissement et le nombre de prêts consentis à ce même établissement. C'est le cas notamment entre Paris 3 et Paris 7 dont les collections conservées au CTLes représentent des métrages comparables mais pour lesquels, en 2010, les communications de Paris 3 représentent 3,14% et celles de Paris 7 représentent 0,63%.

Monsieur Baraggioli intervient en rappelant qu'il est difficile de donner une réponse satisfaisante pour expliquer cet état de fait. Il rappelle néanmoins que les transferts vers le CTLes sont appréhendés de manière différente en fonction des établissements.

Pour schématiser, il faut savoir que certains établissements préparent très en amont les opérations de transfert vers le CTLes en menant une réflexion sur les documents à rotation qui vont être versés, alors qu'à l'inverse, d'autres établissements doivent libérer dans l'urgence des espaces homogènes dans leurs magasins. De ces deux différentes approches découle sans doute, en partie, le différentiel des communications réalisées dans le cadre du PEB sur des fonds d'établissements ayant déposé au CTLes le même nombre de mètres linéaires.

M. Lecoq remercie le directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'établissement. Le rapport d'activité d'un établissement public n'est pas soumis au vote du Conseil d'administration.

3. Programmation, financement et paiement de travaux immobiliers et de rénovation d'installations ou d'équipement du CTLes

Monsieur Bruno Forlini présente l'ensemble des travaux qui sont en cours de réalisation sur le site ou qui seront prochainement réalisés. Il s'agit en tout premier lieu des travaux de renouvellement du système de sécurité incendie dont le chantier est en cours de réalisation.

Pour ce chantier, une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge qui couvre le coût des études préalables sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances. La réalisation de cette étude ayant pris du retard, l'inscription de ces crédits est prévue dans la DBM n°1.

L'établissement a par ailleurs signé une deuxième convention pour la réalisation des travaux et qui a donné lieu à l'inscription au budget 2011 d'une somme de 208 000€.

Madame Marie-Pierre Marché, rappelle que ce chantier a pris du retard et devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2011. La réception des travaux interviendrait alors en 2012 ainsi d'ailleurs qu'à la refacturation au CTLes par la BnF.

Monsieur Forlini aborde le dossier relatif aux travaux de remplacement des groupes froids. Il rappelle qu'une somme de 28 000€, correspondant au coût prévisionnel des études, a été inscrite au budget 2011.

La Bibliothèque nationale de France a annoncé, lors de la réunion du comité de gestion BnF/CTLes, qui s'est tenu le 16 mars 2011, qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Le CTLes est dans l'attente de connaître le montant du marché relatif à la nouvelle mission d'études ainsi que le montant prévisionnel des travaux à réaliser.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la notion de « *périmètre plus restreint* » avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché précise que la BnF avait mal apprécié le coût réel du marché initial qui avait des ambitions importantes en termes de développement durable, avec notamment la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessicante, ainsi que la fourniture et la pose d'une installation solaire.

Les estimations réalisées par les équipes de la Direction des moyens techniques étaient sensiblement inférieures aux coûts déterminés par l'équipe de maîtrise d'œuvre lorsqu'elle a travaillé sur l'APS puis sur l'APD.

Il apparaît que les coûts liés aux travaux demeurent élevés et que la BnF renonce à la pose de panneaux solaires d'où cette notion de « *périmètre plus restreint* » par nécessité avec une « *estimation du montant du marché revu à la hausse* ».

Madame Marché informe le conseil que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée d'ici la fin du mois de mai et que la désignation du maître d'œuvre interviendra courant septembre.

Monsieur Forlini évoque enfin le dernier dossier relatif aux travaux qui sont prévus sur le site de Bussy-Saint-Georges et qui concernent le remplacement du système de gestion technique centralisée. Il rappelle que les travaux ne devraient pas intervenir avant 2014.

Madame Marché attire l'attention du conseil sur le fait que les automates qui sont actuellement en place sur le site de Tolbiac sont identiques à ceux du site de Bussy-Saint-

Georges. Cette situation facilite le renouvellement des pièces défectueuses et permet de différer les travaux afférents au système de gestion centralisée.

Madame Marché rappelle par ailleurs que les deux centres techniques disposent de magasins de grande hauteur pour lesquels il y a un problème de désenfumage. En effet, lors de la construction les dossiers d'ouvrages exécutés, qui ont été remis à la BnF, n'étaient pas conformes aux travaux réalisés car les trappes de désenfumage dans les magasins de grande hauteur sont sous dimensionnées. Le coût lié aux interventions sur la toiture pour agrandir ces trappes est très onéreux et pour l'heure, la BnF n'est pas en mesure de lancer cette opération travaux.

Monsieur Baraggioli rappelle que la part qui incomberait au CTLes, dans le cadre de ces travaux, est estimée à 400 000€.

Madame Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dans le cadre des inspections réglementaires, les deux établissements ne sont pas tenus à un délai pour se mettre en conformité ?

Madame Marché rappelle que les deux centres techniques sont des installations classées protection de l'environnement (ICPE) et non des établissements recevant du public (ERP). La dernière inspection de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) n'a pas donné lieu à des remarques sur ce point.

Monsieur Lecoq remercie Madame Marché pour les informations qu'elle vient de donner à l'ensemble des membres du CA et donne la parole à Madame Bernadette Patte sur le point relatif à la *Programmation du nouveau silo*.

4. Programmation du nouveau silo

Madame Patte rappelle les différentes étapes de programmation du silo pour l'année 2010 à partir de sa notification à la Société SEQUENDI en mai 2010.

Le Comité technique, qui est chargé d'assurer le suivi des études, s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2010 et le programmiste a effectué quatre visites de l'établissement qui ont donné lieu notamment à des présentations du circuit du livre, et de l'organisation des services.

Le Comité de pilotage, qui est chargé de proposer une analyse argumentée et des propositions de scénarios, en vue du choix du maître d'ouvrage, s'est réuni une fois le 14 décembre 2010.

Le CTLes a par ailleurs réalisé un document relatif aux projections liées à la montée en charge de l'établissement dans le cadre de son extension. Ce document a été communiqué à la tutelle, au maître d'ouvrage et au programmiste. Il sera présenté aux membres du conseil à l'occasion du prochain CA.

Monsieur Baraggioli rappelle que l'opération a été inscrite dans le *Contrat de projets Etat Région Île-de-France 2007-2013*. L'opération a, depuis son lancement, changé de périmètre et elle est aujourd'hui inscrite dans le cadre de l'*Opération Campus*. Ce changement de périmètre, mais aussi d'enveloppe financière dédiée au projet, a conduit à la nomination d'un nouveau maître d'ouvrage qui est l'Etablissement public d'aménagement des universités de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Madame Bernadette Petit intervient pour rappeler que, dans le cadre du Contrat de projets Etat Région, l'enveloppe dédiée à l'extension du silo du CTLes était d'un montant de seize millions d'euros, alors qu'aujourd'hui son montant est de trente trois millions d'euros.

Monsieur Lecoq indique que le Conseil d'administration doit se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du CTLes à signer la convention qui est jointe au dossier de présentation. L'objet de cette convention est de confier la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAURIF.

C'est à l'unanimité des voix que cette autorisation est donnée au directeur.

5. Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CTLes

Monsieur Lecoq rappelle que le CTLes, à l'instar d'autres établissements est amené à produire un *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière* (SPSI). Il souligne que le texte qui est présenté au CA constitue l'ébauche du document qui sera adressé, d'ici la fin de l'année, à la Direction générale des finances publiques et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Baraggioli attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés tenant à la définition des surfaces du bâtiment, et par là même au ratio m² par agent et de la nécessité d'avoir recours à un géomètre. Il attire l'attention du conseil sur le montant de la dépense qui n'a pas été prévue au budget initial et dont le montant devrait être bien supérieur à 4 000€.

Madame Tsagouria s'interroge sur la possibilité d'éviter cette dépense en utilisant les plans existants pour le calcul des surfaces.

Madame Marché rappelle que la BNF dispose uniquement de plan sous format papier dont le CTLes a copie, mais qu'elle ne dispose pas des plans sur fichiers AutoCAD.

Monsieur Baraggioli souligne la difficulté à exploiter les plans d'origine qui présentent parfois des incohérences avec l'existant. Il attire par ailleurs l'attention du conseil sur le fait que le travail qui serait demandé au géomètre permettrait non seulement de répondre au besoin suscité par l'élaboration du SPSI, mais aussi d'aider le programmeur dans le cadre de sa mission.

Monsieur Marian ne voit pas d'objection à ce que l'on ait recours aux services d'un géomètre.

6. Journées professionnelles des 27 et 28 juin 2011

Monsieur Lecoq présente le point relatif à l'organisation des deuxièmes journées professionnelles organisées par le CTLes à l'Université Paris 7 Denis-Diderot. Il se félicite de cette démarche qui, au-delà des retombées en termes de prestige et de rayonnement pour le CTLes, intervient dans un contexte où la mutualisation des collections apparaît aujourd'hui comme un sujet de réflexion qui mobilise l'ensemble de la profession.

Monsieur Baraggioli rappelle que le Conseil d'administration a eu connaissance le 24 novembre 2010 du budget prévisionnel relatif à ces deux journées professionnelles. Le document qui est porté à la connaissance des membres du conseil fait état de modifications quant aux dépenses prévisionnelles.

Le programme des journées professionnelles est désormais finalisé et le directeur fait distribuer en séance la plaquette de présentation. Il attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté de trouver des chambres d'hôtel offrant un bon rapport qualité prix en raison notamment des salons professionnels prévus aux dates choisies par le CTLes pour sa manifestation.

Le président du Conseil d'administration remercie Monsieur Guy Cobolet pour l'introduction qu'il a rédigée pour le programme de cette manifestation et il souligne les efforts faits par le CTLes et visant à la recherche de soutiens financiers.

Monsieur Lecoq invite le Conseil d'administration à se prononcer par un vote sur la prise en charge de 6 nuitées, correspondant à l'hébergement de deux intervenants étrangers et d'un modérateur venant de province dans la limite de 1 200€.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7. Présentation du Compte financier 2010

Madame Nicole Prètesaille est appelée à présenter les grands axes du compte financier. Les recettes représentent 872 463,31€. La subvention de fonctionnement d'un montant de 715 200€ est la recette la plus importante de l'établissement. Madame Prètesaille souligne toutefois que les sommes perçues par l'établissement au titre de la location des espaces linéaires représentent 153 559,35€.

Les dépenses se sont élevées à 853 184,27€ pour la section de fonctionnement. Les dépenses décaissables sont d'un montant de 672 847,36€ et les dotations aux amortissements d'un montant de 149 511,95€.

Pour la section d'investissement les dépenses sont d'un montant de 30 824,96€.

Madame Prètesaille souligne que les dépenses sont en diminution depuis deux ans. C'est sans conteste sur les dépenses de personnels recrutés sur le budget propre de l'établissement que les dépenses accusent la baisse la plus sensible. Entre 2009 et 2010 ces dépenses ont diminué de 35% alors que les recettes sont constantes.

L'exécution du budget est 83,53% en fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses dans la section d'investissement est de seulement 32%. Cet écart entre la prévision et la réalisation est dû au retard pris dans l'exécution du marché de réinformatisation passé avec la Société EVER TEAM.

Les crédits d'un montant de 162 182,69€ ouverts en fonctionnement et qui n'ont pas été dépensés, concernent les dépenses liées à la fois aux charges communes avec la BnF et aux études préalables au remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes ont été exécutées à hauteur de 98,59%.

L'exercice 2010 dégage une capacité d'autofinancement de 199 615,95€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 50 104€. Madame Prètesaille souligne que c'est la première année depuis 2006 que l'exercice est bénéficiaire.

Madame Chantal Bonnefoy se félicite du résultat qui présente un bénéfice en section de fonctionnement. Il convient de souligner que, faute de subvention d'investissement, le CTLes n'a disposé que de sa capacité d'autofinancement pour ses investissements qui ont été réduits de 65 000€.

Madame Bonnefoy souligne d'autre part que le taux d'exécution des dépenses n'est que de 84%. Il conviendrait qu'à l'avenir le budget exécuté se rapproche le plus possible du budget prévisionnel.

A l'occasion de la réunion préparatoire du conseil qui s'est tenue avec le directeur, il a été signalé que les crédits inscrits en charges du personnel n'avaient pas été totalement consommés. Il a été aussi signalé que la technique comptable des charges à payer devait être systématiquement utilisée afin d'éviter le report d'un exercice à l'autre des sommes dues à la BnF au titre des charges communes.

Monsieur Baraggioli entend bien les remarques qui viennent d'être formulées par le contrôleur financier. Il souhaite apporter une précision en ce qui concerne les dépenses

relatives aux personnels recrutés sur budget propre. En effet, les personnels contractuels sont des personnels qui pour la plupart ont vocation, soit à passer des concours de recrutement de la Fonction publique afin de résoudre leur de précarité dans l'emploi, soit à trouver un meilleur emploi, peut-être tout aussi précaire que celui qu'ils occupent au CTLeS mais certainement mieux rémunéré. Lorsque ces personnels quittent l'établissement suite à l'une de ces deux hypothèses, il est parfois difficile de leur trouver des remplaçants qui ont le minimum de formation requise ou l'appétence nécessaire pour le poste proposé. Cela explique pour 2010, la distorsion entre la prévision et l'exécution du compte 64.

En ce qui concerne les charges à payer, Monsieur Forlini informe le conseil que des efforts seront réalisés et que l'établissement aura recours systématiquement à cette technique comptable.

Madame Bernadette Petit s'interroge sur les informations relatives à la masse salariale qui n'apparaissent pas dans le rapport d'activité. Monsieur Baraggioli, rappelle que ces informations sont données dans le document relatif à la présentation du budget prévisionnel lors du deuxième CA de chaque année. En effet, les salaires de personnels de l'Etat ne sont pas pris en charge sur le budget de l'établissement et ne figurent donc pas dans le compte financier.

Le président du Conseil d'administration soumet au vote l'ensemble des opérations de l'année 2010 retracées dans le compte financier.

Il s'agit pour la première section d'un montant de dépenses de 853 184,27€ et un total de recettes de 872 463,31€.

Il s'agit pour la deuxième section d'un montant de dépenses de 30 824,96€.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

8. Vote de l'affectation du résultat 2010

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 50 104€. L'affectation du résultat qui va dans les réserves de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 1, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur le compte 1311 sur une somme de 230 000€ correspondant au montant de la subvention d'investissement accordée par le ministère pour financer les travaux de mise en sécurité des installations. Aucune somme n'avait été inscrite au budget initial sur ce compte.

Elle porte toujours en recettes sur le compte 708 sur une somme de 3 000€ qui doit permettre d'ajuster à la hausse le nombre de participants potentiels aux journées d'études avec la capacité de l'amphithéâtre Buffon.

Elle porte enfin sur une diminution de 700€ de recettes inscrites au compte 778. Le support financier obtenu s'est révélé moins important que prévu initialement.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 29 500€ inscrite au compte 205 pour payer le solde de la tranche ferme du lot 1 du marché de réinformatisation. La technique des charges à payer ne pouvait pas être utilisée ici en raison du retard pris par le prestataire. Monsieur Forlini rappelle que comme cela a été dit précédemment, l'admission en service régulier sera prononcée dans les jours qui viennent.

Elle permet aussi, pour un montant de 176 800€, de prendre en charge la régularisation des sommes dues à la BnF dans le cadre des charges communes et les frais relatifs aux études préalables aux travaux.

La décision budgétaire modificative n°1, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs de location des espaces de stockage

Le directeur rappelle que la dernière augmentation des tarifs concernant la location des espaces linéaires pour les collections versées au CTLes dans le cadre des « *dépôts* » et du « *stockage provisoire* » a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit ici de proposer à l'approbation du conseil, une augmentation des tarifs pour ces prestations. Cette augmentation représenterait 2% par rapport aux tarifs pratiqués aujourd'hui et elle prendrait effet en janvier 2012.

Monsieur Baraggioli présente deux exemples de tarifications proposées par des entreprises privées pour des services comparables à ceux du CTLes. Si le CTLes facture 4,54€ TTC le mètre linéaire à l'année, dans le privé il faut compter à peu près la même somme chaque mois par mètre linéaire.

Si cette augmentation, qui est au demeurant modeste, devait être adoptée, le montant des recettes prévisionnelles liées à la location d'espace représenterait l'an prochain 27% de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Philippe Marcerou rappelle que les tarifs pratiqués par le CTLes sont très bon marché lorsque l'on considère que 1€ dépensé au CTLes pour le stockage équivaut à 6,50€ versé à un prestataire privé installé à Paris intra-muros. A titre d'exemple la location de 8 kilomètres linéaires à la Crypte de l'Eglise Notre-Dame du Liban revient à 205 000€ TTC, alors que la location de près de 18 kilomètres linéaires au CTLes revient à 51 000€ TTC.

Monsieur Bonnafous-Murat s'interroge sur le fait que le prix mensuel de location est identique selon que l'on loue au mois ou à l'année. Peut-être conviendrait-il de revoir ce principe lors de la prochaine révision des tarifs ?

Le CA est appelé à se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux tarifs qui se répercuteront sur les factures qui seront adressées aux établissements partenaires en janvier 2012.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Versement des prestations sociales

Monsieur Lecoq avait proposé en début de séance de donner la parole à M. Hédoïn avant d'aborder des questions plus formelles dans l'ordre du jour. C'est au titre des questions diverses que Monsieur Hédoïn prend la parole et informe le conseil qu'en sa qualité de représentant du personnel, il a été saisi des difficultés que rencontrent deux agents de l'établissement pour obtenir le versement de certaines prestations sociales interministérielles auxquelles ils ont droit.

Il s'agit en l'espèce des prestations interministérielles (PIM) relatives aux parents d'enfant handicapé ou malade de moins de 20 ans, de l'allocation de centre de loisirs sans hébergement, et des aides sociales d'initiative académique (ASIA) relatives aux frais de garderie pour enfants de 3 à 10 ans.

Par courrier en date du 5 mai 2011, la direction de l'établissement attirait l'attention du Rectorat de Créteil sur le fait que le CTLes n'étant pas un service de l'administration centrale, ces domaines relevaient de la compétence académique.

Monsieur Hédoïn attire l'attention du conseil sur le fait qu'il a eu communication de deux courriers en date du 12 octobre 2010 et du 4 février 2011 par lesquels le CTLes informe la tutelle du problème que rencontrent deux de ses agents.

Monsieur Hédoïn souhaiterait connaître les moyens à mettre en œuvre afin payer ces prestations et de mettre ainsi un terme à cette inégalité de traitement entre les agents de la fonction publique.

Monsieur Marian a été alerté depuis quelques mois déjà par le directeur du CTLes, mais il n'a pas de réponse encore de la part de la DGRH.

Monsieur Forlini a pris attache pour sa part avec les services du Rectorat de Créteil pour résoudre les problèmes de dialogue de gestion LOLF. Pour mémoire, le CTLes n'est pas passé aux compétences élargies pour la gestion des personnels et seule une convention entre le CTLes et le Rectorat de Créteil pourrait apporter une solution à la situation que rencontrent les agents du CTLes.

Madame Petit rappelle que les crédits d'action sociale sont là où se trouvent les crédits de la masse salariale. Il appartient bien au Rectorat de Créteil de prendre en charge ces prestations.

Monsieur Mathieu Boucheron s'engage à faire remonter à sa hiérarchie la discussion qui vient d'avoir lieu.

Monsieur Lecoq souhaiterait que le conseil soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

12. Sorties d'inventaire

Les sorties d'inventaire concernent des biens immatériels dont certains ont été acquis à la fin des années 1990. La liste détaillée de ces biens, dont la valeur est nulle, figure dans le dossier.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur la sortie de ces biens de l'inventaire.

La sortie d'inventaire est votée à l'unanimité.

13. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.